



PROGRAMME PAPBio

BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PAPBio

Juin 2024



Sommaire

Sommaire	1
Sigles et abréviations	4
1. Introduction	7
2. Contexte de mise en œuvre du Programme PAPBio	8
3. Description du Programme PAPBio	10
3.1. Cadre stratégique et opérationnel du PAPBio	10
3.2. Projets et opérateurs chefs de file du Programme PAPBio	12
3.3. Carte des sites de mise en œuvre du Programme PAPBio	15
4. Suivi des progrès dans la mise en œuvre du Programme PAPBio	17
4.1. Suivi des indicateurs de performance du PAPBio	17
4.2. Niveaux d'exécution technique et financière des projets et du Programme PAPBio	30
5. Contributions majeures des projets à l'atteinte des résultats du Programme PAPBio	32
5.1. Contributions des projets PAPBio Composante 1 (PAPBioC1) : Gestion durable des aires protégées et des zones périphériques	32
5.2. Contributions du projet PAPBio Composante 2 (PAPBioC2) : Gouvernance régionale et sécurité	56
6. Défis, difficultés et contraintes liés à la mise en œuvre des projets du Programme PAPBio	94
7. Conclusion	99

Liste des tableaux

Tableau 1 : Projets et opérateurs chefs de file du Programme PAPBio	13
Tableau 2 : Cadre de suivi des indicateurs de performance du Programme PAPBio depuis son démarrage jusqu'à octobre 2023	18
Tableau 3 : Cadre logique du Programme PAPBio et progrès dans l'atteinte des cibles	25
Tableau 4 : Taux d'exécution technique et financière des projets et du Programme PAPBio à septembre 2022	30
Tableau 5 : Liste des équipements fournis aux champions	74
Tableau 6 : Liste des subventions accordées aux centres de conservation ex-situ	77
Tableau 7 : Liste des bourses de recherche doctorale octroyées	78
Tableau 8 : Tableau de bord présentant les valeurs de référence des indicateurs socio-économiques au niveau des paysages de mise en œuvre du PAPBio au démarrage du programme (2019)	82
Tableau 9 : Défis et contraintes majeurs affectant la mise en œuvre des projets du Programme PAPBio	95

Liste des figures

Figure 1: Carte des sites d'implémentation des projets du Programme PAPBio	16
Figure 2: Parc de vaccination de Gawi	33
Figure 3 : Parc de vaccination de Gawi	33
Figure 4: Foyer amélioré construit au profit d'une transformatrice de soumbala	35
Figure 5: Reboisement à sec de baobab pour la récupération de l'habitat de la girafe	36
Figure 6: Localisation et superficie protégées par les communautés au niveau de la Réserve de Biosphère du Gourma, RBG (au total 8.843 km d'habitat naturel correspondant à environ 20% de la surface totale de la RBG sont protégées)	37
Figure 7: Vue d'ensemble des participants à l'atelier de partage d'expériences sur les CREMA	38
Figure 8: Mise à disposition d'équipements pour l'établissement de pépinières	39
Figure 9: Atelier villageois de concertation sur la gestion communautaire des ressources naturelles.....	42
Figure 10: Carte zone d'intervention	43
Figure 11: Suivi des d'éléphants par les écogardes.....	44
Figure 12: Localisation de potentiels sites miniers dans la réserve de Biosphère du Gourma.....	45
Figure 13: Fennec (Vulpes zerda) à la sortie de son terrier au sein de la RNNTT	46
Figure 14: Activité de suivi d'écosystèmes de mangroves	47
Figure 15: Collecte de données biologiques au niveau d'écosystèmes de mangrove	47
Figure 16: Carte des infrastructures a aménagé dans le complexe PONASI.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 17: Formation bonnes pratiques de production de fromage de soja	49
Figure 18: Création de pare-feu par les écogardes	49
Figure 19: Remise d'équipement de collecte et de transformation d'amandes de karité aux bénéficiaires du projet.....	50
Figure 20: Campagne de vaccination du cheptel domestique	51
Figure 21: Conseiller à l'exploitation familiale du projet en séance de formation des producteurs de sésame.....	52
Figure 22: Distribution du matériel de production maraichère.....	53
Figure 23: Parcelles de production maraichère	53
Figure 24: Machine de traitement post récolte installée par le projet.....	54
Figure 25: Confection de la ruche kényane.....	55
Figure 26: confection des guirlandes	55
Figure 27: Equipment acquis pour l'unité de transformation du manioc.....	56
Figure 28: Témoignage d'une bénéficiaire d'une bourse Master attribuée dans le cadre de l'action suite à sa participation à l'APAC	59
Figure 29: Cartographie du trait de côte marin et côtier entre 2000 et 2020 au niveau de la Sierra Leone extraite du SIDMC (avril 2023)	60
Figure 30: Publication UICN sur la CECN en littérature grise	Erreur ! Signet non défini.
Figure 31: Résultats des collectes de données IMET de quelques sites évalués	69
Figure 32: Rapport d'utilisation du hub virtuel à travers Google Analutics (Avril 2023)	70
Figure 33: Publication scientifique issue du mémoire de Master d'un étudiant de l'Université Senghor ayant bénéficié du dispositif de bourses mis en place par le projet PAPBioC2 Gouvernance.....	72
Figure 34: Capture d'écran de la version anglaise du SICE	73
Figure 35: Capture d'écran de la version android du SICE	73
Figure 36: Capture d'écran de la lettre NAPA #167 d'octobre 2022 présentant l'article sur le SICE	74
Figure 37: Participants à l'atelier régional de validation des rapports de la mission d'harmonisation des cadres juridiques nationaux de lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest	76
Figure 38: Soins apportés à un spécimen de crocodile nain avant sa mise en conservation ex-situ (CREDI ONG)	78

Figure 39: Transport de deux (02) autruchons à leur enclos dans la Réserve de biosphère de Gadabédji (ONG Sahara Conservation Fund).....	78
Figure 40: Renforcement des capacités du bénéficiaire de la bourse de doctorat dédié à la translocation du lion sur les techniques de capture et de soins aux grands carnivores (lion et lycaon) au Zambia Carnivore Programme au South Luangwa National Park (Zambie).....	79
Figure 41: Page de garde du résumé analytique synthétique élaboré pour les besoins de sensibilisation et de plaidoyer des autorités politiques et des décideurs de la région	79
Figure 42: Sensibilisation et plaidoyer auprès de Madame la Ministre de l’Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger	80
Figure 43: Sensibilisation et plaidoyer auprès de Madame la Présidente de la Commission Développement Rural et Environnement de l’Assemblée Nationale du Niger.....	80
Figure 44: Sensibilisation et plaidoyer auprès de Monsieur le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable du Bénin	80
Figure 45: Sensibilisation et plaidoyer auprès de Monsieur le Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) au Bénin	80
Figure 46: Capture d’écran du site web du PAPBio.....	92
Figure 47 : Participants à la mission de visite et de suivi des réalisations du PAPBio	93

Sigles et abréviations

ACCB	Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMP	Aire Marine Protégée
AO	Afrique de l'Ouest
AP	Aire protégée
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
BIOPAMA	<i>Biodiversity and Protected Areas Management Programme</i> / Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées
CCI	Comité Consultatif International
CdS-R	Comité de Suivi Régional
CECN	Comptabilité Ecosystémique du Capital Naturel
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMAP	Commission Mondiale des Aires Protégées
CO	Centre des Opérations
Complexe WAP	Complexe de parcs W – Arly et Pendjari
CPM	Centre du Patrimoine Mondial
CREMA	<i>Community Resource Management Area</i>
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts (Mali)
DU	Diplôme d'Université
DU-GAP	Diplôme d'Université en Gestion des Aires Protégées
EAGLE	Eco Activists for Governance and Law Enforcement
EUR	Euro
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FED	Fonds européen de développement
FSOA	Fondation des Savanes Ouest Africaines
GAPB	Gestion des Aires Protégées et de la Biodiversité
GCRN	Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
GEF-PNUD	Global Environmental Facility – United Nations Development Programme
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
HIMO	Haute intensité de main d'oeuvre
IMET	<i>Integrated Management Effectiveness Tool</i> / outil intégré sur l'efficacité de gestion
INTERPOL	Organisation Internationale de police criminelle
Kg	Kilogramme
LAB	Lutte Anti Braconnage
LATF	Lusaka Agreement Task Force / Groupe de Travail sur l'Accord de Lusaka
MAB-UNESCO	Programme Man and Biosphere de l'UNESCO
OBAPAO	Observatoire régional de la Biodiversité et des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDC	Office des Nations unies contre les drogues et le crime
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAPBio	Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest
PAPBioC1	PAPBio Composante 1
PAPBioC2	PAPBio Composante 2
PAPFor	Programme d'appui pour la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest
PAPACO	Programme Aires Protégées d'Afrique et Conservation

PAQ	Plan d’Affaire Quinquennal
PDESC	Plan de Développement Economique et Social Communal
PEP	Perré Ecailles de Poisson
PIR	Programme Indicatif Régional
PNKT	Parc National Kaboré Tambi
PNTC	Parc National Naturelle des Mangroves du Rio Cacheu
PPP	Partenariat Public - Privé
PTF	Partenaire Technique et Financier
QG	Quartier Général
RRIS	<i>Regional Reference Information System / Système Régional d’Information de Référence</i>
UCE/ECU	Unité de capacité écosystémique/Ecosystem capability unit
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UICN-PACO	Programme Afrique du Centre et de l’Ouest de l’UICN
UPSE	Unité de Paysage Socio-Ecologique
UR – AVIGREF	Union Régionale des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune
RAMPAO	Réseau régional des Aires Marines Protégées d’Afrique de l’Ouest
RNA	Régénération Naturelle Assistée
RNNTT	Réserve Nationale Naturelle du Termit et Tin-Toumma
SRADT	Schéma Régional d’Aménagement et de Développement du Territoire
VITO	Flemish Institute for Technological Research NV
WAP	W – Arly – Pendjari
WAPCA	<i>West African Primate Conservation Action</i>

Crédit photos : Partenaires PAPBio

Photo couverture : Des membres de l’association des femmes récoltant le bourgou (*Echinochloa stagnina*) au niveau du paysage de la Réserve de Biosphère des Eléphants du Gourma (Mali)

Photo verso : Troupeau de buffles (*Syncerus caffer*) (WAP)

Résumé exécutif

Le Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest (PAPBio) convenu entre l'Union européenne et les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA au profit de leurs pays membres ainsi que la Mauritanie dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) en Afrique de l'Ouest (11^e FED) a été mis en œuvre dans un contexte de pressions et de menaces multiples et multifformes sur la nature : croissance démographique galopante, pauvreté endémique, faibles capacités de gouvernance et de gestion des ressources naturelles, changements climatiques aux effets de plus en plus pervers, et plus récemment crise sécuritaire aigue dans certaines parties de la région, etc. Les conséquences qui en découlent sapent les efforts des acteurs engagés dans la conservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles en Afrique de l'Ouest. Cette situation conduit à un appauvrissement, par moment irréversible, du capital naturel de la région ainsi que des biens et services associés.

Le PAPBio avait pour objectif d'améliorer la gestion des grands écosystèmes naturels d'Afrique de l'Ouest dans la perspective d'accroître la résilience aux changements climatiques tant des écosystèmes que des populations. Le programme a couvert trois écotypes (désert, savane et mangrove) et est construit sur la base de deux composantes : i) Composante 1 « Gestion durable des aires protégées et des zones périphériques » comportant trois résultats visant l'amélioration de l'efficacité de gestion de paysages ou d'aires protégées majeurs ainsi que leurs périphéries dont les activités sont mises en œuvre au niveau des sites/territoires au travers de huit projets ; ii) Composante 2 « Gouvernance régionale et sécurité » visant notamment à insuffler une véritable dynamique régionale pour la bonne gouvernance des écosystèmes naturels et la promotion des politiques régionales de conservation. Elle comporte quatre résultats dont les activités sont mises en œuvre dans le cadre d'un unique projet.

La phase opérationnelle du PAPBio a démarré en juin 2018 pour finir en juin 2023, puis étendue à décembre 2024. Le lancement des projets composant le programme PAPBio a été échelonné dans le temps, certains ayant démarré dès juillet 2018 et d'autres seulement en décembre 2019. Cette situation a conséquemment conduit à des dates de clôture de projets également échelonnées dans le temps.

L'analyse des performances dans la mise en œuvre du PAPBio fait ressortir des progrès importants à divers niveaux : 212 754km² faisant l'objet d'interventions concrètes de gestion durable des écosystèmes ; 49 plans de développement local supplémentaires participatifs et intégrant des objectifs de conservation et de développement durable développés et en cours de mise en œuvre ; une quinzaine de campagnes de collecte de données IMET réalisées et proposant des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées concernées ; 30 197ménages bénéficiant déjà des initiatives de gestion intégrée des ressources naturelles et tirant un bénéfice durable grâce aux actions du PAPBio ; augmentation du nombre des interventions anti-trafficking menant systématiquement à des actions et condamnations juridiques ; etc. A juin 2024, le taux d'exécution technique au niveau du PAPBio est estimé à 98% (ce taux s'explique par le fait que le taux d'exécution technique du projet RBT-WAP | GIC-WAP qui a presque doublé (171%) tirant le taux global vers le haut) et le taux d'exécution financière à 90% pour une consommation du temps de mise en œuvre d'environ 97% en considérant l'extension à décembre 2024.

Quelques difficultés ont ébranlé la mise en œuvre des projets du programme PAPBio : la crise sécuritaire a limité les déplacements dans certaines zones et même empêché complètement la mise en œuvre des activités au niveau d'autres aires protégées ; la crise sanitaire liée à la Covid-19 a perturbé les activités pendant la phase active de la pandémie; des lourdeurs administratives, associées à la faible capacité opérationnelle de certaines administrations de tutelle des AP, ont retardé davantage la mise en œuvre de certains projets ; l'instabilité politique récurrente dans certains pays fragilise la durabilité des investissements et impacts positifs générés ; etc.

1. Introduction

Croissance démographique plus rapide que la capacité de fourniture des services sociaux de base nécessaires associée à un accès et un partage inéquitables des bénéfices générés du développement, pauvreté (rurale notamment) endémique, faible capacité de gouvernance et de gestion des ressources naturelles, etc. constituent des maux persistants en Afrique de l'Ouest. Ce tableau déjà alarmant est exacerbé par des effets de plus en plus dévastateurs du changement climatique. Cette situation conduit sans équivoque à un appauvrissement du capital naturel ouest africain, y compris les services écosystémiques dont dépendent largement les populations.

Plus récemment, la crise sécuritaire, de plus en plus inextricablement associée à la criminalité environnementale, est venue complexifier davantage les pressions et menaces sur les ressources naturelles et la biodiversité dans certaines parties de la région.

Face à ces menaces, il a été convenu entre l'Union européenne et les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) en Afrique de l'Ouest (11^e FED) et spécifiquement dans le domaine prioritaire 3 : « Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelles et ressources naturelles », le Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest (PAPBio). Ce programme visait à améliorer la gestion des grands écosystèmes naturels d'Afrique de l'Ouest dans la perspective d'accroître la résilience aux changements climatiques tant des écosystèmes que des populations.

Le Programme PAPBio a été conduit au profit des Etats de l'Afrique de l'Ouest membres des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) ainsi que la Mauritanie pour un coût total de plus de 55 500 000 EUR dont 47 000 000 EUR de contribution du FED et 8 500 000 EUR de cofinancement par les bénéficiaires des subventions.

Le présent rapport présente l'état final de mise en œuvre du Programme PAPBio depuis le démarrage des projets le constituant jusqu'à juin 2024. Il établit le bilan du programme en termes de performance de mise en œuvre mais également de résultats et d'impacts.

Le rapport a été produit sur la base d'informations relatives à l'exécution technique et financière des projets fournies par chacun des opérateurs de mise en œuvre du programme en ce qui concerne le projet qu'il conduit. Même si l'équipe du projet PAPBioC2 Gouvernance en charge de la coordination régionale du PAPBio a assuré la compilation des données et informations, il n'en demeure pas moins que chaque opérateur reste l'interlocuteur principal pour le projet dont il assure l'implémentation.

2. Contexte de mise en œuvre du Programme PAPBio

La population de l'Afrique de l'Ouest avoisine les 350 millions d'habitants dont environ 60% vivent en milieu rural. La région figure parmi les plus pauvres d'Afrique. La croissance économique, déjà faible (fluctuant à moins de 5%), a été mise à rude épreuve par la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19 même si les récentes projections indiquent une accélération globale du taux de croissance entre 2023 et 2024, puis pour les années à venir. Pris individuellement, certains pays peinent dans leur décollage économique et cette situation est, depuis quelque temps, exacerbée par une crise sécuritaire sans précédent. Pourtant, il est admis qu'un taux minimum de 7% par an soit nécessaire pour réduire de moitié l'extrême pauvreté dans cette partie du continent. Dans cette perspective, le capital naturel est considéré comme un pilier d'une importance capitale pour une croissance verte, durable et inclusive.

En effet, la région abrite une biodiversité de grande valeur attribuable à la richesse de ses écosystèmes. Cette biodiversité, parfois endémique, constitue un bien public mondial mais également un moteur de développement pour les populations de la région. Cependant, cette richesse naturelle faunique et floristique, ainsi que les paysages et habitats qui les abritent subissent diverses pressions et menaces ayant des effets aggravants les uns sur les autres.

Au regard de cette situation alarmante, il est crucial pour les Etats membres de l'Afrique de l'Ouest notamment, de préserver leurs richesses naturelles, qui gérées avec efficacité, peuvent être source de développement et de stabilité. De ce fait, la région doit urgemment se doter de mécanismes de gestion plus performants des ressources naturelles.

En ce qui concerne les politiques publiques en matière environnementale, les Etats de la région ont ratifié la majorité des Traités et Accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à la protection de l'environnement. De plus, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont développé plusieurs politiques et stratégies environnementales dont la mise en œuvre souffre toutefois d'un manque crucial de ressources (humaines et financières) et de coordination, bien que bénéficiant d'engagement politique.

Les parties prenantes impliquées dans le programme PAPBio, directement ou indirectement, sont de plusieurs ordres, en tant que groupes bénéficiaires ou autres, mais avec des interrelations fortes entre elles :

- Au **niveau local**, de nombreuses communautés vivent autour et dans les sites, et sont caractérisées par une grande dépendance vis-à-vis des ressources naturelles. L'accès aux ressources peut s'exercer dans le cadre de leurs droits coutumiers, sans pour autant être toujours en conformité avec la législation étatique. Il existe très peu d'options alternatives de subsistance pour ces groupes.
- Au **niveau national**, les institutions gouvernementales nationales responsables de la gestion de la diversité biologique sont suivant les Etats, les ministères sectoriels ou des agences paraétatiques avec des appellations diverses selon les pays. Et dans un certain nombre de pays des agences spécialisées en charge des aires protégées, et leurs unités décentralisées sur le terrain ont été opérationnalisées.

Aussi, diverses autres parties prenantes sont également ciblées à cette échelle :

- Les autorités décentralisées, les communes en particulier dotées désormais dans un certain nombre de pays de responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles de par les lois de décentralisation ;
- Les ONG ou organisations internationales et nationales et la communauté scientifique ;
- Les bailleurs de fonds internationaux impliqués ;
- Des compagnies d'exploitation minières dans la perspective de les engager à l'effort de préservation des ressources naturelles qu'elles contribuent à dégrader ;

- Le secteur privé, par le biais du développement de formules dites PPP (Partenariats public-privé) au profit de la sauvegarde et réhabilitation de la biodiversité ;
- Des fonds fiduciaires.
- Au **niveau régional**, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, abritent en leurs seins des Directions traitant de problématiques environnementales et accordant une attention toute particulière aux actions/activités qui touchent à la gestion durable des ressources naturelles. Il existe également un ensemble d'institutions interétatiques régionales avec des mandats thématiques spécifiques.

3. Description du Programme PAPBio

Le Programme PAPBio s'intègre dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et du nouveau Consensus sur le développement adopté par l'Union européenne. Il contribue en particulier à l'atteinte de divers Objectifs de Développement Durable (ODD 13 "Lutter contre le changement climatique" ; ODD 14 « Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources aux fins du développement durable" et ODD 15 "Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres").

3.1. Cadre stratégique et opérationnel du PAPBio

L'objectif global du programme est de promouvoir un développement économique endogène, durable et inclusif, répondant aux défis du changement climatique.

L'objectif spécifique est d'atteindre une protection intégrée de la diversité et des écosystèmes fragiles et une résilience renforcée aux changements climatiques.

Les résultats attendus sont communs à l'ensemble des 3 écotypes (désert, savane, mangrove) :

- **Composante 1 : Gestion durable des aires protégées et des zones périphériques**

L'expérience a montré que l'intégrité des aires protégées est mieux assurée lorsque celles-ci sont gérées de manière coordonnée avec leurs périphéries, au sein de véritables paysages de gestion. Toute cette composante est basée sur cette logique et inclut (i) une conservation de la zone centrale à haut intérêt de biodiversité, (ii) le développement d'activités économiques adossées aux services écosystémiques, (iii) des mécanismes bien établis de gouvernance entre l'aire protégée et sa périphérie, (iv) la considération des enjeux climatiques.

Les résultats attendus et activités sous-tendant la composante 1 portent sur :

Résultat 1 : Les activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés sont coordonnées d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écosystémiques pour les parties prenantes.

Activité 1.1 : Etablir des plateformes de concertation multisectorielles d'intégration de la gestion durable des zones de conservation dans les Plans de développement locaux.

A1.2 : Promouvoir des alternatives économiques génératrices d'emplois décents, ayant un faible impact sur les aires protégées et résilientes aux changements climatiques.

A1.3 : Assurer la collaboration transfrontalière et la connectivité écologique entre les aires protégées.

A1.4 : Appuyer les études d'impact environnemental et études environnementales stratégiques pour toute initiative de développement susceptible d'avoir un impact déterminant sur les écosystèmes concernés.

Résultat 2 : Des systèmes de gestion efficaces des aires protégées, incluant les populations riveraines, sont développés et opérationnels.

Activité 2.1 : Préparer les plans d'aménagement et de gestion (PAG) de manière participative et leur exécution de manière adaptative à l'aide des résultats de suivi écologique et l'implication des parties prenantes dans la prise de décisions de gestion.

A2.2 : Mettre en place des mécanismes de financement durables des aires protégées (fiscalité décentralisée, PPP, fonds verts, ...).

A2.3 : Rapporter annuellement au niveau régional les activités et les résultats obtenus par chaque AP (en lien avec A4.6), y compris du point de vue de l'atténuation du changement climatique.

Résultat 3. Les populations riveraines tirent un bénéfice durable des aires protégées et sont plus résilientes aux changements climatiques.

Activité 3.1 : Favoriser la représentation des populations dans les structures de pilotage et d'élaboration et de suivi des aires protégées.

A3.2 : Promouvoir des modèles de valorisation de ressources naturelles (écotourisme, tourisme cynégétique, recherche biologique, produits forestiers non-ligneux, approches filières...).

A3.3 : Développer les capacités des communautés locales pour la gestion intégrée des zones de conservation et à la lutte contre les changements climatiques.

Les activités menées dans le cadre de la composante 1 sont dirigées au niveau des sites/ territoires par une diversité d'opérateurs ou consortiums de partenaires de mise en œuvre.

- **Composante 2 – Gouvernance régionale et sécurité**

Cette composante vise à insuffler une véritable dynamique régionale pour la bonne gouvernance des écosystèmes naturels, la gestion des aires protégées et la promotion des politiques régionales de conservation et développement durable en général. Cette dynamique régionale permettra aux parties prenantes concernées d'améliorer l'efficacité de gestion de leurs zones d'intervention et de partager les expériences et connaissances.

Les résultats attendus et activités de la composante 2 se présentent comme suit :

Résultat 4 : L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion des aires protégées opérationnel et efficace à l'échelle régionale, incluant la gestion des risques climatiques.

Activité 4.1 : : Créer un dispositif/cadre régional opérationnel de coordination, de gestion et de suivi des AP.

A4.2 : Renforcer les mécanismes régionaux de conservation et gestion durable des écosystèmes côtiers.

A4.3 : Appuyer les mécanismes permettant d'effectuer un suivi de la gestion des Aires Protégées, de l'état de l'environnement et du changement climatique au niveau régional et national.

A4.4 : Améliorer la Coordination de la gestion des aires protégées avec la mise en œuvre des différentes politiques, programmes et/ou stratégies sectorielles régionales.

A4.5 : Etablir une capacité régionale en matière de comptabilité écosystémique du capital naturel

A4.6 : Développer un système de rapportage harmonisé utilisable par toutes les Aires protégées de la région

Résultat 5 : Les expériences et connaissances sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional.

Activité 5.1 : Renforcer les systèmes d'apprentissage partagés et les échanges d'expériences.

A5.2 : Développer un curriculum et autres dispositifs de formation pour éco-gardes dans leurs pays respectifs, harmonisés au niveau régional.

A5.3 : Mettre en place un cursus régional, (niveau Master, Doctorat), pour la formation de cadres dans les domaines de la gestion intégrée des aires protégées et du changement climatique.

Résultat 6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée.

Activité 6.1 : Élaborer et approvisionner un système d'information régionale sur la criminalité environnementale, accessibles aux acteurs de gestion et de contrôle.

A6.2 : Appuyer les capacités techniques stratégiques et opérationnelles de la chaîne de contrôle et de surveillance des zones de conservation.

A6.3 : Harmoniser les cadres légaux et stimuler la coopération entre les Etats en matière de lutte contre la criminalité environnementale.

A6.4 : Renforcer les mécanismes, capacités et instruments régionaux pour la protection des espèces menacées et en voie d'extinction.

Résultat 7 : Suivi et gestion des connaissances du programme PAPBio

Activité 7.1 : Harmoniser le cadre de suivi pour assurer l'atteinte et la valorisation des résultats et améliorer la performance de mise en œuvre.

A7.2 : Accompagner le suivi de la Composante 1.

A7.3 : Faciliter la collecte et la consolidation et analyse des données pour mesurer les contributions du programme PAPBio au développement local dans les sites d'intervention.

A7.4 : Communiquer et diffuser les résultats de suivi du PAPBio.

Les activités menées dans le cadre de la composante 2 sont mises en œuvre sous la coordination de l’UICN.

3.2. Projets et opérateurs chefs de file du Programme PAPBio

Le tableau ici-bas précise la liste des projets mis en œuvre dans le cadre du portefeuille du PAPBio ainsi que les organisations chefs de file.

Tableau 1 : Projets et opérateurs chefs de file du Programme PAPBio

Composante de PAPBio	Nom complet du projet	Nom abrégé du projet	Paysages/aires protégées concernés	Principale organisation de mise en œuvre	Date de début du projet	Date de fin du projet ¹
Phase opérationnelle de la Convention de financement PAPBio					Juin 2018	Juin 2023 (avant extension) Décembre 2024 (après extension)
Composante 1	Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin	UE-Mangroves	Paysages/forêts de mangroves du Sénégal au Bénin	UICN	Juillet 2019	Septembre 2024
	Gestion Intégrée du Complexe Transfrontalier W-Arly-Pendjari	RBT-WAP/GIC-WAP	Complexe Transfrontalier W – Arly – Pendjari (Bénin – Burkina Faso – Niger)	GIZ	Juillet 2018	Mai 2023
	« DIKWE NI WEOGO » Projet d'appui à l'amélioration du capital naturel du paysage PONASI et à l'accroissement de la résilience des communautés riveraines	DIKWE NI WEOGO / PONASI	Complexe Po – Nazinga – Sissili (Burkina Faso)	NITIDAE	Septembre 2019	Septembre 2022
	Gestion durable, participative et intégrée des aires protégées, des territoires périphériques du Parc National de la Comoé	Gestion intégrée des territoires et aires protégées	Parc National de la Comoé (Côte d'Ivoire)	NITIDAE	Décembre 2019	Décembre 2023

¹ La date de fin de la phase opérationnelle de la Convention de financement PAPBio a fait l'objet d'une extension (Juin 2023 à Décembre 2024). Les dates de fin de projet mentionnées prennent en compte les extensions au niveau « projet » lorsqu'elles ont été convenues dans les DUE en charge du suivi des projets.

	Conservation écosystémique des éléphants de la région du Gourma au Mali par le biais d'une gouvernance qui améliore les moyens de subsistance locaux en synergie avec l'aide à la planification et à l'application des stratégies gouvernementales	Ecosystem-wide elephant conservation in the Gourma of Mali	Réserve des éléphants du Gourma (Mali)	WILD Foundation	Mars 2019	Juin 2023
	Savannah Integrated Biodiversity Conservation Initiative	SIBCI	Mole National Park (Ghana)	Ghana Wildlife Society	Décembre 2019	Décembre 2023
	Partenariat pour la gestion durable des ressources naturelles de la Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin-Touma déléguée à Noé Conservation et pour une diffusion efficace du modèle de délégation de gestion en Afrique	Termit Tin Touma	Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin-Touma, RNNTT (Niger)	AFD / Noé	Décembre 2018	Juin 2023
	Paysages durables & filières inclusives – PONASI_2	-	Complexe Po – Nazinga – Sissili (Burkina Faso)	NITIDAE	Juin 2021	Juin 2024
	Renforcer les bases de la sécurisation, de la gestion durable et concertée du complexe PONASI	-	Complexe Po – Nazinga – Sissili (Burkina Faso)	Les Anges Gardiens de la Nature	Janvier 2023-	Décembre 2024
Composante 2	Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest	Gouvernance Régionale et Sécurité	Pas d'actions concrètes de terrain Bénéficiaires de l'action : pays CEDEAO/UEMOA + Mauritanie	UICN	Mars 2019	Septembre 2024

3.3. Carte des sites de mise en œuvre du Programme PAPBio

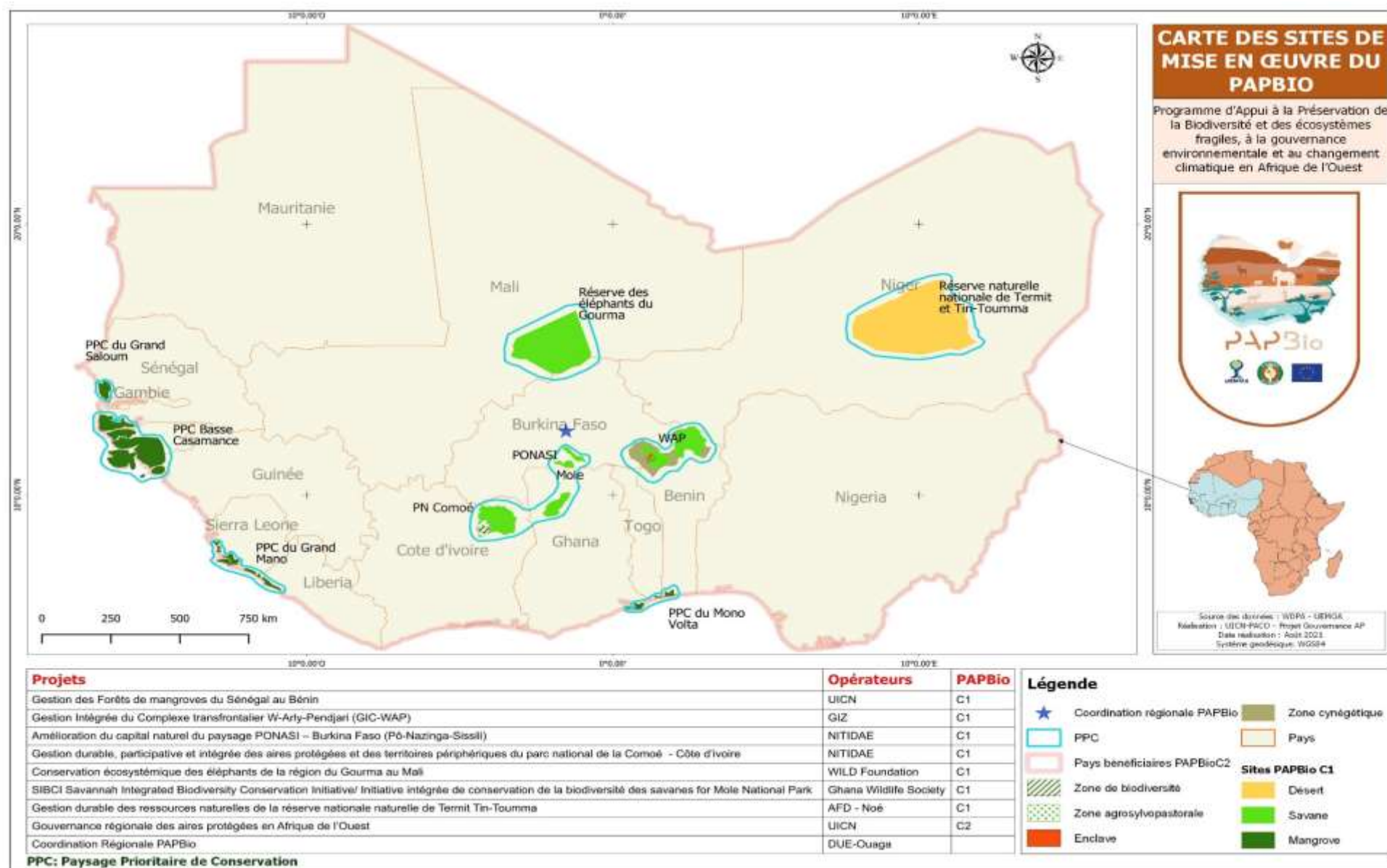


Figure 1: Carte des sites d'implémentation des projets du Programme PAPBio

4. Suivi des progrès dans la mise en œuvre du Programme PAPBio

4.1. Suivi des indicateurs de performance du PAPBio

Un cadre de suivi des indicateurs de performance du programme a été développé afin de suivre de manière efficace les progrès dans la mise en œuvre du Programme PAPBio. Ce tableau de bord a été construit en impliquant l'ensemble des opérateurs PAPBio de manière à prendre en compte les contributions majeures de chacun des partenaires (la prise en compte de l'intégralité de l'ensemble des indicateurs de chacun des projets (une vingtaine d'indicateurs par projet) aurait abouti à un tableau extrêmement fastidieux à manipuler et pourrait diluer les informations substantielles). Il a permis par ailleurs d'assurer un suivi régulier des progrès vers l'atteinte des cibles du programme.

Ci-joint le cadre de suivi harmonisé du programme PAPBio présentant le niveau de réalisation des indicateurs du programme de son démarrage jusqu'en juin 2024.

Tableau 2 : Cadre de suivi des indicateurs de performance du Programme PAPBio depuis son démarrage jusqu'à octobre 2023

TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS									
						Etat de mise en œuvre PAPBio en 2018		Etat de mise en œuvre PAPBio à juin 2024	
Objectifs et indicateurs du cadre logique PAPBio	Description	Programme / Projet	Unité	Valeur de baseline	Valeur de la cible	Total	% de Cible	Total	% de Cible
IMPACT									
IOG 1	Existence d'une stratégie de développement intégral adoptée et promue par UEMOA/CEDEAO et effectivement appliquée sur les sites d'intervention du PIR	PAPBio	Stratégie	0	1	0	0	0,95	95%
EFFETS									
IOS 1	Superficie (km2) du territoire faisant l'objet des interventions concrètes de gestion de l'écosystème	PAPBio	Km²	1 065	173 313	1065	1%	212 754	123%
IOS 2	Indices d'efficacité de gestion et de gouvernance des AP	PAPBio	Indice d'efficacité IMET	60%	65%	60%	92%	57%	87%
IOS 3	Niveau d'implication des populations riveraines dans la gestion des AP (Nombre de conventions de co-gestion signées)	PAPBio	Niveau d'implication	54%	75%	54%	72%	80%	107%
IOS 4	Nombre d'agences appliquant les politiques et stratégies émises par la CEDEAO et l'UEMOA	PAPBio	Agence de gestion des AP	0	6	0	0	0	0
IOS 5	Niveau d'utilisation du RRIS (Regional Reference Information System) de l'Observatoire Régional des AP de l'Afrique de l'Ouest	PAPBio	hit au RRIS/mois	0	1 000	0	0	400	40%
IOS 6	Pourcentage d'interventions anti-trafficking menant à des condamnations juridiques	PAPBio	Intervention anti-trafficking	8%	100%	8%	8%	65	65%

IOS 7	Pourcentage d'infractions en diminution sur les sites d'intervention du PAPBio	PAPBio	Infraction	DND ²	DND	0	0	0	0
IOS 8	Niveau d'adoption des pratiques et des mesures de gestion durable de mangrove par les communautés	MANGROVE	Niveau d'adoption	0	4	0	0%	3	75%
IOS 9	Surfaces de cultures dans la Zone de biodiversité (ZDB) des Monts Tingui issues de la cartographie nationale de l'occupation des sols réalisée par le CIGN (surfaces stables)	COMOE	Hectare	957	957	957	100%	957	100%
IOS 10	Niveau d'inclusion des groupes marginaux (femmes, jeunes, éleveurs, étrangers) dans les Comités de Développement Locaux	COMOE	Niveau d'inclusion	14%	80%	14	0%	82	102%
IOS 11	Nombre de conflits et de dégâts entre agriculteurs et éleveurs	COMOE	Conflit	20	20	20	0%	3	85%
IOS 12	Nombre de producteurs de la zone qui arrivent à intégrer les nouveaux marchés et débouchés développés par le projet	COMOE	Producteur	0	900	0	0%	1053	117%
IOS 13	Nombre de conventions de GCRN	WILD PEM	Convention	0	12	0	0	23	191%
IOS 14	Nombre d'éléphants dans la zone d'intervention du projet (nombre stable)	WILD PEM	Eléphant	200	200	200	100%	200	100%
IOS 15	Evolution des populations des espèces phares des parcs nationaux de la RBT-WAP ainsi que de la zone girafe (populations stables)	RBT-WAP-GIC	Espèce	Stabilité de toutes les espèces phares	100%	100%	100%	100%	100%
IOS 16	Nombre de personnes vivant autour de la RBT-WAP gagnant des revenus supplémentaires à travers les activités liées aux chaînes de valeurs ajoutées (CVA) sélectionnées et de la cogestion	RBT-WAP-GIC	Personne	0	300 000	0	0	403 301	134%
IOS 17	Montant de revenus générés par le Parc National de Mole	SIBCI	Montant EUR	84 394	109 712	84 394	77%	DND	DND
IOS 18	Nombre d'instruments ou de mécanismes effectivement mis en place, harmonisés, testés et adoptés par les acteurs comme faisant partie du système régional opérationnel de gestion efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques	GOUVERNANCE	Instrument	0	7	0	0%	7	100%

EXTRANTS

² Donnée non disponible

I.R.1	Nombre de paysages avec Plans de Développement Locaux participatif intégrant les objectifs de conservation et développement durable	PAPBio	PDL	5	37	5	14%	49	132%
I.R.2	Nombre de ménages bénéficiant de la gestion intégrée des ressources naturelles	PAPBio	Ménage	7 600	20 780	7 600	36%	30 197	145%
I.R.3	Nombre de sites dont l'IMET est opérationnel et centralisé dans RRIS	PAPBio	Site	5	13	5	38%	16	123%
I.R.4	Nombre d'agences de gestion des AP de la Région ayant adopté officiellement IMET	PAPBio	Agence de gestion des AP	3	6	3	50%	9	150%
I.R.5	Nombre de stratégies formulées pour validation par les Commission de la CEDEAO/UEMOA	PAPBio	Stratégie	0	1	0	0	1	100%
I.R.6	Nombre de formations données aux agences d'application de la loi	PAPBio	Formation	0	35	0	0	34	97%
I.R.7	Nombre d'AP disposant de PAG à jour validés par l'ensemble des acteurs	PAPBio	Aire protégée	0	15	0	0	10	63%
I.R.8	Nombre de sites identifiés et proposés en vue d'un classement en site Ramsar	MANGROVE	Site	0	2	0	0	2	100%
I.R.9	Nombre d'organisations (associations, groupements et ONG) qui reçoivent des appuis en matière d'organisation et de gestion	MANGROVE	Organisation	0	60	0	0	65	108%
I.R.10	Nombre de subventions octroyées pour la gestion durable des ressources naturelles et la résilience aux changements climatiques	MANGROVE	Subvention	0	48	0	0	48	100%
I.R.11	Nombre de Km de pistes de corridor ouverts	PONASI	Km	0	170	0	0	170	100%
I.R.12	Nombre d'écogardes recrutés et formés	PONASI	Ecogarde	0	30	0	0	30	100%
I.R.13	Nombre de fora du complexe PONASI organisés	PONASI	Forum	0	1	0	0	1	100%
I.R.14	Nombre d'agriculteurs accompagnés dans l'évolution de leurs pratiques agricoles	COMOE	Agriculteur	0	1 500	0	0	1 787	119%
I.R.15	Nombre de villages officiellement délimités	COMOE	Village	0	16	0	0	16	100%
I.R.16	Nombre de km de pistes ouvertes	COMOE	Km	0	annulé	0	0	0	0
I.R.17	Nombre de coopératives accompagnées vers la certification biologique	COMOE	Coopérative	0	2	0	0	1	50%
I.R.18	Existence d'un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire	COMOE	SRADT	0	annulé	0	0	0	0
I.R.19	Nombre d'auxiliaires d'élevage et de vétérinaires privés formés et équipés	COMOE	Personne formée	0	10	0	0	13	130%

I.R.20	Nombre points d'eau réalisés	COMOE	Point d'eau	0	5	0	0	5	100%
I.R.21	Nombre de parcs de nuit construits	COMOE	Parc de nuit	0	4	0	0	4	100%
I.R.22	Nombre d'aires de pâture aménagées	COMOE	Aire de pâtures	0	5	0	0	5	100%
I.R.23	Nombre d'aires de repos aménagées	COMOE	Aire de repos	0	3	0	0	3	100%
I.R.24	Nombre de parcs de vaccination construits	COMOE	Parc de vaccination	0	2	0	0	2	100%
I.R.25	Nombre de personnes bénéficiant directement de la GCRN dans les communes cibles	WILD PEM	Personne	0	60 000	0	0	249 578	416%
I.R.26	Nombre de périmètres localisés pour mise en valeur	WILD PEM	Périmètre	0	80	0	0	68	85%
I.R.27	Nombre de km de pare-feu mis en place	WILD PEM	Km	0	4 000	0	0	7 049	176%
I.R.28	Superficie (km2) du territoire protégée	WILD PEM	Km2	0	640	0	0	944	147%
I.R.29	Nombre annuel d'incidents de conflits homme-éléphant dans la zone du projet.	WILD PEM	Incident	10	≤10	10	0%	02 (2023)	
I.R.30	Proportion des collectivités à l'intérieur de la zone centrale de la Réserve des éléphants qui sont officiellement impliquées et respectent les plans de gestion, les limites et la législation concernant la désignation d'aire protégée centrale du lac Banzena	WILD PEM	Collectivité	0%	90%	0	0	100	100%
I.R.31	Nombre de contrats terroirs signés avec les communautés nomades de la RNNTT et en périphérie	PARC DE NOE	Contrat terroir	12	15	12	80%	13	87%
I.R.32	Nombre de comités d'usagers organisés annuellement	PARC DE NOE	Comité d'usagers	1	3	1	33%	4	133%
I.R.33	Existence d'un plan de pastoralisme durable au sein de la RNNTT	PARC DE NOE	Plan de pastoralisme	0	1	0	0	1	100%
I.R.34	Existence d'un accord de financement durable de la RNNTT par les compagnies d'exploitation pétrolière riveraines	PARC DE NOE	Accord de financement	1	2	1	0	1,5	50%
I.R.35	Nombre de parcs nationaux disposant d'un zonage qui remplit les critères d'« intégrité » de l'UNESCO	RBT-WAP-GIC	Parc national	4	5	4	80%	5	100%
I.R.36	Superficie de terres dégradées récupérées	RBT-WAP-GIC	Km²	0	150	0	0	337	224%
I.R.37	Disponibilité d'un schéma directeur de développement de la RBT-WAP avec une analyse des impacts du changement climatique sur les écosystèmes et des EIE pour les investissements majeurs prévus	RBT-WAP-GIC	Schema directeur	0	1	0	0	1	100

I.R.38	Disponibilité d'une stratégie de gestion des enclaves dans le complexe WAP	RBT-WAP-GIC	Stratégie de gestion des enclaves	0	annulé	0	0	0	0
I.R.39	Nombre de chaînes de valeur agricoles développées par pays	RBT-WAP-GIC	Chaîne de valeur	0	4	0	0	5	125%
I.R.40	Nombre de personnes formées à l'agroécologie	SIBCI	Personne formée	0	500	0	0	682	136%
I.R.41	Nombre de parties prenantes supplémentaires aux plateformes de dialogues existantes	SIBCI	Partie prenante	0	120	0	0	66	55%
I.R.42	Nombre de groupes de travail anti-braconnage mis en place	SIBCI	Groupe de travail	0	10	0	0	14	140%
I.R.43	Nombre de personnes formées pour valoriser les produits forestiers non ligneux	SIBCI	Personne formée	0	600	0	0	430	72%
I.R.44	Existence du dispositif régional de coordination et gestion en réseau des AP	GOUVERNANCE	Dispositif régional	0	1	0	0	1	100%
I.R.45	Existence d'une stratégie régionale des aires marines protégées	GOUVERNANCE	Stratégie régionale	0	1	0	0	0,95	95%
I.R.46	Nombre d'experts de la zone d'intervention du PAPBio ayant leurs capacités renforcées en matière de CECN	GOUVERNANCE	Expert	0	3	0	0	5 (84)	> 1000%
I.R.47	Existence d'une communauté de pratique sur la conservation et la gestion des aires protégées	GOUVERNANCE	Communauté de pratique	0	1	0	0	1	100%
I.R.48	Nombre de cadres formés en gestion des aires protégées	GOUVERNANCE	Cadre formé	240	352	240	68%	360	102%
I.R.49	Nombre d'ateliers régionaux thématiques d'échanges d'expériences, de leçons apprises et de formulation de recommandations organisés	GOUVERNANCE	Atelier régional thématique	0	3	0	0	3	100%
I.R.50	Existence d'un système régional d'information sur la criminalité environnementale	GOUVERNANCE	Système régional d'information	0	1	0	0	1	100%
I.R.51	Nombre de centres dont la capacité et l'expertise en matière de conservation ex-situ et translocation des espèces menacées sont renforcées	GOUVERNANCE	Centre	0	4	0	0	4	100%
I.R.52	Existence d'un cadre harmonisé de suivi-évaluation	GOUVERNANCE	Cadre harmonisé de suivi-évaluation	0	1	0	0	1	100%
I.R.53	Existence d'un plan intégré de communication	GOUVERNANCE	Plan intégré de communication	0	1	0	0	1	100%

I.R.54	Nombre de paysages avec Plans de Développement Local participatif intégrant des objectifs de conservation et de développement durable	PONASI 1 & 2	Plan de Développement Local	0	6	0	0	6	100%
I.R.55	Nombre de ménages bénéficiant de la gestion intégrée des ressources naturelles	PONASI 2	Nombre de ménages	0	1 500	0	0	1546	103%
I.R.56	Nombre d'APs disposant de PAG à jour validés par l'ensemble des acteurs	AGN	PAG	0	1	N/A	N/A	1	100%
I.R.57	Superficie (km2) du territoire faisant l'objet des interventions concrètes de gestion de l'écosystème	AGN	Km²	TBD	TBD	N/A	N/A	3331	TBD
I.R.58	Nombre d'éléments regroupés par opération formés et équipés (écogardes, surveillants villageois, forestiers)	AGN	Personne formé	0	56	N/A	N/A	1135	2684%
I.R.59	Revenus autogénérés (en million de FCFA)	AGN	Million de FCFA	0	100	N/A	N/A	0	0%

A la lumière de l'analyse du cadre de suivi des indicateurs de performance du Programme PAPBio, il est loisible de relever que :

- la mise en œuvre des projets à juin 2024 indique un niveau satisfaisant de l'atteinte de la plupart des indicateurs. Cependant, on peut noter que les cibles de certains indicateurs ne sont pas complètement atteints. Et pour cause, le contexte de mise en œuvre de plusieurs projets a évolué entre la période d'élaboration du projet et celle de la mise en œuvre car de nouveaux développements (crise sécuritaire, etc.) ont impacté profondément certains projets empêchant la réalisation de certaines activités. Aussi, le processus de formulation, d'adoption et d'application de stratégies et/ou politiques par les Commissions régionales d'intégration (UEMOA, CEDEAO) sont beaucoup plus longues que ce qui a été pensé dans le cadre du PAPBio et ne n'aurait pas pu être bouclé dans le cadre d'un programme d'environ 04 années.
- des performances substantielles (dépassement des cibles initiales) sont observées au niveau de certains indicateurs (Superficie (km²) du territoire faisant l'objet des interventions concrètes de gestion de l'écosystème ; Nombre de conventions de GCRN nombre de personnes vivant autour du la RBT-WAP générant des revenus supplémentaires grâce au projet ; Nombre de paysages avec Plans de Développement Locaux participatifs intégrant les objectifs de conservation et développement durable ; Nombre de ménages bénéficiant de la gestion intégrée des ressources naturelles ; superficie de terres dégradées récupérées ; Nombre de cadres formés en gestion des aires protégées ; etc.). En revanche, certains précédents acquis semblent en voie de fragilisation (Indices d'efficacité de gestion et de gouvernance des AP passant de 60% en situation de référence à 57% dans le présent rapport. L'absence de gestion adéquate de certaines aires protégées notamment au niveau du Complexe WAP en raison de la crise sécuritaire contribue à cette baisse constatée de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance de ces AP).

Corrélativement au cadre de suivi des performances dans la mise en œuvre du Programme PAPBio, le tableau ci-dessous présente le cadre logique du Programme PAPBio tel qu'il est inscrit dans la Convention de financement PAPBio et donne le niveau d'atteinte des cibles établies.

Tableau 3 : Cadre logique du Programme PAPBio et progrès dans l'atteinte des cibles

Résultat	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Niveau des progrès à <u>juin 2024</u>	Commentaires
OG : Promouvoir un développement économique endogène, durable et inclusif, répondant aux défis du changement climatique	Stratégie de développement intégral (activités économiques durables/conservation/ adaptation au changement climatique/sécurité) adoptée et promue par UEMOA/CEDEAO et effectivement appliquée sur sites d'intervention PIR (aires protégées et zone d'influence)	2017 : Absence de stratégie harmonisée des pays UEMOA/ CEDEAO pour aires protégées et zones d'influence	2024: Existence d'une stratégie commune promue par UEMOA/ CEDEAO et appliquée par pays membres de l'intervention	Juin 2024 : Projet de stratégie élaboré et soumis à l'UEMOA (95%)	Le projet de Stratégie régionale de gestion durable des aires protégées et conservées d'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050 a été produit et validé selon un processus participatif et inclusif au niveau de la région. Le document a été transmis à la Commission de l'UEMOA en vue de son adoption lors d'un prochain conseil des Ministres de l'environnement de l'Union.
OS : Atteindre une protection intégrée de la diversité et des écosystèmes fragiles et une résilience renforcée aux changements climatiques.	Superficie (km ²) du territoire faisant l'objet des interventions concrètes de gestion de l'écosystème	2018 : 1 065 Km ²	2024 : 173 313 Km ²	Juin 2024 : 212 754 Km ² (123%)	Superficie par projet (Km ²) PONASI : 1 807 Parc National Comoé : 36 Réserve des éléphants du Gourma : 43 576 Parc National de Mole : 6 460 WAP : 94 071 RNNTT : 41 000 Mangroves : 5 473 AGN : 3 331 SIBCI : 17000
R1 : Les activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés sont coordonnées d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écosystémiques pour les parties prenantes.	# de paysages avec Plans de Développement Locaux participatifs en application intégrant des objectifs de conservation et développement durable	2018 : 05	2024 : 37	Juin 2024 : 49 (132%)	29 PDL supplémentaires participatifs et intégrant des objectifs de conservation et de développement durable sont développés et en application : • PONASI : 04 • Réserve des éléphants du Gourma : 23 • RNNTT : 05 • Comoé : 12 • Parc National de Mole : 01 • Mangroves : 04

R2 : Des systèmes de gestion efficaces des aires protégées sont développés et opérationnels	Indices d'efficacité de gestion et de gouvernance des APs selon les données IMET	2016 : Parc W-BFA : 55,5 W-Niger : 55 W-Bénin : 62 Arly : 62 Pendjari : 62 2021: RNNTT: 63,3 Nazinga : 44,16 PNKT : 36,37 FC Sissili : 27,18 PN Comoé : 65,16 Monts Tingi: 26,98 2022: RB Gourma: 37,30	2024 : Amélioration d'au moins 05 points de la valeur de référence	2019 : W-BFA : 55,73 W-Niger : 69,83 W-Bénin : 57,79 Arly : 73,1 Pendjari : 59,22 2022: W-BFA : 42,2 W-Niger : 51 W-Bénin : 75,9 Arly : 34,2 Pendjari : 83,2 2023 SR Estuary : 49,7 Yawri Bay: 37,14 PN Comoé : 66,56 ZBM Tingui : 26,26 Nazinga: 49,16 PNK T : 35,03 FC Sissili : 29,24 RB Gourma : 37,3 MN Parc : 68,91 %	
R3 : Les populations riveraines sont associées à la gestion intégrée des ressources naturelles et en tirent un bénéfice durable	Niveau d'implication des populations riveraines selon données IMET	2021 : Niveau d'implication des populations riveraines estimée à 54%	2024 : Niveau d'implication d'au moins 75% des populations riveraines dans les zones d'intervention	Juin 2024 : 80%	Niveau d'implication des populations riveraines dans les zones d'intervention estimé à 80% à partir des données des campagnes IMET réalisées en 2022 et 2023 dans les paysages de mise en œuvre du PAPBio.
	# familles bénéficiant de la gestion intégrée des ressources naturelles	2018 : 6 600	2024 : 20 780	Juin 2024 : 30 197 ménages bénéficient des initiatives de gestion intégrée des ressources naturelles et tirent un bénéfice durable grâce au programme PAPBio. (145%)	Le nombre de ménages atteint concerne essentiellement les familles directement bénéficiaires des activités socioéconomiques promues par les projets ayant démarré leurs activités d'accompagnement des populations riveraines. Le dépassement de la cible pourrait en partie être due au fait que certains projets ne pouvant finalement plus intervenir au sein de certaines AP (WAP) ont concentré leurs actions sur le développement de chaînes de valeur en périphérie,

					cela se traduisant par une multiplication du nombre de bénéficiaires de leurs interventions.
R4 : L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion des aires protégées opérationnelle et efficace à l'échelle régionale.	IMET opérationnels au niveau des sites et centralisés dans RRIS	2019 : IMET déployé au niveau de 05 sites (W-Bénin, W-BFA, W-Niger, Arly, Pendjari)	2024 : tous les sites d'intervention ont un IMET transmis à l'Observatoire Régional	Juin 2024: IMET déjà opérationnalisé au niveau de 15 sites (W-Bénin, W-BFA, W-Niger, Arly, Pendjari, RNNTT, Réserve de Faune de Nazinga, PNKT, FC Sissili, PN Comoé, Monts Tingui, PN Mole, Réserve de Biosphère du Gourma, Sherbro River Estuary, Yawri Bay) (100%)	Le RRIS est en cours de développement par le Consortium dédié à cette tâche et recueille progressivement les données IMET.
	# d'agences de gestion des AP de la région ayant adopté officiellement IMET	2018 : Au moins 03 agences de gestion des AP du Bénin, BFA et Niger mettent en œuvre l'IMET avec l'appui de projets (BIOPAMA)	2024 : Au moins 06 agences	Juin 2024: 06 agences mettent en œuvre l'IMET avec l'appui des projets PAPBio notamment (100%)	06 agences issues du Bénin, BFA, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Mali, Sierra Leone
	Politiques formulées par la CEDEAO, UEMOA à l'aide des informations	2018 : 0	2024 : Au moins 01 politique formulée par CEDEAO/UEMOA à l'aide des informations générées par l'outil IMET	Juin 2024: 0	L'OBAPAO en charge de la collecte des données IMET et leur traduction en outils d'aide à la décision informée non pleinement opérationnel.
	# agences appliquant politiques et stratégies émises par CEDEAO, UEMOA	2018 : 0	2024 : Au moins 05 agences des pays de mise en œuvre du PAPBio appliquent la politique	Juin 2024: 0	En attente du développment des politiques à la suite de l'opérationnalisation de l'observatoire OBAPAO
R5 : Les expériences et connaissances sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional.	Niveau d'utilisation du RRIS (<i>Regional Reference Information System</i>) de l'Observatoire Régional des AP de l'Afrique de l'Ouest	2018 : 0 hits sur le RRIS (RRIS non en place)	2024 : 1 000 hits mensuels	Juin 2024 : 400 hits mensuel (40%)	RRIS et Observatoire régionale des AP de l'Afrique en cours d'opérationnalisation par BIOPAMA
R6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité	# de formations données aux agences d'application de la loi (police, gendarmes,	2018 : 0	2024 : 08	Juin 2024 : 30+ (375%)	32 agents de contrôle et d'application de la loi (magistrats, policiers, gendarmes, douaniers, forestiers et défenseurs des droits humains) issus du

environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée	douanes, magistrats, etc...)				paysage PONASI ont bénéficié d'une (01) formation aux dispositions pertinentes du code forestier du Burkina Faso en matière de poursuite et de répression des infractions à l'environnement, à la faune et à la flore. 101 professionnels issus des agences d'application de la loi (police, gendarmes, douane, magistrats, etc.), formés dans le cadre du projet PAPBioC2 Gouvernance. De plus au moins 24 formations ont été organisées au profit de 332 éco-gardes afin de renforcer la lutte contre la criminalité environnementale dans les paysages de mise en œuvre du PAPBio : • Réserve des éléphants du Gourma : 15 formations ayant touché 141 bénéficiaires • Complexe WAP : 07 formations au profit de 140 personnes • PONASI : 01 formation avec 30 bénéficiaires • RNNTT : 01 formation avec 21 bénéficiaires Enfin, le projet PAPBioC2 Gouvernance a organisé deux éditions du Diplôme Universitaire sur la Gestion des Aires Protégées (DU-GAP) en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Egypte). Une quarantaine d'acteurs de la région ont bénéficié de ce renforcement des compétences sur la question de la lutte contre la criminalité environnementale.
	Proportions d'interventions anti-trafficking menant à des condamnations juridiques.	2018 : fonction des sites (voir cellule « commentaires » à droite)	2024 : au moins 75% des infractions constatées jugées selon la loi	Juin 2024 : fonction des sites (voir cellule « commentaires » à droite)	Tous les projets et sites PAPBio n'ont pas prévu de contributions spécifiques à cet indicateur et ne sont pas tous concernés par cet indicateur. • Complexe WAP : 2018 : 31% de règlement suivant la loi pour Pendjari alors que 0% pour W-Bénin, W-BFA, W-Niger et Arly 2019-début 2020 : 100% des infractions constatées réglées selon la loi au W-Bénin, W-Niger et Pendjari ; 15% au W-BFA. Fin 2020 : 79% en moyenne des infractions jugées selon la loi (à l'exception du PN Arly)

					2022 - mi-2023 : 100% au niveau du WAP à l'exception des 2 composantes du Burkina Faso • RNNTT : 2018 : 0% ; 2023 : 100% ; 2020 : 10 braconniers arrêtés sans déclenchement systématique de la procédure pénale. • PONASI : 50 arrestations dont 37 personnes mises aux arrêts de septembre 2020 à mars 2021 dont 74% de cas d'application de la loi. Avril – septembre 2021 : 67 personnes appréhendées dont 37 arrêtées soit 55% d'application de la loi.
	# infractions en diminution sur sites d'intervention	2018 : • Réserve des éléphants du Gourma : 13 infractions/an (2018) • RNNTT : 05 arrestations/an (2018) • PONASI : DND	2024 : Diminution de : • Réserve des éléphants du Gourma : < 5/an (2023) • RNNTT : Amélioration du score IMET • PONASI : Diminution de 50% des cas de braconnage découvert	Juin 2024 : fonction des sites (voir cellule « commentaires » à droite)	Tous les projets et sites PAPBio n'ont pas prévu de contributions spécifiques à cet indicateur et ne sont pas tous concernés par cet indicateur. • RNNTT : 2020 : 10 arrestations • PONASI : Septembre-décembre 2019 : 15 ; 2020 : 47 ; Janvier à mai 2021 : 19. • Réserve des éléphants du Gourma : 01 éléphant braconné en 2019 ; 02 en 2020 et 01 en 2021.

4.2. Niveaux d'exécution technique et financière des projets et du Programme PAPBio

Le tableau ci-dessous indique les taux d'exécution technique et financière, d'abord à l'échelle de chaque projet pris individuellement, puis au niveau global du Programme PAPBio.

Tableau 4 : Taux d'exécution technique et financière des projets et du Programme PAPBio à septembre 2022

Projet	Taux exécution technique au niveau projet (%)	Taux exécution financière au niveau projet (%)	Consommation du temps de mise en œuvre du projet (%)	Taux exécution technique estimé – PAPBio (%)	Taux exécution financière estimé – PAPBio (%)	Taux de consommation du temps de mise en œuvre du PAPBio (%)
EU-Mangroves (Mangroves du Sénégal au Bénin)	91% (Juin 2024)	82% (Juin 2024)	95% (Juin 2024)	98%	90%	100% (à juin 2023 et avant extension) 97% (à juin 2024 et après extension)
RBT-WAP GIC-WAP (Bénin – Burkina Faso - Niger)	171% (Juin 2023)	100% (Juin 2023)	100% (Juin 2023 – Projet clôturé)			
DIKWE NI WEOGO / PONASI 1 (Burkina Faso)	94% (Mars 2022)	95% (Mars 2022)	100% (Projet clôturé)			
Paysages durables et filières inclusives/PON ASI 2 (Burkina Faso)	85% (Juin 2024)	100% (Juin 2024)	100% (Juin 2024 Projet clôturé)			
Gestion intégrée des territoires et aires protégées (Côte d'Ivoire)	100% (Décembre 2023)	100% (Décembre 2023)	100% (Décembre 2023- Projet clôturé)			
Ecosystem-wide elephant conservation in the Gourma of Mali (Mali)	100% (Juin 2023)	97 % (Juin 2023)	100% (Juin 2023 – Projet clôturé)			
SIBCI (Ghana)	94,6% (Décembre 2023)	93,9% (Décembre 2023)	100% (Décembre 2023 - Projet clôturé)			
Termit Tin Touma (Niger)	95% (Juin 2023)	100% (Juin 2023)	100% (Juin 2023 – Projet clôturé)			

Anges Gardiens de la Nature (Burkina Faso)	90% (Juin 2024)	85% (Juin 2024)	75% (Juin 2024)			
Gouvernance Régionale et Sécurité	90% (juin 2024)	75% (Juin 2024)	95% (Juin 2024)			

Quelques commentaires peuvent être faits à la lumière de l'analyse du tableau ci-dessus :

- Deux projets (« Paysages durables et filières inclusives – PONASI II » et « Renforcer les bases de la sécurisation, de la gestion durable et concertée du complexe PONASI ») ont démarré beaucoup plus récemment (en juin 2021 pour PONASI II et janvier 2023 pour le projet avec AGN) tandis que plusieurs autres projets ont été bouclés à juin 2023.
- Le taux d'exécution technique du PAPBio estimé à juin 2024 est d'environ 98% pour une exécution financière d'environ 89% alors que la consommation en temps est d'environ 97% en considérant l'extension du programme à décembre 2024. Le taux d'exécution technique du PAPBio global de 98% pourrait s'expliquer par celui de « RBT-WAP | GIC-WAP (Bénin – Burkina Faso -Niger » (171%) très élevé tirant la moyenne vers le haut, étant donné qu'il y a toujours 03 (sur 10) projets toujours en cours d'exécution dont 02 jusqu'en septembre 2024 et 01 en décembre 2024.
- Les projets clôturés présentent des performances de mise en œuvre appréciables (taux d'exécution technique et/ou financier > 85%). En revanche, certains projets présentent des taux techniques et/ou financiers en deçà de la consommation de temps de mise en œuvre même après l'extension.

5. Contributions majeures des projets à l'atteinte des résultats du Programme PAPBio

Dans cette partie du rapport, sont reprises, de manière succincte et non-exhaustive, les contributions majeures des projets des 02 composantes à l'atteinte des résultats du Programme PAPBio.

5.1. Contributions des projets PAPBio Composante 1 (PAPBioC1) : Gestion durable des aires protégées et des zones périphériques

Résultat 1 : Les activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés sont coordonnées d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écosystémiques pour les parties prenantes

- **Parc National de la Comoé :** 12 (sur 14 prévus) Plans de Développement Locaux (PDL) issus de 12 villages ont été réalisés et validés avec la supervision des autorités administratives et le Ministère du Plan. Ces 12 PDL ayant été validés, les comités d'élaboration des PDL transformés en comités de développement local ont été formés aux modules de montage de projet et recherche de financement en juin 2022 et juin 2023. Les projets issus des PDL ont été entièrement réalisés dans tous les 12 villages bénéficiaires du projet. En ce qui concerne le mécanisme de financement des projets mentionnés dans les PDL, un consensus a été trouvé avec le Conseil régional afin de les intégrer dans les plans triennaux. Un atelier de recyclage de cette formation a eu lieu le 21 juin 2023. Aussi, 03 bâtiments composés de 02 bâtiments de 02 classes + 01 bureau et 01 bâtiment de 03 classes ont été réalisés. Également, 03 logements d'enseignants dans 03 villages et 02 autres logements de 4 pièces chacune ont été réhabilités. 07 pompes ont été également réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Aussi, 01 diagnostic agraire de la zone du projet ayant permis d'approfondir la compréhension et de caractériser les dynamiques agraires et systèmes de production en périphérie du Parc National de la Comoé a été réalisé. Ce diagnostic vise à mettre en place des activités génératrices de revenus à faible impact sur les AP et résilientes aux changements climatiques. Ainsi, 1 500 agriculteurs / agricultrices ont été accompagnés dans l'évolution de leurs pratiques agricoles sur au moins 3 000 ha. Au total, 1 922 producteurs et productrices ont été accompagnés sur plusieurs activités dans les différents villages. Cet accompagnement est quantifié comme suit : 579 producteurs d'anacarde formés aux questions de marché et aux dynamiques offre-demande et sensibilisés aux bonnes pratiques de collecte et post-collecte de l'anacarde, y compris les enjeux de qualité ; 838 producteurs accompagnés ont intégré un marché de commercialisation de noix de cajou grâce aux quinze (15) groupements qui ont été structurés ; 325 producteurs accompagnés dans la réhabilitation des vergers d'anacarde via le protocole de taille, coupe, recépage et greffage végétal ; 775 femmes formées à la commercialisation du karité ; 207 collectrices et transformatrices de karité accompagnées dans la structuration d'une coopérative de karité biologique, dans l'accès à une zone de collecte de karité biologique, dans la relation avec un acheteur final et formées aux pratiques de collecte et de transformation du karité et au cahier des charges du karité biologique ; 17 membres de la coopérative formés au Système de Contrôle Interne (SCI) pour la certification biologique de la coopérative ; 20 producteurs formés à l'apiculture dans 5 villages ; 67 producteurs bénéficiaires de l'accompagnement sur la culture de maïs ; 07 groupements bénéficiaires des machines de traitement post-récolte (le nombre d'utilisateurs ne peut être recensé car il touche presque tout le village sans compter la location possible de la machine auprès d'autres utilisateurs) ; 98 membres directs des périmètres maraichers, bénéficiaires des aménagements hydrauliques, formés sur les bonnes pratiques maraichères et encadrés dans la mise en culture et la commercialisation des produits maraichers. De plus, 3 périmètres maraichers de 1 ha, ou autres infrastructures pertinentes, sont aménagés et 2 coopératives sont accompagnées vers la

certification et la valorisation biologique de leurs productions. Par ailleurs, un protocole d'appui à la réhabilitation de vergers d'anacardiers consistant notamment en l'introduction de pratiques écologiquement intensives dans les plantations (taille, recepage et greffage) y compris la pratique de l'apiculture (20 producteurs d'anacardes ont reçu des ruches installées dans les vergers) a été conçu. Egalement, un diagnostic agropastoral est disponible sous forme de deux documents (Région du Tchologo, focus sur la sous-préfecture de Bilimono + Région du Hambol, focus sur le département de Dabakala) depuis la fin 2020 apportant davantage d'informations sur les itinéraires pratiqués (et persistants) par les éleveurs transhumants et sédentaires, les raisons du choix de ces itinéraires, les périodes de transhumance, les difficultés y relatives, etc. Ce document permettra d'identifier les besoins de la filière et ainsi orienter le choix des sites d'implantation des infrastructures et aménagements agropastoraux. Ces diagnostics ont fait l'objet de validation par les parties prenantes pertinentes. Il faut aussi noter la dotation du Conseil Régional du Tchogolo en équipement informatique et la réalisation d'une formation en système d'information géographique (SIG) au profit de quelques membre de l'équipe de ladite collectivité. Par ailleurs, 30 comités locaux de négociation sont en place en marge de la construction des aménagements pastoraux et divers acquis sont à noter (95 km de piste négociés associés à des marquages de certains tronçons, d'aires, de barrages, de parcs de nuit ou de vaccination, etc.). 02 vétérinaires privés et à la dizaine d'agents communautaires de santé animale ont permis de rehausser significativement la couverture sanitaire du cheptel domestique. Aussi, 07 débats informés et 01 débat transfrontalier ont été réalisés et ont permis de toucher 145 personnes dont 13 femmes qui ont actuellement une meilleure compréhension des interrelations entre la conservation des ressources naturelles, d'une part et le commerce du bétail associé à sa mobilité en Afrique de l'Ouest, d'autre part. 400 élèves issus de 10 écoles visitées ont été sensibilisés sur les changements climatiques, la lutte contre la déforestation, la gestion des déchets, etc. Enfin, 24 (sur 12 prévus) groupements d'épargne et de crédit (GEC) ont été mis en place et sont fonctionnels. A la fin du projet, un premier cycle a été réalisé. Ainsi, 20 906 755 FCFA ont été épargnés et partagés.



Figure 2: Parc de vaccination de Gawri

- **RNNTT** : 07 contrats de gestion de terroir en périphérie de la RNNTT ont été signés dans le cadre de la mise en œuvre du projet portant le nombre à 14 avec (i) les transhumants afin de lutter durablement contre la coupe du bois et favoriser la préservation des pâturages et (ii) les campements et transhumants pour lutter contre les feux de brousse et renforcer la préservation des zones refuges de la faune sauvage. 03 comités d'usagers rattachés à la commune de Tesker et couvrant le massif de Termit ont été soutenus et animés durant l'Action, avec un focus en 2022 sur la résolution des conflits et des tensions apparaissant avec l'afflux de nouveaux pasteurs et transhumants. Par ailleurs, des concertations ont été organisées avec les comités d'usagers, les forces de défense et de sécurité, les chefs communautaires et ont porté sur les enjeux sécuritaires et de développement des terroirs. De même, aucun bloc pétrolier ne se superpose désormais aux limites de la RNNTT suite au décret du 26 juin 2019 portant modification des limites de la RNNTT, ainsi qu'au nouveau décret du 8 janvier 2021. Cependant, la présence de la faune sahélo-sahélienne, notamment l'Addax (espèce en danger critique d'extinction à l'état sauvage), de façon saisonnière dans les blocs pétroliers incite à continuer la concertation avec les industries pétrolières actives dans la zone. Par ailleurs, 03 plans de développement communaux de 03 communes en périphérie de l'aire protégée ont été « reverdis » et mis à jour en intégrant les enjeux de la gestion durable de la Réserve. 01 plan d'urgence pour le pastoralisme dans la réserve a été élaboré et mis en œuvre avec l'appui technique des directions régionales de l'environnement, de l'élevage, les préfets et des représentants du Gouvernorat et l'appui financier (300 000 USD) du fonds d'urgence de la Fondation ReWild en juillet 2022. Aussi, 01 session ordinaire du Comité Consultatif de Gestion de la RNNTT et du Conseil d'Administration de la RNNTT a été organisée en décembre 2022. 01 inventaire aérien a été conduit spécifiquement pour le suivi des addax dans le cadre d'un financement octroyé par la Convention pour les Espèces Migratrices. Enfin, 02 évaluations IMET servant de suivi ont été conduites en 2021 et en 2022 .

- **Complexe PONASI I – NITIDAE** : 60 maîtres charbonniers ont été formés sur deux types de meules (1 à tirage direct et 1 à tirage inversé) améliorées leur permettant d'être plus efficaces dans la production de charbon en utilisant des meules et événements améliorés, démontrant des améliorations de rendement de l'ordre de 50 à 100% selon le type de meule, une réduction de la durée de carbonisation de 2/3 et une augmentation substantielle des revenus générés de la filière. Selon les prévisions du Projet, un maître charbonnier formé produira avec la même quantité de bois en moyenne 1 656 sacs au lieu de 850 sacs, lui procurant du même coup un meilleur revenu annuel passant à 4 554 650 FCFA (2 750 FCFA/sac) avec la meule améliorée à cheminée au lieu de 2 337 500 FCFA avec les meules traditionnelles. Aussi, 01 décortiqueuse a été installée, 01 aire de séchage de 225m² réalisée et 01 local réhabilité (magasin de stockage) dans la commune de Biéha afin de faciliter les activités des femmes étuveuses. 525 femmes membres des coopératives de collectrices et transformatrices de PFNL ont été formées sur les bonnes techniques de collecte des PFNL et la RNA. 1089 producteurs (dont 138 femmes) formés sur la fertilisation organique des sols et les itinéraires techniques. 01 comité de gestion, dont les membres ont bénéficié de renforcement de leurs capacités en comptabilité et en vie associative assure la gestion durable des investissements. Ainsi, ce sont 29,9 tonnes de riz qui ont été décortiquées pour des recettes d'environ 448 500 FCFA. Par ailleurs, 1 089 producteurs de sésame ont bénéficié de formation et d'appui-conseil sur les meilleures techniques de production, de récolte et de stockage post récolte du sésame. Ainsi, une augmentation de la production d'environ 25% et une amélioration de la productivité à l'hectare d'environ 13% ont été mesurées lors de la campagne 2020 comparativement à la campagne précédente. Ces producteurs ont par ailleurs été outillés pour l'utilisation de la plateforme 321 leur permettant de s'informer en temps réel sur l'évolution du prix du marché de sésame afin d'être en mesure de négocier à leur tour les meilleurs prix. Quatre (04) ateliers de diagnostic participatifs ont été organisés et 02 plans de gestion des ressources naturelles ont été élaborés et en cours de mise en œuvre par les communes de Biéha et de Guiaro en complément de leurs Plans Communaux de Développement. 01 session extraordinaire du cadre de concertation régionale du Centre-sud s'est tenue en vue de l'adoption des cahiers de charge spécifiques aux zones pastorales de Guiaro (6.680 ha) et Gaongho-sud (6 762 ha). 299,7 hectares d'espaces aménagés et 13,969 kilomètres de haies vives réalisés. Ces cahiers de charge viennent ainsi sécuriser ces espaces dédiés à l'activité pastorale suite à l'ampleur de leur occupation pour l'agriculture et l'orpaillage traditionnel. Enfin, 02 plans de gestion des ressources naturelles ont été élaborés, validés et adoptés lors de sessions municipales ; 05 concertations réalisées avec les parties

prenantes impliquées dans la gestion du complexe PONASI et 01 atelier organisé pour valider de manière participative le format du Forum du PONASI et ses documents statutaires ; 02 forages positifs aménagés ; 01 Comité de Gestion (COGES) mis en place, etc.

- **Complexe PONASI II « Paysages durables et filières inclusives » - NITIDAE** : 01 comité de pilotage représentatif et inclusif a été mis en place dans le cadre de ce projet dans la perspective d'impulser une dynamique de gestion rationnelle des ressources naturelles. Ainsi, six (06) comités de gestion des espaces communautaires (ZOVIC, forêts villageoises, etc.) disposant chacun d'un document de reconnaissance pour la gouvernance des espaces de conservation ont été mis en place avec l'appui des services techniques de l'environnement et ceux des collectivités territoriales. Aussi, 09 EcoClubs et 04 centres populaires de loisirs ont été mis en place dans le cadre des activités socio-culturelles pour favoriser une gestion durable des ressources naturelles. En outre, 20 femmes transformatrices de graines de néré en épices (soumbala) ont été formées sur les techniques d'exploitation durable de la ressource (cueillette et entretien de la ressource), d'amélioration du processus de transformation des graines (hygiène, diversité des sous-produits, etc.) et de commercialisation (emballage, marketing, etc.) dans la mise en œuvre de l'action pour ce qui concerne les appuis aux activités forestières génératrices de revenus. Des séchoirs solaires, des fermentateurs et kits d'emballage sont ont été acquis et mis à disposition pour renforcer les capacités opérationnelles des transformatrices. Enfin, 07 groupes de tontine ou AVEC ont été mis en place dans les villages de Sya (01), Boala (03), Tacien (02) et Danfina (1) après un long processus de sensibilisation sur les principes directeurs des AVEC. Au total, 5 033 950 (4 766 650 FCFA comme une épargne et 267 300 FCFA comme fonds de solidarité) ont été mobilisés par les 07 groupes de tontines après an de fonctionnement. 350 ménages ont bénéficié de kits d'une valeur unitaire de 66 200 FCFA/kit moyennant une contribution individuelle de 11 000 FCFA. Au total, 3 850 000 FCFA ont été mobilisés par les bénéficiaires comme contribution à l'acquisition des kits.



Figure 4: Foyer amélioré construit au profit d'une transformatrice de soumbala

- **Complexe WAP** : 09 unités de transformation (Soja et PFNL) au Burkina Faso et 02 mielleries fonctionnelles au Bénin ont été installées par le projet et fonctionnelles en périphérie du Complexe WAP, avec 07 contrats de partenariat signés avec des ONG et acteurs de terrain pour le développement des chaînes de valeur ajoutées associées. Une quinzaine d'unités de production de champignons comestibles ont également été installées dans les villages riverains du parc Pendjari et une centaine de bassins circulaires de 3 mètres cubes de capacité ont été mis en place au profit des populations riveraines dans le cadre de la promotion de la pisciculture. Aussi, a été mise en place une plateforme digitale (WAP-Training ; www.wap-training.com) pour assurer un suivi efficace des activités sur le terrain dans un contexte sécuritaire fragile. Au travers de campagnes de sensibilisation, environ 81 049 (cible de 20 000) élèves (dont 49% de filles) ont participé à des séances d'éducation environnementale. 18 conventions locales signées dont 2 entre les directions des parcs du Bénin et les AVIGREF, 6 au Niger sur le karité et les forêts

galeries, 10 au Bénin sur les collines, permettant, sur la base de collaboration entre les administrations territoriales et les communautés organisées et privées, de réaliser des investissements (appui-conseil et financement) en vue d'exploiter durablement des zones de conservation communautaire et autres espaces villageois d'intérêt. Si au Niger les structures de gestion mises en place tiennent régulièrement leurs sessions statutaires, ce n'était pas le cas au Bénin où ces structures méritent d'être davantage redynamisées. Aussi, 33 708 ha (759 ha au Bénin, 1 993 ha au Burkina Faso et 29 956 ha au Niger) de terres dégradées ont bénéficié d'aménagements divers (reboisement, régénération naturelle assistée (RNA), ouvrages anti-érosifs, etc.) dans le cadre du projet en vue de leur récupération pour d'autres utilisations (agriculture, sylviculture, pastoralisme, etc.). Au total, 35 réunions servant de cadres de concertations nationales et transfrontalières des principaux acteurs de la conservation du Complexe WAP (Directions en charge des parcs, populations organisées, UEMOA, UICN) ont été organisées par le projet et à l'issue de ces réunions des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer la performance de la mise en œuvre des interventions sur le terrain (comités de suivi du projet, campagnes IMET et restitutions, cadre de concertation régionale, Semaine des Aires Protégées du Complexe WAP, co-organisation du Conseil des ministres du Bien complexe WAP à Niamey en avril 2022, etc.). Enfin, plusieurs sessions de concertation entre PTF et gestionnaires engagés au niveau du WAP (APN, WAC, FSOA, ZSL, ADAPT-WAP, AGN, etc.) ont été organisées.



Figure 5: Reboisement à sec de baobab pour la récupération de l'habitat de la girafe

- **Réserve des éléphants du Gourma** : 23 conventions locales de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (GCRN) dont 15 conventions communales de GRN, 3 conventions intercommunales de GRN, 04 conventions communales relatives à la Réserve de Biosphère du Gourma et 01 convention intercommunale relative à la Réserve de Biosphère du Gourma ont été signées grâce à l'engagement et la motivation des communautés de l'aire de répartition des éléphants, avec l'appui des autorités locales et des services techniques en dépit d'une situation sécuritaire fragile persistante dans la zone du projet. 118 structures chargées de la mise en œuvre des conventions composées de 02 commissions techniques de suivi-évaluation au niveau « Cercle » et 116 comités de surveillance au niveau « Village » ont été mises en place et formées pour l'opérationnalisation des conventions. Aussi, 12 Plans de Développement Economique et Social Communaux (PDESC) ont été actualisés dans 12 communes afin d'y intégrer les innovations promues par les conventions locales récemment signées. A ce stade, 11 communes et 29 localités mettent en œuvre et supportent de manière autonome le renforcement des systèmes de gouvernance locale des ressources naturelles à travers la mise en œuvre des conventions communales de GRN. Des efforts importants ont été faits pour poser des bases durables pour l'autonomisation en matière de gouvernance GRN de ces organisations locales même si pour le moment, elles continuent de bénéficier du suivi et du soutien rapprochés du projet (appuis nécessaires pour ancrer ces pratiques de gouvernance dans leurs plans de travail et ainsi contrebalancer les bouleversements engendrés par l'insécurité et la

faible gouvernance institutionnelle). Au total, 8.843 km² sont protégés dont 774 km² sous forme de 46 périmètres et 8.069 km² sous forme de pare-feu et autres aménagements mis en place dans le cadre des conventions communales. 5.139 km de pare-feu sont réalisés pour protéger ces périmètres. Aussi, il faut noter que des pare-feux supplémentaires ont également été aménagés sans apport financier du projet, témoignant d'une progressive diffusion des bonnes pratiques de GRN dans la zone d'intervention du projet. 230 organisations communautaires (dont 120 groupes mixtes, 34 groupes d'hommes, 144 groupes de femmes et 4 groupes d'écogardes) ont été identifiées et une évaluation est en cours pour en déterminer les plus performantes et rentables afin de soutenir le développement des filières concernées. 5 361 personnes sont engagées dans ces initiatives dont 57% de femmes. Les domaines d'intervention recensés sont l'élevage/embouche, le petit commerce, le maraîchage, l'aviculture, la pisciculture et l'artisanat selon les zones. Au niveau de la protection des RN, les activités recensées sont les mises en défens, la réalisation de pare-feu de protection, la surveillance de la brousse et la sensibilisation communautaire. L'existence de ces différents groupements souligne davantage la volonté des communautés de se rapprocher les unes des autres et de mieux s'organiser pour porter le développement de leurs communes. A cet égard, il a été noté une implication particulièrement importante des femmes qui participent de plus en plus au développement de leur terroir.

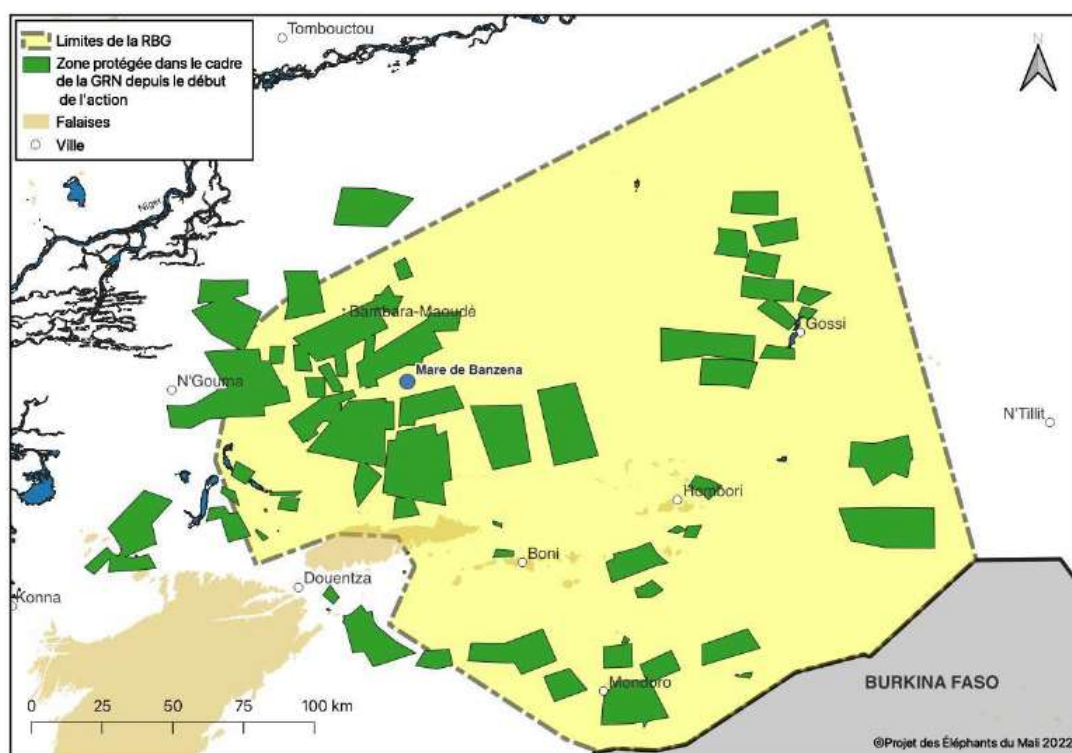


Figure 6: Localisation et superficie protégées par les communautés au niveau de la Réserve de Biosphère du Gourma, RBG (au total 8.843 km d'habitat naturel correspondant à environ 20% de la surface totale de la RBG sont protégées)

- Parc National de Mole :** Au total, 33 (05 assemblées de district, 11 CREMA, 05 PAMAU, 05 parcs nationaux adjacents, 04 universités et 03 ONG) parties prenantes participent à la gouvernance des ressources du PNM grâce à la mise en œuvre des activités du projet telles que les forums régionaux annuels, le partage et l'échange d'expériences avec le CREMA, les réunions conjointes entre le personnel de gestion des zones protégées et l'intégration des questions relatives aux zones protégées dans le plan de développement des assemblées de district/municipales. Il ressort des résultats de l'évaluation finale du projet que les revenus des ménages vivant autour du PNM ont été améliorés grâce aux actions du projet SIBCI même s'il n'existe pas de données facilement exploitables permettant de dire avec exactitude si l'objectif du projet qui était de faire passer les revenus de ces ménages qui étaient inférieurs à 1 314 GHS en 2019 au-dessus de cette même valeur d'ici la fin de l'action a été atteint. Pour atteindre cet objectif d'amélioration des revenus des ménages vivants autour du PNM, plusieurs formations ont été organisées au profit des populations riveraines et ont permis de toucher 300 personnes engagées dans la cueillette

et la transformation des amandes de karité en beurre au niveau de la périphérie du Parc National de Mole dans le cadre du projet. Aussi, 100 bénéficiaires dont 42 femmes et 58 hommes ont été formés en apiculture, 40 bénéficiaires formés à l'écotourisme communautaire et au guidage touristique. Une cinquantaine de personnes (29 hommes et 21 femmes) ont reçu 100 animaux reproducteurs, plus d'un millier de manguiers ont été mis en terre au profit de 20 bénéficiaires, 100 femmes ont été formées et équipées pour la collecte et la transformation de noix de karité et 100 membres (issus de 10 communautés) de 04 CREMA ont été dotés d'équipement nécessaire pour la mise en œuvre de l'apiculture (310 ruches installées). Aussi, 05 plans et programmes de développement sectoriels des 5 municipalités de couverture de la zone du parc ont fait l'objet d'évaluations environnementales stratégiques de manière à veiller à ce que ces documents stratégiques intègrent l'atténuation des impacts négatifs sur le parc. Enfin, 01 projet de cadre de suivi et de compte rendu de l'évaluation environnementale stratégique (EES) a été élaboré et soumis à GWS pour les assemblées sur la base d'une vaste consultation et de l'engagement des parties prenantes.



Figure 7: Vue d'ensemble des participants à l'atelier de partage d'expériences sur les CREMA

- Forêts de mangroves :** 04 diagnostics prospectifs de la situation environnementale, socio-économique et culturelle dans 04 paysages prioritaires de conservation (Rivière du Sud, Grand Mano, Grand Saloum et Mono Volta) ont été réalisés et sanctionnés par des rapports diagnostics qui ont été restitués aux acteurs concernés, suivis de leur validation. Par ailleurs, les 04 PPC disposent chacun d'un Comité d'Orientations de Paysages Prioritaires de Conservation (COPPC) (Grand Saloum, Rivières du Sud, Mono Volta, Grand Mano). Dans chaque PPC des plateformes nationales et/ou régionales de concertation sont mises en place : dans le PPC du Grand Saloum (Saloum et Gambie), dans le PPC des Rivières du Sud (Casamance, Guinée-Bissau, Guinée), dans le PPC du Grand Mano (Liberia et Sierra Leone) dans celui du Mono Volta (Ghana, Togo, Bénin). Des Plans Directeurs ont été élaborés pour les PPC du Grand Saloum et du Grand Mano en lieu et place des plans d'aménagement initialement planifiés et ce, suivant les recommandations de l'évaluation à mi-parcours. En effet, les PPC tels que définis ne pouvaient faire l'objet de plans de gestion qui sont des outils détaillés beaucoup plus adaptés aux sites plutôt qu'aux paysages. Pour le PPC Rivières du Sud, il s'agit pour la Basse Casamance d'appuyer l'étude de faisabilité pour la mise en place de la Réserve de Biosphère des estuaires de la Casamance en partenariat avec la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) et la Direction des Parcs nationaux (DPN). Cette étude a été réalisée. Par ailleurs il fallait aussi appuyer la mise en place de la réserve de Biosphère de Jeta Cacheu Pecixe. Pour le PPC du Mono Volta, l'option a été prise de soutenir la mise à jour du plan d'aménagement et de gestion du site Ramsar de Keta Lagune complexe au Ghana. Neuf (09) visites d'échanges ont été organisées et réparties sur 4 PPC. Aussi, 27 (sur 12 prévues) visites de découvertes à caractère éducatif pour les jeunes ont été organisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. En outre, 01 campagne de reboisement a été réalisée et a permis de récupérer 34,6 ha. 11 activités ont été réalisées dans la mise

en œuvre de l'action. Enfin, une (01) conférence régionale sur l'avenir et la valeur des écosystèmes de mangrove a été organisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet.



Figure 8: Mise à disposition d'équipements pour l'établissement de pépinières

- **PONASI – AGN** : D'abord, 02 lancements de projets (1 national et 1 régional), 45 rencontres de présentation du projet aux autorités (3 gouverneurs + 06 Hauts Commissaires + 03 Directeurs Régionaux de l'environnement + 06 Directeurs Provinciaux de l'environnement + 06 Directeurs Régionaux de la culture + 06 Directeurs Provinciaux de la culture + 03 Directeurs Régionaux de la Jeunesse + 06 Directeurs Provinciaux de la jeunesse) ont été réalisés. Ensuite, 06 Cadres de Concertation Provinciale (CCP) dans 06 provinces ont été appuyés dans le cadre du projet. En outre, 16 Commissions de Concertations Communales pour l'Environnement et le Développement Durable (CCEDD) ont été réalisées. Aussi, 01 convention cadre fixant les modalités de collaboration entre AGN et le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) a été signé le 31 janvier 2023 pour la mise en œuvre du projet. Ainsi, 02 projets d'arrêté (01 portant création de COPIL + 01 portant création du cadre de concertation et de programmation des activités) ont été préparés et soumis à la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) et ont permis la réalisation des activités et la tenue d'une session de COPIL du projet. Aussi, 13 OSC et 02 ONG ont été diagnostiquées et renforcées dans 16 communes riveraines du complexe sur la gouvernance et la cohésion sociale et gestion apaisée des aires protégées. Enfin, 802 Km de pistes internes et périmétrales ont été ouvertes et entretenues pour la conduite les activités de sécurisation. 25 points d'eaux (digues des micros-barrages, les passages à niveau, bouli, etc.) ont été aménagés.

Résultat 2 : Des systèmes de gestion efficaces des aires protégées, incluant les populations riveraines, sont développés et opérationnels

- **Complexe WAP** : 05 parcs du complexe transfrontalier disposent chacun d'un Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) comportant un zonage conforme aux critères du MAB-UNESCO pour chacune des 05 aires protégées du Complexe WAP. En effet, 02 des 05 parcs ont reçu des accords de paiement. 07 paiements accordés à la Pendjari pour la surveillance, 04 pour le W-Benin exécutés par APN. Les procédures pour l'attribution des bénéfices au profit de la gestion des PN du Burkina Faso se heurtent à l'absence des gestionnaires sur place. Pour ce qui est du Niger, les procédures de mise en place d'une agence, disposant d'un statut de gestion indépendant, stagne depuis plus d'un an au niveau politique. Aussi, il faut noter que le Parc National d'Arly est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de Biosphère depuis 2018 et l'ensemble du Complexe WAP reconnu comme Réserve de Biosphère Transfrontalière en octobre 2020. Néanmoins, un problème d'insécurité persistant a été relevé au niveau du Burkina Faso et

du Niger et mentionné dans la décision du CPM lors de sa 44^e session en juillet 2021. Le niveau de mise en œuvre des recommandations sera apprécié lors de la 45^e session en octobre 2023 et une inscription dans la liste des biens en péril est probable. Par ailleurs, six (06) conventions de cogestion signées dont 02 conventions de partenariat ont été signées entre les directions des parcs nationaux de la Pendjari et du W-Bénin avec les AVIGREF et UR-AVIGREF et 04 conventions signées au Niger (02 dans le secteur du karité et 02 relatives à la gestion des forêts galeries) permettent d'impliquer davantage et de responsabiliser les communautés riveraines dans les efforts de conservation des ressources naturelles. Les 05 parcs du WAP disposent d'outils de gestion (PAG, plan d'affaires, etc.) qui sont mis en place pour permettre à ces aires protégées de répondre aux critères d'accès du financement de la FSOA et leur adhésion à ce fonds fiduciaire est désormais effectif (même si le Burkina Faso et le Niger n'avaient toujours pas finalisé leurs obligations pour faire bénéficier leurs parcs nationaux des fonds de la FSOA au moment du rapportage, contrairement aux Parcs Nationaux Pendjari et W-Bénin qui ont reçu des ordres de paiement). Au total, 11 accords de paiement aux deux parcs (07 pour le Parc National Pendjari et 04 pour le W-Bénin). Les textes de création d'une structure autonome de gestion des AP au Niger sont validés mais les actes de création étaient toujours en cours d'adoption jusqu'à juin 2023 (fin du projet GIC-WAP). Il est important de souligner qu'un MoU a été signé en 2019 entre l'administration de tutelle des AP du Niger et les ONG Wild African Conservation WAC) et African Parks Network (APN) permettant d'envisager à terme une délégation de gestion du parc W-Niger. Le consortium WAC/APN a également en charge la mise en œuvre du plan d'intervention prioritaire dans le W-Niger. Des appuis aux unités de gestion des parcs du complexe WAP ont été réalisés à travers l'octroi de subventions. Aussi, le Niger a obtenu un financement multi-bailleurs pour mettre en œuvre son Plan d'Intervention Prioritaire (PIP) et plusieurs équipements ont été acquis (04 véhicules, 02 pirogues motorisées, 01 drone, etc.). Quant au Burkina Faso, une autre approche visant la sécurisation préalable des zones protégées du complexe semble avoir été privilégiée par l'administration de tutelle. Du reste, une étude de faisabilité du partenariat public – privé a été réalisée pour les aires protégées du Burkina mais les résultats attendent d'être validés. Au demeurant, des équipements ont été mis à la disposition des unités de gestion des parcs concernés au Burkina Faso sans que le matériel ne puisse encore être pleinement déployé sur le terrain. Des campagnes IMET ont été engagées en mai 2022 au niveau des parcs du complexe WAP en collaboration avec le projet Gouvernance régionale et sécurité mis en œuvre par l'UICN et les résultats de ces campagnes sont présentés dans la section réservée au projet Gouvernance. Trois (03) unités de LAB (72 rangers opérationnels au W-Niger, 150 à la Pendjari et 120 au W-Bénin) qui ont été formées, équipées et pleinement opérationnelles. Au stade actuel, l'ensemble des infractions sont jugées selon les textes au niveau du W-Bénin, Pendjari et W-Niger. Du reste, l'absence de surveillance au niveau du W-Burkina et de Arly n'a pas permis de constater des infractions et les modalités de leur gestion. Diverses infrastructures ont également été aménagées (1 356 km de piste saisonnièrement carrossable soit 256 km au Bénin, 728 km au Burkina Faso et 372 km au Niger) et diverses feuilles topographiques de la carte du Bien au 1/50 000 réalisées. En 2021, le dénombrement de plusieurs grands mammifères et carnivores a pu se faire : 4 056 éléphants dénombrés en 2021 (sans AP du Burkina Faso) contre 8 911 individus sur l'ensemble du complexe en 2019 ; 187 individus comptés en 2021 au PN Pendjari et W-Bénin contre 350 sur l'ensemble du complexe en 2019. Enfin, 01 Schéma Directeur de Développement du WAP intégrant la dimension changement climatique a été élaboré mais les études d'impact environnemental n'ont été réalisées qu'au Bénin, la situation sécuritaire n'ayant pas permis d'accéder aux autres compartiments du WAP.

- **Complexe PONASI I – NITIDAE** : 30 éco-gardes recrutés, formés et équipés en matériel LAB grâce au déploiement d'un dispositif de formation, d'encadrement et d'orientation stratégique portant le nombre total d'éco-gardes du complexe à 45 mènent des missions en autonomie ou en coordination avec d'autres unités des FDS du pays. Ainsi, 157 patrouilles de routine ont été réalisées par les écogardes ; 52 patrouilles conjointes ont mobilisé les écogardes avec les forestiers et 2 patrouilles conjointes ont réuni militaires, forestiers et écogardes correspondant à environ 105 962 km parcourus au sein de l'ensemble du complexe PONASI avec un taux de couverture en termes de surveillance atteignant 95% pour le Ranch

de Nazinga, 60% pour la forêt classée de la Sissili et 40% pour le Parc Naturel Kaboré Tambi (PNKT). L'effort de patrouille moyen mensuel a atteint 304 Hommes/jours. Aussi, 32 personnes composées de magistrats, policiers, gendarmes, douaniers, forestiers et défenseurs des droits humains de 4 provinces, Nahouri, Zoundwéogo, Kadiogo et Bazèga ont été formées sur les dispositions pertinentes du code forestier burkinabè en matière de poursuite et de répression des infractions à l'environnement, à la faune et à la flore. 01 radio, 01 connexion internet et 01 centre opérationnel de collecte et de traitement de données SMART est mis en place dans le cadre du suivi écologique et la surveillance des aires protégées. Des empiètements et autres actes de braconnage ont été évités et/ou réprimés et des arrestations de contrevenants ayant abouti à des procès judiciaires et des emprisonnements sont survenues. La collaboration efficace avec les agents des Eaux et Forêts et les militaires dans la Sissili et le PNKT a permis de réduire considérablement le processus d'anthropisation qui était en cours dans ces 2 aires protégées et de manière globale, a permis de renforcer la sécurité dans la zone. Dès la 2^e année de mise en œuvre, le rang des éco-gardes a été renforcé et la logistique améliorée entraînant une augmentation de l'effort de patrouille moyen passant de 220 à 310 homme-jour/mois. Aussi, 30 aspirants éco-gardes supplémentaires (dont 03 filles) ont été recrutés dans les périphéries du complexe ; formés aux actions de protection et de surveillance des écosystèmes et équipés. 01 brigade spéciale de 10 éco-gardes est actuellement en place et le matériel collectif et individuel conséquemment amélioré et 01 drone DELTA-QUAD MAP PRO a été acquis pour la réalisation de cartographies et le suivi écologique des aires protégées. Aussi, 80 patrouilles menées conjointement avec les agents des Eaux et Forêts et les militaires dans Sissili et le PNKT. Par ailleurs, 151 km de pistes ont été ouvertes et réhabilitées à travers l'approche de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dont 111 km de piste au niveau du PNKT et du corridor 1 ainsi que 40 km de piste au niveau du corridor 2. 01 réseau d'indicateurs a été mis en place durant l'année 2 de mise en œuvre du projet et a permis de démanteler deux (02) réseaux de trafic d'ivoire et un (01) réseau de trafic de peau de crocodile. Enfin, 41 488 plants, toutes espèces confondues (21 820 Anacardes, 6 900 Acacia nilotica, 6 400 Baobab, 2 400 Moringa, 820 Acacia senegal, 710 Leuceana leucocephala, 708 Albizia lebbeck, 700 Néré, 200 Manguiers greffés, 800 Senna siamea) ont été mis en terre dans les quatre (04) communes cibles du projet sur environ 300 hectares et/ou 14 000 km de haies vives pour la délimitation des espaces communautaires.

- **Complexe PONASI II « Paysages durables et filières inclusives » - NITIDAE** : Six (06) comités communautaires de gestion des ressources naturelles ont été mis en place et ont permis d'impulser une dynamique de gestion rationnelle des ressources naturelles dans chacun des villages concernés par le projet. Ainsi, les membres des comités de gestion ont vu leur capacité être renforcée à travers des formations notamment la mise en place des plans de lutte contre les feux tardifs, les techniques de production des plants en pépinière, la réalisation de la cartographie participative (la délimitation d'un espace de conservation et l'identification des zones dégradées), le rôle et la responsabilité pour la mise en place d'une plantation et l'ouverture des pares-feux. Aussi, 01 charte de gestion communautaire des espaces de conservation a été élaborée et amendée par les acteurs directs et indirects en atelier dans la commune de Biéha et de Guiaro. 01 plan d'aménagement et de de gestion (PAG) a été élaboré et homologué par les autorités locales pour chaque site, un pacte d'usufruit, un cahier de charge pour l'exploitation durable des produits forestiers et un plan quinquennal d'aménagement ont été élaborés, validés et présentés aux parties prenantes lors de rencontres ayant regroupé l'administration de tutelle, les collectivités, les groupes d'usagers des ressources naturelles, le secteur privé, etc. Ces actions visent essentiellement à aboutir à l'opérationnalisation d'une foresterie communautaire profitable à la communauté et à la durabilité des écosystèmes par la mise en place d'un mécanisme de régulation communautaire accepté et appliqué par tous. 01 inventaire forestier a été réalisé dans les cinq (05) sites communautaires du projet que sont la forêt villageoise de Danfina et le rapport de l'inventaire.



Figure 9: Atelier villageois de concertation sur la gestion communautaire des ressources naturelles

- Parc National de la Comoé :** 02 diagnostics (agraire et agropastoral) ont été réalisés dans la zone du projet et sont disponibles. Le diagnostic agropastoral est disponible sous forme de deux documents (Région du Tchologo, focus sur la sous-préfecture de Bilimono + Région du Hambol, focus sur le département de Dabakala) depuis la fin 2020. Ce diagnostic qui s'articule et vient en complément du diagnostic agraire mené par Nitidæ sur les systèmes d'exploitation (qui inclut un certain nombre de données sur l'élevage familial) a permis d'orienter le choix des sites d'implantation des infrastructures et aménagements agropastoraux en adéquation avec les besoins d'une mobilité du bétail apaisée et la réduction de la pression du cheptel sur le PNC. Par ailleurs, des diagnostics participatifs ont été réalisés et validés dans les 12 villages cibles du projet et l'élaboration des plans d'actions prioritaires (sur la base des diagnostics participatifs) et 12 Plans Locaux de Développement, sont finalisés et validés. 16 villages sont officiellement délimités (sous-préfecture de Bilimono, selon la méthode définie par l'AFNOR en matière de Délimitation des Terroirs Villageois) et les rapports ont été fournis et validés. 16 cartes produites et 12 PDL ont été validés dans 12 villages sur les 16 délimités. 170 km de piste à bétail ont été sécurisés, 5 points d'eau réalisés, 4 parcs de nuits construits, 5 aires de pâture et 3 aires de repos aménagées et 2 parcs de vaccination construits) pour ce qui concerne la filière élevage. Tous ces accords sociaux ont été signés avec les propriétaires terriens pour 8 aires de pâture et de repos (3 à Bilimono et 5 à Dabakala). Elles sont délimitées, définitivement balisées et géoréférencées pour un total de 671 hectares à gérer durablement par les acteurs locaux. Les aires sont fortement utilisées depuis leur création.

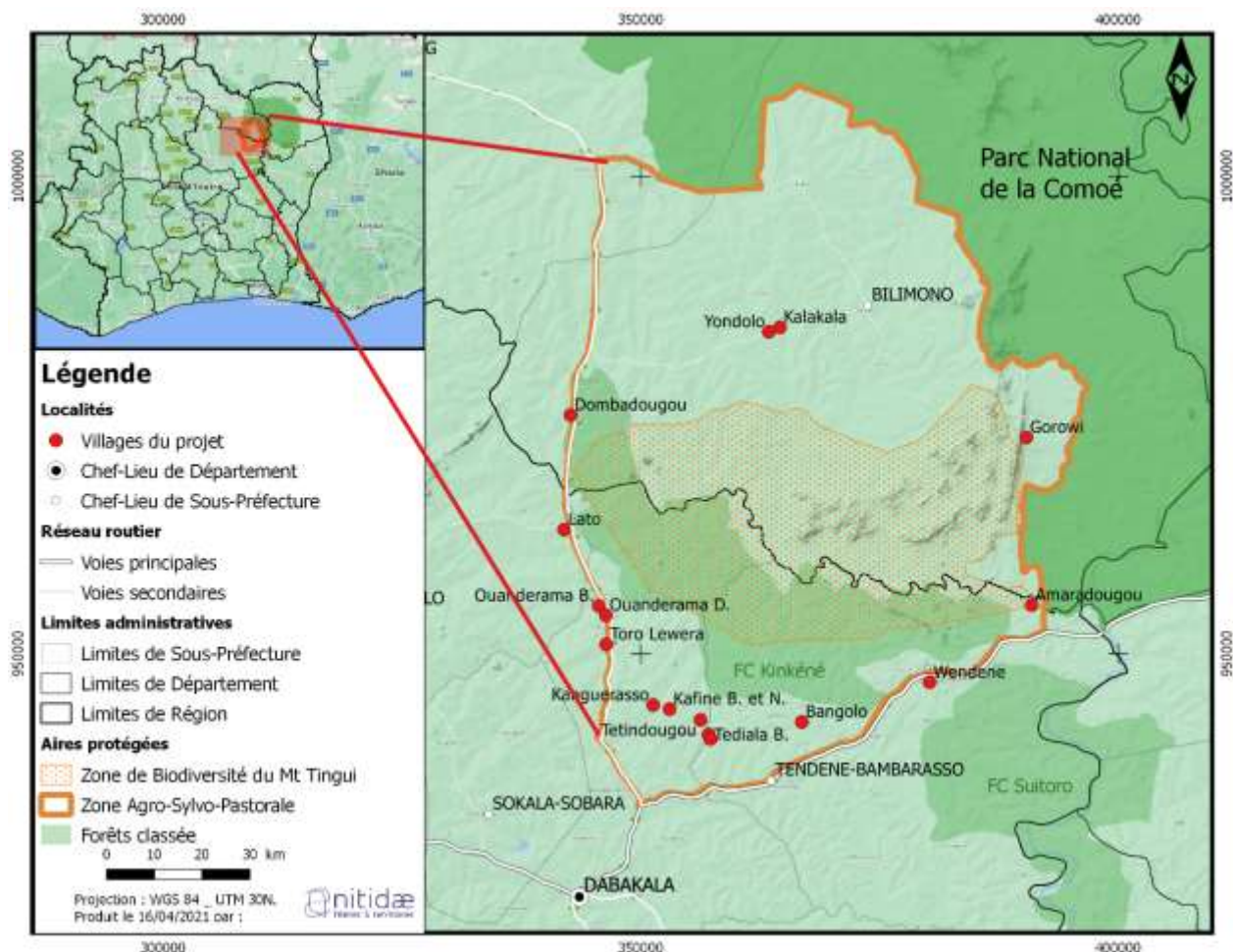


Figure 10: Carte zone d'intervention

- Réserve des éléphants du Gourma** : 96 gardes forestiers ont été mobilisés pour la LAB au niveau de l'Armée et de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF), ce qui a permis de maintenir l'effort de patrouille à 9 jours par mois en moyenne (valeur supérieure à la cible du projet qui est de 4 jours/mois) pour une distance totale d'environ 6 302 km (soit 900 km/mois) parcourue au sein de la réserve du Gourma dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Environ 175 hommes ont été formés à la LAB. Le maintien de ces performances dans la durée dépendra néanmoins de l'évolution de la situation sécuritaire d'une part, et de la capacité de la DNEF à assurer la gestion opérationnelle et financière de la Brigade Anti-Braconnage d'autre part. Dans cette perspective, 01 atelier a été organisé et a servi de cadre d'échanges sur le devenir de la brigade anti-braconnage en présence des Ministres de la Défense et de l'Environnement et de l'Ambassadeur de l'Union européenne au Mali. Depuis le démarrage effectif du projet FEM-PNUD en novembre 2021, la gestion de l'unité anti-braconnage relève entièrement de la responsabilité de la DNEF. Aussi, 1 468 éco-gardes répartis dans 17 communes viennent en soutien aux efforts de surveillance des éléphants. 268 écogardes communautaires et jeunes volontaires pour la surveillance, la collecte et le partage d'informations sur les mouvements des éléphants, le suivi des incidents de braconnage et la sensibilisation des communautés sur les conflits homme – éléphant ont été appuyés dans le cadre de l'action. Aussi, 01 recensement de la population d'éléphants a été réalisé en juin 2023 suivant un comptage pédestre par les écogardes communautaires couplé à l'analyse d'images satellitaires de haute résolution et les résultats sont en cours de finalisation (estimation d'environ 209 éléphants en 2022). Cependant, il est important de noter la persistance de la migration des éléphants vers le sud-ouest hors de leur parcours de migration pré-conflit et cette tendance se traduit par un risque plus élevé de survenue de conflits homme-éléphant, les zones du sud fréquentées étant les plus densément peuplées. Par ailleurs, 08 incidents impliquant la destruction de cultures ou de matériel ont été rapportés en 2022 (valeur en diminution par rapport à l'année 2021 durant laquelle 14 incidents avaient été

rapportés). Au total, 467 personnes dont 67 écogardes communautaires et animateurs et 400 membres des communautés locales ont été formés sur la gestion des conflits homme -éléphant et la gestion des feux de brousse. 01 enquête auprès des populations pour évaluer les attitudes locales envers les éléphants a été réalisée dans le cadre du projet. En effet, 01 projet de loi portant création de la Réserve de Biosphère du Gourma a été adopté par le Conseil des Ministres en mai 2020. Par la suite, la loi portant création a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale puis promulguée le 14 décembre 2021. Du reste, les troubles socio-politiques qui se sont succédé ont quelque peu retardé le processus de mise en application de la loi. 01 atelier a été organisé par le projet au profit des parlementaires de l'Assemblée de Transition afin de les informer de la situation qui prévaut et requérir leur soutien. 3 891 ha de la surface abordée par le projet est considérée comme stable du fait de l'extension de la zone de gestion communautaire des ressources naturelles (surfaces pastorales et forestières) aux efforts de protection de la Réserve de Biosphère du Gourma au travers les mises en défens, la récupération des terres dégradées et la régénération de couvert végétal, l'aménagement de pare-feu, etc. 01 visite d'échange de 04 jours a à cet effet été organisée au profit des communautés, de l'administration et des services techniques (50 participants) afin de renforcer leurs connaissances sur les techniques de restauration des terres dégradées. Aussi, 01 puits-citerne a été construit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion hydraulique élaboré afin de faciliter la relocalisation des populations affectées par la délimitation de la zone centrale dans le cadre de la nouvelle Réserve de Biosphère établie. Des conventions respectant la zonation devant faciliter l'accès à l'eau aux éleveurs exerçant la pression sur la mare située dans la zone centrale de la réserve sont ont été négociées avec les communautés affectées.



Figure 11: Suivi des d'éléphants par les écogardes

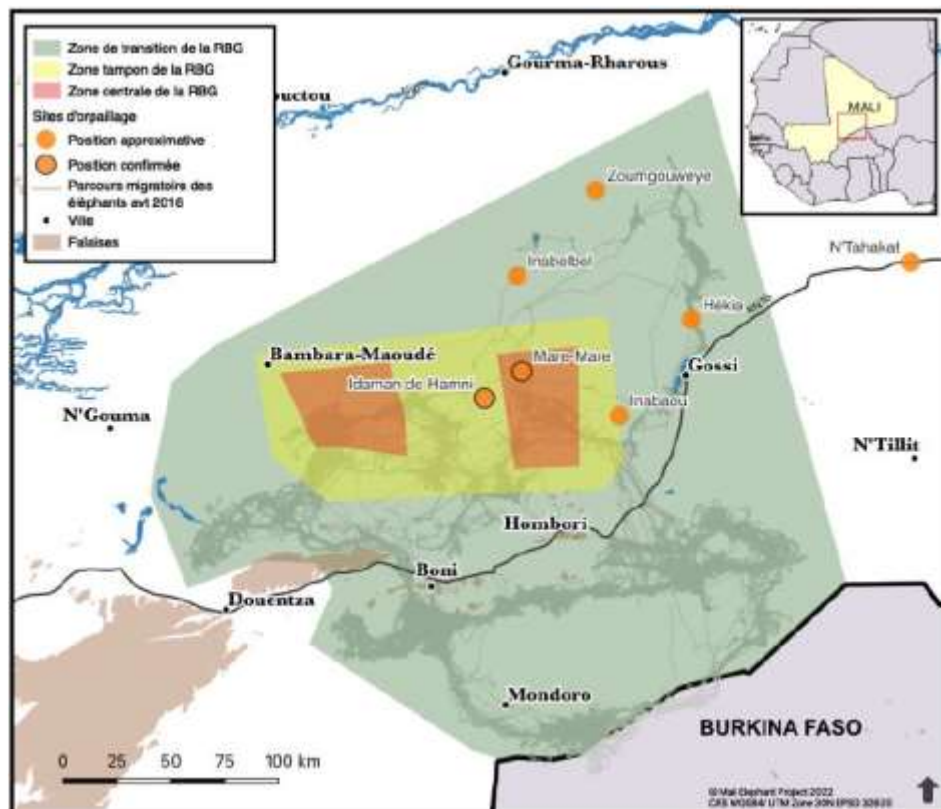


Figure 12: Localisation de potentiels sites miniers dans la réserve de Biosphère du Gourma

- **RNNTT** : 02 outils opérationnels (Plan d'affaire quinquennal (PAQ) 2021 – 2025 + 01 Plan de travail Opérationnel annuel 2021) ont été soumis et validés par les organes de gouvernance de la RNNTT. Aussi, Le PAQ 2022 – 2026 et son plan de travail opérationnel annuel ont été soumis aux autorités nigériennes pour observation au Comité Consultatif de Gestion de la RNNTT en novembre 2021 et pour validation par le Conseil d'Administration de la RNNTT en décembre 2021. L'ensemble des départements de la réserve ont été dotés d'un Responsable en 2021 : Administration et Finance, Opérations, Soutien Communautaire, Biodiversité, Application de la Loi. En effet, 53 agents des eaux et forêts sont mis à disposition par l'Administration des Eaux et Forêts qui viennent en soutien aux 20 agents communautaires en poste. Par ailleurs, 01 convention de collaboration a été signée entre la RNNTT/Noé et la Direction Régionale de l'Environnement de Zinder qui a sous sa responsabilité les 02 Directions Départementales de Tesker et Tânout pour notamment formaliser le soutien à la RNNTT lors des activités de patrouille. Pour cela, l'administration a été renforcée en matériel roulant, en moyens de communication mais aussi en soutien financier, et les agents bénéficient de formations continues. Des cadres de concertation sont promus entre Noé, l'administration et le gestionnaire de la RNNTT, et les industries pétrolières voisines de l'AP afin de proposer un cadre formel pour les actions de suivi-écologique dans les blocs pétroliers abritant toujours de la faune sahélo-saharienne (présence de 30 à 50 addax dans la partie du bloc pétrolier d'Agadem). Une stratégie de LAB a été établie et a été adaptée en 2021 lorsque le QG a été livré permettant l'implantation des effectifs dans la réserve. Le QG/Base vie de la RNNTT « Camp MENA » ainsi que sa salle d'opérations sont fonctionnelles depuis mars 2022 et le QG doté d'un mur d'enceinte depuis juillet 2022 et bénéficie d'amélioration en continue. Les infrastructures existantes du Parc ont été réhabilitées notamment le Quartier Général (QG) y inclut un système d'adduction d'eau (2 forages à 100m de profondeur) et la réfection entière du réseau électrique alimenté par des panneaux solaires et un groupe électrogène (22 KVa). Un pôle d'écogardes proche du QG a été construit pouvant héberger 30 personnes avec un espace commun, des sanitaires séparés pour hommes et femmes, alimenté par énergie solaire. En termes de logistique 2 voitures Landcruiser neuves ont été achetées ainsi qu'1 voiture Hilux d'occasion, 4 motos, 2 moteurs hors-bord (40CV) et 2 drones. La protection du parc a pu être établie avec au total 5 537 homme-jour de patrouille en 2022 avec entre 409 et 589 homme-jour par mois, effectuée par une équipe de 30 personnes, passant en moyenne 20 jours sur le terrain par mois. Cette équipe a été soutenue par l'unité canine du Jane Goodall Institute en moyenne 4 jours par mois. Les résultats de ces

patrouilles montrent que les saisies d'animaux braconnés restent élevées tout au long de l'année malgré la sensibilisation. Il s'agit d'animaux abattus et transportés vers la ville pour le commerce, qui n'incluent pas ceux chassés pour la subsistance des populations locales. Des patrouilles méharis sont organisées dans le Tin-Toumma en vue de la conservation des addax. Dans le même ordre d'idées, la stratégie de patrouille et de LAB est opérationnelle. A cet égard, divers incidents peuvent être notifiés : deux (02) incidents sécuritaires ayant conduit à des échanges de tirs à armes automatiques avec des braconniers, deux (02) caches de carburant détruites, un (01) camp de braconnier détruit, saisie de deux (02) véhicules et de deux (02) motos, saisie de gazelles dorcas braconnées et d'une cargaison de bois issue de coupe illégale, etc. Enfin, la RNNTT et les actions de conservation qui y sont menées par les Parcs de Noé notamment ont été présentées au Congrès Mondial de la Nature de l'UICN à Marseille en septembre 2021. Ces événements ont connu la participation du Président de la République du Niger ainsi que de la Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.



Figure 13: Fennec (*Vulpes zerda*) à la sortie de son terrier au sein de la RNNTT

- **Parc National de Mole** : Un (01) plan de gestion de la zone protégée pour le Parc National de Mole a été élaboré et validé dans le cadre de la mise en œuvre du projet, et un (01) plan d'affaires a été élaboré. Des inventaires ont également été réalisés et ont pour objectif de caractériser la diversité des espèces de petits mammifères, d'entomofaune, d'herpétofaune, d'avifaune et de flore du parc ainsi qu'un profilage socio-économique du paysage. Les indices de santé de la biodiversité établis à la suite de ces inventaires ont été suivis tout au long du projet et des mesures de mitigation de l'érosion de la biodiversité proposées en conséquence. Par ailleurs, 32 participants constitués notamment d'agents d'application de la loi ont bénéficié d'un renforcement théorique et pratique de leurs capacités sur l'outil SMART (*Spatial Monitoring and Reporting Tool*) en avril 2022. Enfin, 30 membres des CREMA issus de différents paysages écologiques ont été formés à la conduite de suivis participatifs de la biodiversité et d'évaluation des menaces en lien avec la biodiversité du PN Mole.

- **Forêt de mangroves** : Douze (12) PAG dont celui de Yawri Bay (Sierra Leone), site Ramsar Alon Keta lagune Complex, CREMA Dusomu (Ghana), ACCB Bouche du Roy, ACCB Lac Toho, ACCB Lac Ahémé, AMP Bouche du Roy (Bénin), Parc National de Jukadu, Parc National de Niomi (Gambie), Kassa Balantacounda, AMP Sokone (Sénégal), Tristao (Guinée) ont été élaborés ou mis à jour et validés par l'ensemble des acteurs respectivement dans le cadre de l'action. Aussi, 295,1 ha de terres dégradées d'écosystèmes de mangrove ont été restaurés et rendus fonctionnels grâce à de nombreuses campagnes de reboisement de mangrove menées par le projet. Au total, 15 bourses d'étude (05 bourses de masters, 03 bourses doctorales, 04 bourses de licence et 03 bourses Undergraduate Thesis) ont été octroyées dans le cadre du projet. Cependant, il faut noter qu'à date 02 doctorants n'ont pas encore soutenu leurs thèses et 01 étudiant en master a démissionné au bout de 04 mois de stage. Ainsi, 21 rapports de recherche sur les thématiques de mangroves ont été élaborés et validés pendant l'exécution de l'action. Par ailleurs, 02 sites ont été identifiés en vue d'un classement en site RAMSAR, il s'agit des sites de Yawri Bay et de Sherbro River Estuary. A la date de juin 2024, le dossier d'inscription des deux sites a été reçu et validé techniquement au niveau du Secrétariat RAMSAR, seules les lettres officielles de demande de désignation de la part du gouvernement de la Sierra Leone sont attendues pour finaliser le processus et officialiser

l'inscription des sites à la liste RAMSAR. Aussi, 02 sites (la Réserve de Biosphère Jeita Peixice et la Réserve de Biosphère des estuaires de la Casamance) ont été identifiés en vue de la création d'une Réserve de Biosphère. En effet, l'appui au processus de création de la Réserve de Biosphère Jeita Peixice en Guinée-Bissau est en cours. Cependant au Sénégal, l'appui à l'étude de faisabilité pour la mise en place de la Réserve de Biosphère des estuaires de la Casamance est bouclé et le rapport partagé avec les acteurs, notamment la DAMPC et la DPN. Également, 02 aires avec une gestion communautaire et une gouvernance communautaire ont été identifiées et cartographiées et proposées au classement. Il s'agit du CREMA de Dusomu au Ghana qui a été mis en place dans le Site Ramsar de Keta lagoune Complexe et de la création de l'ACCB Lac Ahémé au Bénin dans la réserve de biosphère du Mono. 03 sites ou espaces (Guinée Bissau, République de Guinée et AMM de Gandoule au Sénégal) disposent de mécanismes de financement durable grâce à l'action. Enfin, 30 experts régionaux ont bénéficié de renforcement des capacités en matière de gestion des écosystèmes de mangroves (soit 200% de la cible du projet).



Figure 14: Activité de suivi d'écosystèmes de mangroves



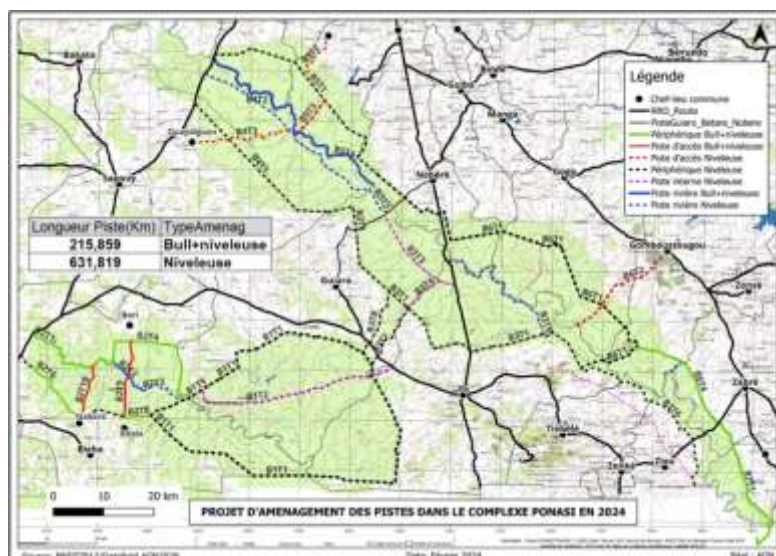
Figure 15: Collecte de données biologiques au niveau d'écosystèmes de mangrove

- **PONASI – AGN** : Avec l'institution du cadre de concertation acté par note de service du MEEA N°023-615/MEEA/SG/DGEF du 17 octobre 2023 et à l'issue de la première rencontre dudit cadre, une subdivision du complexe en sept (07) blocs de surveillance a été actée (PNKT : 05 blocs ; Sissili : 01 bloc et Nazinga : 01 bloc). Le complexe compte 40 écogardes de AGN-PONASI 1, 100 surveillants communautaires, 32 agents de contact ou indicateurs, 20 écogardes de l'OFINAP et environ 60 forestiers et plusieurs de ces agents ont déjà pris part aux opérations conjointes organisées dans le cadre de la sécurisation du complexe PONASI et ont reçu plusieurs formations de base. Seuls les éco gardes sont engagés de façon permanente dans le cadre du projet PONASI 2 et leurs capacités sont renforcées continuellement (techniques d'intervention contre le braconnage, etc.).

Aussi, plusieurs lots d'équipements ont été acquis pour faciliter les activités LAB. Il s'agit des équipements pour le Centre des Opérations (CO) ainsi que des acquisitions de matériel de communication/navigation et moyens roulant (motos et voitures).

Plusieurs actions ont été menées comme les patrouilles conjointes avec l'armée dans le cadre des opérations de patrouille et sécurité.

Par ailleurs, un plan d'action 2022 – 2025 pour la sécurisation du domaine classé sous gestion a été élaboré et un recueil de Standard Operating Procedure (SOP) devant guider la conduite des activités de sécurisation dans le cadre du projet a été produit, aussi, 01 plan de gestion de crise et d'identification des personnes ressources devant constituer la cellule de gestion de crise a été mis en place, 01 plan d'urgence médical en cours de mise en œuvre ; des guides sur la préparation des missions ou la préparation des déplacements sont disponibles. Durant le premier trimestre plusieurs opérations de patrouille ont été lancées à partir de la base opérationnelle des écogardes. Au total, 22 893 homme/jour de patrouille ont été réalisés et ont permis l'arrestation de 31 contrevenants dans le cadre du projet..



Résultat 3 : Les populations riveraines tirent un bénéfice durable des aires protégées et sont plus résilientes aux changements climatiques

- **Complexe WAP** : 646 309 (cible de 200 000) bénéficiaires (dont 78% de femmes) en périphérie du WAP issus des trois pays (217 510 au Bénin, 259 252 au Burkina Faso et 169 547 au Niger) du Complexe WAP ont été formés sur les meilleures techniques de production, transformation et conservation des produits issus de Mung bean, de feuilles et poudre de feuilles de baobab, de miel, sésame, arachide, courge, Moringa, fourrage, etc. Aussi, 646 309 personnes ont été formées sur les chaînes de valeur ajoutées pour la production agricole biologique et environ 30% de ces producteurs n'utilisent ni pesticides ni intrants chimiques selon un sondage fait en mars 2023. A chaque fois, les bénéficiaires sont formés selon l'approche formation de formateurs (afin de faciliter la démultiplication des personnes formées de manière efficiente) et dotés en équipements (individuels ou collectifs comme des puits, etc.) de travail selon la filière. Une trentaine de centres agro-sylvopastoraux ont été installés dans presque toutes les communes d'intervention du projet ainsi que des centres de formation et de production agroforestière qui servent de centres de démonstration de toutes les technologies novatrices promues et de centres d'apprentissage pour les communautés riveraines. Dans ces centres, les riverains y apprennent la production de plants pour les reboisements et d'espèces fourragères, le petit élevage, l'apiculture, la production maraîchère, etc. Par ailleurs, 403 301 bénéficiaires des 646 309 personnes accompagnées dans diverses filières ont pu générer un revenu total d'environ 72 768 807 EUR dans la zone d'intervention en 2022. Spécifiquement, 58 194 bénéficiaires soit 14% ont gagné des revenus supplémentaires supérieurs au seuil de pauvreté pour un montant total d'environ 28 210 778 Euros et 131 100 bénéficiaires ayant adopté les chaînes de valeurs ajoutées (CVA) soit 33% ont gagné des revenus supplémentaires supérieurs à 50% du seuil de pauvreté de leur pays respectifs dont le cumul fait 44 713 552 Euros.



Figure 17: Formation bonnes pratiques de production de fromage de soja

- Réserve des éléphants du Gourma :** 80 949 (+134%) personnes dont 49,5% de femmes ont bénéficié directement des retombées (pas immédiatement financières pour certaines initiatives) des 86 projets de GRN promus et financés dans le cadre des conventions locales et 183 membres des associations bénéficiaires ont été formés sur la tenue de registres, la comptabilité, le partage équitable des bénéfices et le réinvestissement. Ces initiatives visent la mise en valeur de ressources et d'espaces que les populations considèrent comme stratégiques, c'est-à-dire utiles aux hommes, aux troupeaux domestiques et aux éléphants (pâturages, forêt et sa biodiversité végétale utilisée pour l'alimentation ou la pharmacopée, etc.) mais faisant l'objet de pressions et de menaces (coupe abusive, feux incontrôlés, défrichement, surpâturage, etc.). La situation de référence de ces initiatives a été établie et les projections en termes d'investissements humain et financier nécessaires, de résultats (niveau de protection de l'habitat naturel) et de retombées financières ultérieures définies. A ce stade, certaines initiatives génèrent déjà des revenus supplémentaires à travers notamment le prélèvement de taxes sur les pâturages ; la production céréalière ; la vente de fourrage, de lait, de fruits, de gomme arabique, etc. Aussi, six (06) initiatives dédiées au profit de 308 personnes (66 hommes et 242 femmes) ont été financées à travers le fonds de stabilisation des jeunes visant à faciliter l'installation de jeunes bras valides dans la zone d'intervention du projet dont l'objectif est de lutter contre la radicalisation des jeunes, créer des emplois pour les jeunes, lutter contre l'exode et la migration des jeunes vers les villes et autres pays, renforcer les liens sociaux.



Figure 18: Création de pare-feu par les écogardes

- Parc National de Mole :** 01 plan de développement d'une entreprise forestière communautaire a été élaboré pour les communautés riveraines du PNM grâce au projet SIBCI. Aussi, 01 atelier de formation sur l'écotourisme communautaire et le guidage touristique du PNM (comme moyen de contribuer au développement économique endogène, durable et inclusif du paysage de Mole) a été organisé en collaboration avec la *Wildlife Division* (unité de gestion du parc). Ainsi, 40 personnes (07

femmes et 33 hommes) dont 17 guides touristiques du Parc National de Mole et 23 opérateurs d'écotourisme communautaire de Magnori, Larabanga et Murugu ont bénéficié de ladite formation afin d'améliorer davantage la qualité des prestations. Aussi, 01 projet de plan stratégique d'affaires décennal élaboré pour le PNM a été soumis et a fait l'objet d'une validation par les parties prenantes concernées dans la perspective de l'opérationnalisation d'un mécanisme de financement durable au profit du Parc National de Mole. Par ailleurs, 300 femmes ont renforcé leurs capacités sur la collecte des amandes et le procédé de leur transformation en beurre de karité, et cela s'est traduit par une nette amélioration de la qualité du produit mis sur le marché et en conséquence, les revenus générés. 80 bénéficiaires issus de cinq (05) communautés ont été sélectionnés et formés sur la production améliorée des ruminants (moutons et chèvres). Enfin, 252 producteurs (165 hommes et 87 femmes) originaires de 7 communautés périphériques du parc ont bénéficié de formation en agriculture durable et les agents de vulgarisation formateurs ont été chargés de suivi régulier de la mise en application des bonnes pratiques par les apprenants. On note une augmentation de plus 100% des revenus internes entre 2020 et 2022 grâce à l'action.



Figure 19: Remise d'équipement de collecte et de transformation d'amandes de karité aux bénéficiaires du projet

- **RNNTT** : Deux (02) campagnes de vaccination ont été conduites annuellement, permettant ensuite aux pasteurs de la réserve de valoriser leur cheptel notamment au marché à bétail de Tesker. Environ 290 884 têtes de bétail ont été déparasitées et vaccinées, limitant ainsi les risques de propagation de zoonoses et participant au renforcement de la filière pastorale dont dépendent en grande partie les communautés. De même, un réseau de 20 auxiliaires para-vétérinaires est opérationnel pour un service d'accompagnement de proximité de la filière. Aussi, il faut noter le déploiement des premières alternatives à la coupe du bois qui concernent notamment la promotion de tentes à structure métallique, de foyers améliorés, de biodigesteurs, de sites pilotes d'expérimentation de la régénération naturelle assistée, etc. Par ailleurs, une mission de soins bucco-dentaires au profit de 406 personnes (249 femmes et 157 hommes) a été menée. Enfin 35 enfants (18 filles et 17 garçons) ont bénéficié d'une prise en charge de leur scolarisation grâce un soutien à la scolarisation d'élèves issus de la réserve dans le cadre du projet. Au total, 10 puits ont été identifiés pour restauration en synergie avec Bunkassa Kiwo au profit des communautés riveraines de la RNNTT dans le cadre de la mise en œuvre du projet.



Figure 20: Campagne de vaccination du cheptel domestique

- **Complexe PONASI I - NITIDAE** : 05 concertations multi-acteurs (autorités administratives, services techniques déconcentrés, collectivités territoriales, faîtières d'organisations de producteurs du monde rural, organisations féminines et de jeunesse, gestionnaires privés d'AP, projets et programmes intervenant dans le paysage, PTF notamment les ONG, associations et OSC, etc.) ont été tenues et ont permis de proposer et de valider 01 modèle de cadre de concertation (Forum de PONASI) pour la gouvernance partagée du complexe, ainsi que les documents statutaires dudit forum. Ainsi, 01 forum de PONASI a été réalisé et cette première session du Forum s'est tenue à Manga (Burkina Faso) en août 2022 sur le thème « Gestion durable des ressources du complexe écologique PONASI dans un contexte sécuritaire difficile : enjeux et défis » et placé sous la présidence de Madame la Gouverneure de la Région du Centre-Sud du Burkina Faso. Elle a connu la participation de 55 personnes (dont 13 femmes), issus de toutes les couches socio-professionnelles et administratives de l'ensemble des trois (03) régions. Aussi, 02 plans de gestion des ressources naturelles ont été élaborés, validés et adoptés pour les communes de Biéha et Guiaro impliquant les leaders communautaires de la périphérie dans toutes les activités en lien avec le développement des communautés et le renforcement des cadres de concertation. Les collectivités locales périphériques, pour leur part, ont été impliquées lors de l'élaboration des plans de gestion des ressources naturelles et les autorités administratives déconcentrées ont, quant à elles, été impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet. 1 985,25 ha ont été emblavés suivant les bonnes pratiques par 1 089 producteurs de sésame (producteurs par ailleurs formés sur les bonnes pratiques de production du sésame) et les productions sont estimées à 794,2 tonnes soit environ 516 230 000 de francs CFA de valeur marchande attendus. De manière globale, les AGR promues (filères sésame et riz) laissent entrevoir la création de richesse pour fixer les communautés en périphérie et atténuer les pressions sur les ressources du complexe PONASI.



Figure 21: Conseiller à l'exploitation familiale du projet en séance de formation des producteurs de sésame

- **Complexe PONASI II « Paysages durables et filières inclusives » - NITIDAE** : Au total, 2000 ha de zones dégradées ont été identifiées et reboisées à une densité de 80 pieds par ha dans les ZOVIC, les chantiers d'aménagement forestier et les forêts villageoises. Cinq (05) sites maraichers avec une superficie totale de 13 ha ont été aménagés avec des forages, un système de pompage solaire avec un réservoir de stockage d'eau et un système de canalisation. Enfin, 02 bandes (pare-feu) ont été ouvertes dont une bande d'environ 5,5 km de long et quatre (4) m de large pour une superficie de 27,5 ha reboisés dans les ZOVIC de Boala et Tacien en 2022 et une bande d'environ 5 km de long et 4 m de large dans les ZOVIC de Tacien et Kounou en 2023. Par ailleurs, 110 ha de parcelles agroforestières intensives ont été mis en place à travers des plantations d'*Acacia auriculiformis* et *Anacardium occidentale* à une densité d'environ 600 plants/ha. Aussi, huit (08) sites ont été aménagés avec une superficie de vingt-six (26) ha au profit de 147 femmes (47 à Boala, 20 à Danfina, 20 à Sya ; 30 à Tacien et 30 à Nobéré) et 46 hommes (15 à Boala, 06 à Danfina, 05 à Tacien, 05 à Sya et 15 à Nobéré) sont actifs sur les périmètres maraichers ; cinq (05) de ces sites aménagés sont fonctionnels et autonomes, capables de se prendre en charge. En outre, 4,2 km de haie vive à base d'*Acacia nilotica* ont été mis en place au niveau des périmètres maraichers de Boala, Danfina, Sya et Tacien en remplacement de la clôture grillagée se dégradant au fil du temps. En 24 campagnes (3 ans), les maraîchères ont réalisé une production de 91,425 tonnes de légumes et une recette de 21 218 500 FCFA (cf. Annexe 07). Les recettes individuelles des maraîchères par campagne varient entre 40 000 FCFA et 400 000 FCFA. Enfin, 150 producteurs dont 100 producteurs de sésame et 50 producteurs de soja ont bénéficié de 600 kg de semences de sésame pour emblaver 200 ha et 2 500 kg de soja pour 100 ha.



Figure 22: Distribution du matériel de production maraichère



Figure 23: Parcelles de production maraichère

- Parc National de la Comoé** : 2 coopératives ont été accompagnées vers la certification et la valorisation biologique de leurs productions mais seule celle opérant dans la filière karité a obtenu sa certification. Concernant la filière karité, une coopérative de collectrices et transformatrices de femmes, reconnue sous la dénomination de SCOOPS Nankakoumina, a été structurée et formalisée dans les localités de Ouandérama Dioulasso, Ouandérama Bambarasso et Toro Léwera. Elle a obtenu la certification Agriculture Biologique depuis 2022 et a candidaté pour la certification Fair for Life en 2023. Les résultats de l'audit par ECOCERT étaient attendus en fin 2023. Concernant la filière anacarde, le potentiel pour l'accompagnement d'une coopérative biologique n'a pas été possible au regard du contexte de la zone (omniprésence des herbicides), d'autant que la prospection auprès des acheteurs d'anacarde n'a pas permis d'identifier un partenaire fiable, prêt à payer le prix du biologique et de se porter garant en ce qui concerne les engagements de pré-campagne (fixation du montant de la prime biologique et prise en charge de la certification). Celle de la filière karité a bénéficié de la construction d'un centre de traitement de noix de karité financé par le projet en association avec un opérateur privé ainsi que d'un centre de transformation de beurre de karité. La campagne de collecte, traitement et production de beurre de l'année 2022 a été clôturée avec succès puisque les échantillons prélevés sur le beurre pour la certification ont été conformes et la certification biologique a été décernée par ECOCERT. Pour la campagne 2023, le dispositif a été relancé avec un démarrage anticipé de la collecte des amandes à partir du mois de mai 2023 (plutôt qu'en 2022 et cela afin de profiter de la maturation précoce des fruits de karité et d'obtenir plus de volumes). Les volumes d'amandes à collecter en 2023 (35 tonnes déjà avant la fin de la collecte) pourrait être supérieures à ceux de 2022 (18 tonnes pour toute la campagne de collecte) et cela nourrit déjà un certain enthousiasme auprès des transformatrices au regard de la récente augmentation du prix d'achat du beurre convenue avec l'acheteur *Savannah Food Company*, SFC. Au total, 04 tricycles d'une capacité de 1,5 tonne ont été acquis et mis à la disposition de la SCOOPS Nankakoumina déjà pour permettre d'améliorer leurs capacités opérationnelles. Ce qui sans doute permettrait à la coopérative prospérer de manière autonome après le projet, moyennant un encadrement minimum de la part de l'acheteur. 579 producteurs d'anacarde formés aux questions de marché et aux dynamiques offre-demande et sensibilisés aux bonnes pratiques de collecte et post-collecte de l'anacarde, y compris les enjeux de qualité. Aussi, 838 producteurs accompagnés ont intégré un marché de commercialisation de noix de cajou grâce aux quinze (15) groupements qui ont été structurés. Ainsi, 301 tonnes de noix de cajou brutes ont été commercialisées dont 206 tonnes en ventes groupées grâce à la création de ces groupements structurés. Aussi, 20 producteurs bénéficiaires volontaires ont été formés à l'apiculture et dotés de kits de démarrage (ruches, tenues, petit matériel apicole, etc.) pour la production apicole dans les vergers d'anacardier dans le cadre du projet. Par ailleurs, 03 périmètres maraichers ont été aménagés et accompagnés, il s'agit des périmètres maraichers des villages de Yondolo, Wendènè et Tédiala. Le choix de ces sites pour la réalisation de ces périmètres maraichers repose sur trois piliers, notamment l'accès à l'eau, la mise en exploitation et la structuration des sites et les débouchés commerciaux. En effet, 02 forages solaires (Yondolo et Tédiala) et 01 système de moto-pompage auprès d'un point d'eau voisin

(Wendènè), ont été réalisés dans le but de garantir une irrigation continue (minimum 15 m³ par jour) et de permettre une mise en culture de contre-saison sur au moins 0,5 ha. Chaque site a été doté de 5 fûts de capacité de 1 000 L (soit 5 000 L au total) alimentés par des tuyaux PVC raccordés à la source en eau. De manière globale, cette activité a été particulièrement réussie et l'enthousiasme des bénéficiaires est palpable. La mise en culture maraîchère, de contre-saison qui plus est, permet de commercialiser des produits pour l'instant rares sur les marchés locaux. Les revenus obtenus, comparativement aux frais de fonctionnement des sites (intrants, semences) en font une activité largement rentable et permettent aux groupements d'être autonomes grâce à la mise en place d'une caisse commune et d'un fonds de roulement. A noter également que des pratiques agroécologiques ont été introduites (fosses à compost, paillis, rotation des cultures, maintien d'arbres dans les sites) afin de maintenir une terre fertile et de pérenniser les cultures. Ainsi, 98 membres directs des périmètres maraichers, bénéficiaires des aménagements hydrauliques, formés sur les bonnes pratiques maraichères et encadrés dans la mise en culture et la commercialisation des produits maraichers. Aussi, 07 groupements ont été accompagnés dans le traitement post-récolte mécanisé à travers l'acquisition de 07 machines (03 décortiqueuses d'arachide, 01 décortiqueuse de maïs-riz, 01 broyeuse de maïs, 01 broyeuse de maïs-riz-arachide et 01 batteuse de riz) par le projet afin de renforcer l'appui au traitement post-récolte pour les filières riz, maïs et arachide pour augmenter la valeur ajoutée du produit commercialisé par les villages, car pré-transformé et donc majoré dans son prix. Cela a permis d'accroître les revenus pour une même surface agricole et donc de réduire la déforestation grâce à une intensification du travail et une première étape de traitement au niveau local. Enfin, ce sont 12 groupements (285 personnes) officiels qui bénéficieront d'un financement de 28 500 000 FCFA pour la mise en œuvre des Activités génératrices de revenus (AGR) obtenu avec la microfinance ADVANS Côte d'Ivoire. Cela a mis en confiance les bénéficiaires pour une bonne pérennisation du projet de mise en place de 12 Groupements Épargne et Crédit (GEC) de PAPBio Comoé.



Figure 24: Machine de traitement post récolte installée par le projet

- **Forêts de mangroves :** Cinq (05) études pilotes pluridisciplinaires pour déterminer les valeurs économiques, sociales et culturelles des services et biens fournis par les écosystèmes des mangroves ont

été réalisées. Aussi, 11 (sur 5 prévues) filières d'activités rentables ont été développées dans le cadre de ce projet à travers les subventions accordées aux partenaires de terrain pour la mise en œuvre d'actions concrètes de conservation. Ce sont **huile de coco** : Sherbro (Sierra Leone) ; **apiculture** : Casamance, Joal (Sénégal) et Cacheu (Guinée-Bissau) ; **ostréiculture** : Joal, Casamance (Sénégal), Cacheu (Guinée-Bissau) ; **arches** : Joal (Sénégal) ; **maraichage** : Gandoule (Sénégal) et Ouidah (Bénin) ; **aviculture** : Gandoule (Sénégal) ; **saliculture** : Cacheu (Guinée-Bissau), Ouidah (Bénin) ; **foyers améliorés** : Ouidah (Bénin), Cacheu (Guinée Bissau) ; Fallie town et Sembenhun town (LPMUR, Liberia), **transformation de produits halieutiques** : Sherbro, Yawri Bay (Sierra Leone), Ouidah (Bénin), Joal (Sénégal), Pointe Saint Georges Casamance (Sénégal) ; **pisciculture** : Casamance (Sénégal) ; **écotourisme** : Casamance (Sénégal). Au total, 105 (sur 03 prévues) actions d'Education Environnementale ont été mises en œuvre dans le cadre du projet. Par ailleurs, 3125 (sur 400 prévues) personnes issues des communautés locales ont été formées en pratiques durables. Ainsi, ces personnes ont été formées sur diverses thématiques et/ou outils : techniques de régénération de mangroves, réglementation du Parc Naturel des Mangroves du fleuve Cacheu, fabrication et utilisation de foyers améliorés, fabrication de guirlandes pour la capture des huitres, gestion d'épargne et crédit, renforcement des capacités organisationnelles, techniques d'inventaire des mangroves et utilisation d'outils de collecte de données biologiques, pratique durable de production et/ou de cueillette ostréicole, apicole et piscicole, régénération naturelle assistée (RNA), mise en place de forêt villageoise, etc. Par ailleurs, 48 subventions ont été octroyées dans le cadre du projet pour soutenir des actions de conservation sur le terrain dans les 4 PPC de mise en œuvre du projet. Cependant, il faut noter que sur les 48 conventions octroyées, 02 ont été suspendues pour non-respect des procédures administratives. Aussi, 19 (sur une cible de 08) communes ont bénéficié d'investissements en infrastructures de transformation et commercialisation dans le cadre de diverses chaînes de valeur (miel, sel solaire, transformation de produits de la pêche, ostréiculture, etc.). Enfin, 65 (sur une cible de 60) organisations de la société civile actives dans les paysages de mise en œuvre du projet ont bénéficié de renforcement des capacités de la part du projet.



Figure 25: Confection de la ruche kényane



Figure 26: confection des guirlandes

- PONASI - AGN** : Un (01) diagnostic au sein de AGN été réalisé et il a porté, entre autres, sur le besoin d'un renforcement de capacités pour la mobilisation des ressources en interne, en vue d'assurer son autonomisation financière pour la prise en charge des activités de lutte anti braconnage dans son domaine d'intervention et du même coup renforcer la résilience des communautés par le développement d'AGR dans le cadre du projet. C'est ainsi que AGN a ciblé la production agricole comme moyen d'augmenter ses ressources financières en optant pour le développement de la filière manioc à travers le renforcement de la production et la transformation du manioc en sous-produits (attiéké, tapioca, gari et placali), une des activités majeures du résultat 4 du projet PONASI 2. Dans le but de renforcer l'unité de transformation du manioc avec la matière première, le projet a mis en place une stratégie d'inclusion et d'appui aux communautés pour la production de tubercules de manioc. Cette activité s'est matérialisée à travers des rencontres d'échanges avec les acteurs (services provinciaux en charge de l'agriculture, les producteurs, les transformateurs et commerçants ainsi que les faitières de la filière manioc. Lors de ces rencontres, un diagnostic (Forces Faiblesses Opportunités et Menaces, FFOM) de la filière manioc a été établi avec lesdits acteurs. Ce diagnostic a permis de ressortir les besoins des producteurs en termes de semences, en renforcements de capacités et équipements pour non seulement la production mais aussi

pour la transformation du manioc en produits dérivés ainsi que le niveau d'organisation des acteurs. Par ailleurs, les activités suivantes ont été conduites : délimitation d'un (01) terrain pour la production de tubercules et de boutures au profit de AGN et pour soutenir la filière ; négociation et délimitation d'un (01) terrain pour l'unité de transformation ; voyages d'études en Côte d'Ivoire pour parfaire la collecte d'informations techniques ; recherche et choix des partenaires pour accompagner la filière manioc ; etc. En prélude à l'installation de la saison de production, le projet a procédé à l'aménagement de l'espace de production de Ouallem sur 10 ha puis à l'acquisition de matériels de production (motopompe, grillage, etc.). Enfin, 500 000 boutures de la variété 94/0270 (variété V5), pour l'emblavement de 50 ha ont été acquises auprès des producteurs semenciers de la Sissili et à Banfora au profit des producteurs de la Sissili (Léo, Bieha, Koumbo, Neboun, Boura, Bori) et du Nahouri, (Tiébélé, Ouallem, Pô, Tiakané et Guiaro). Cette action a permis d'installation et l'accompagnement de 100 fermiers avec des intrants pour la réussite de leurs productions de tubercules et de boutures de manioc. Elle permettra à terme de produire 1 500 tonnes de tubercules de manioc en raison de trente (30) tonnes à l'hectare selon les estimations de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles du Burkina Faso (INERA) pour ce type de variété. Aussi, 01 unité de transformation du manioc en sous-produits a été mise en place et qui permettra de mobiliser les producteurs de tubercules de manioc, les transformatrices et les commercialisateurs de l'ensemble des 6 provinces administratives du complexe PONASI . La mise en place de cette unité a permis de créer 60 emplois directs et 3 000 emplois indirects sont attendus selon les prévisions du projet. Enfin, des équipements composés d'un broyeur en inox, unessoreur à pâte de manioc, un semouleur, une rappeuse, un émoteur en inox, un séchoir et deux cuiseurs sont acquis pour le compte de l'unité.



Figure 27: Equipement acquis pour l'unité de transformation du manioc

5.2. Contributions du projet PAPBio Composante 2 (PAPBioC2) : Gouvernance régionale et sécurité

En rappel, la composante 2 de PAPBio ne comporte qu'un seul projet intitulé Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest. Cette section établit les contributions majeures et succinctes dudit projet aux résultats du programme global.

Résultat 4 : L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion des aires protégées opérationnel et efficace à l'échelle régionale, incluant la gestion des risques climatiques

01 dispositif régional de coordination, de gestion et de suivi des aires protégées d'Afrique de l'Ouest a été mis en place. Le rôle de ce dispositif est de mutualiser les expériences et connaissances sur les AP, de contribuer à l'amélioration des politiques régionales sectorielles et de déployer le plaidoyer en faveur des AP et de la conservation des espèces sauvages. Ainsi, sur la base d'un processus participatif, inclusif et consensuel, il a été convenu d'opérationnaliser le dispositif selon le modèle institutionnel associatif afin de permettre d'impliquer au meilleur du possible la diversité d'acteurs engagés pour la cause de la conservation des aires protégées et de la biodiversité en Afrique de l'Ouest. Pour donner toutes les chances d'une opérationnalisation effective au réseau (adhésion et appropriation par les acteurs, dynamisme et vitalité, durabilité, etc.), une phase de fonctionnement pré formalisation a été retenue permettant de renforcer l'apprentissage du fonctionnement en réseau, la co-crédation d'une identité commune et une véritable dynamique de dialogue et de coopération transfrontalière. Un Comité restreint de coordination du réseau a été mis en place pour conduire cette étape préparatoire devant conduire à la formalisation et la reconnaissance officielle du réseau.

Au total, 20 animations du réseau informel ont été réalisées :

- (i) **Animation #1** organisée le 18 février 2022 sur le thème : « Acteurs de la conservation en Afrique de l'Ouest : comment susciter le travail en réseau et la coopération transfrontalière ? » ;
- (ii) **Animation #2** tenue le 16 mars 2022 sur le thème « Le Hub virtuel de la conservation en Afrique de l'Ouest : un carrefour pour renforcer la coopération transfrontalière entre professionnels engagés pour la sauvegarde de la biodiversité dans la région » ;
- (iii) **Animation #3** organisée le 28 avril 2022 sur le thème « Programmation de l'Union européenne 2021 – 2027 en Afrique de l'ouest : quelle place pour la biodiversité ».
- (iv) **Animation #4** organisée le 23 juin 2022 sur le thème « Le défi de la mise en œuvre des opérations de gestion et de suivi des aires de conservation dans un contexte sécuritaire fragile : quelles contributions des solutions digitales ? » ;
- (v) **Animation #5** tenue le 29 juillet 2022 et a porté sur « Le partenariat public-privé dans le domaine de la conservation en Afrique de l'ouest : quelle contribution à l'efficacité de gestion et au financement durable des aires protégées ? » ;
- (vi) **Animation #6** organisée le 30 septembre 2022 sur le thème : « L'approche participative : pour une gestion plus inclusive et durable de la biodiversité dans et autour des aires protégées et/ou conservées » ;
- (vii) **Animation #7** ayant porté sur « Outils d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées et liens avec leur labellisation » tenue le 28 octobre 2022.
- (viii) **Animation #8** tenue le 25 novembre 2022 sur le thème « Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées et/ou conservées : plusieurs outils pour le même objectif ? » ;
- (ix) **Animation #9** tenue le 28 février 2023 et ayant eu pour thèmes « Les sites du patrimoine mondial : une opportunité pour renforcer l'efficacité de la gestion des paysages naturels de conservation en Afrique » et « Vers la création d'un site naturel transfrontalier du patrimoine mondial entre le Cameroun et le Nigeria : mise à jour et leçons apprises » ;
- (x) **Animation #10** tenue le 30 mars 2023 et ayant porté sur « L'évaluation économique de la biodiversité : quelle contribution à une meilleure efficacité de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest ? » ;
- (xi) **Animation #11** organisée le 27 avril 2023 sur le thème « Evaluation économique de la biodiversité pour une meilleure gestion des aires protégées : quelques résultats et leçons apprises ».
- (xii) **Animation #12** organisée le 31 mai 2023 et ayant eu pour thème : Les Autres Mesures de Conservation Efficace (AMCE) et les objectifs 30*30 du Cadre mondial sur la biodiversité : quelles contributions des APAC ? » ;
- (xiii) **Animation #13** tenue le 31 juillet 2023 sur le thème : « L'observatoire du Parc National du Banc d'Arguin : un outil de suivi écologique pour une meilleure efficacité de gestion de la biodiversité »

- (xiv) **Animation #14** tenue le 30 août 2023 sur le thème : « Le Système d'Information pour le suivi du Domaine Marin et Côtier (SIDMC), un outil informationnel d'appui à la gestion durable de la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'Ouest » .
- (xv) **Animation #15** organisée le 29 septembre 2023 sur le thème : « Nouvelle stratégie de gestion 2023-2037 et dispositif de suivi de l'efficacité de gestion du système d'aires protégées en Côte d'Ivoire : défis et perspectives »
- (xvi) **Animation #16** tenue le 26 octobre 2023 sur le thème : « Améliorer les connaissances, soutenir la gouvernance et renforcer la gestion de vos AMCE : découvrez l'outil IMET – AMCE ! » ;
- (xvii) **Animation #17** organisée le 29 novembre 2023 sur le thème : « Le Système d'Information sur la criminalité environnementale : un outil d'aide à la décision pour la gestion durable des aires protégées et la conservation de la biodiversité en Afrique l'Ouest » ;
- (xviii) **Animation #18** organisée le 28 février 2024 sur le thème : « Sauvegarde des espèces marines et côtières menacées (tortues marines et cétacées) au Bénin : comment impliquer les communautés pour une amplification des résultats de conservation ? » ;
- (xix) **Animation #19** organisée le 12 avril 2024 sur le thème : « Soutien de l'union européenne à la conservation de la biodiversité : quelles opportunités avec le programme NaturAfrica Afrique de l'ouest (NAAO) » ;
- (xx) **Animation #20** organisée le 15 juillet 2024 sur le thème : « Rôle des solutions fondées sur la nature dans le renforcement de la résilience des écorégions et aires marines protégées en Afrique de l'Ouest »

Aussi, trois (03) réunions de coordination régionale ont été réalisées en présentiel. Ces réunions ont permis aux acteurs de la conservation de la région de discuter plus concrètement de thématiques majeures en lien avec la conservation de la biodiversité dans la région ont été tenues : i) le premier atelier tenu à Ouaga en mai 2022 a porté sur « *La gestion des aires protégées dans un contexte sécuritaire fragile : quels défis pour la conservation en Afrique de l'Ouest ?* » ; ii) le deuxième tenu en octobre 2022 à Niamey a discuté de « *Participation de la région aux grandes instances mondiales sur la conservation de la biodiversité : quels impacts sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest ?* » La troisième réunion s'est tenue en juillet 2023 à Cotonou et a porté sur le thème suivant : « *Quelle conservation dans un contexte de crises sécuritaire, humanitaire, économique et communautaire ?* ».

Aussi, il est à noter la participation active de l'action au 1er Congrès des Aires Protégées d'Afrique (APAC) à Kigali (Rwanda) en juillet 2022 à travers le financement de la participation de 10 acteurs (dont 03 femmes) engagés dans la conservation en Afrique de l'ouest pour animer différents événements organisés par le projet.

Ci-joint une capture d'écran du témoignage sur la page LinkedIn d'une jeune professionnelle de la conservation bénéficiaire d'une bourse Master financée dans le cadre du projet suite à sa participation à l'APAC financée par ailleurs par le projet.

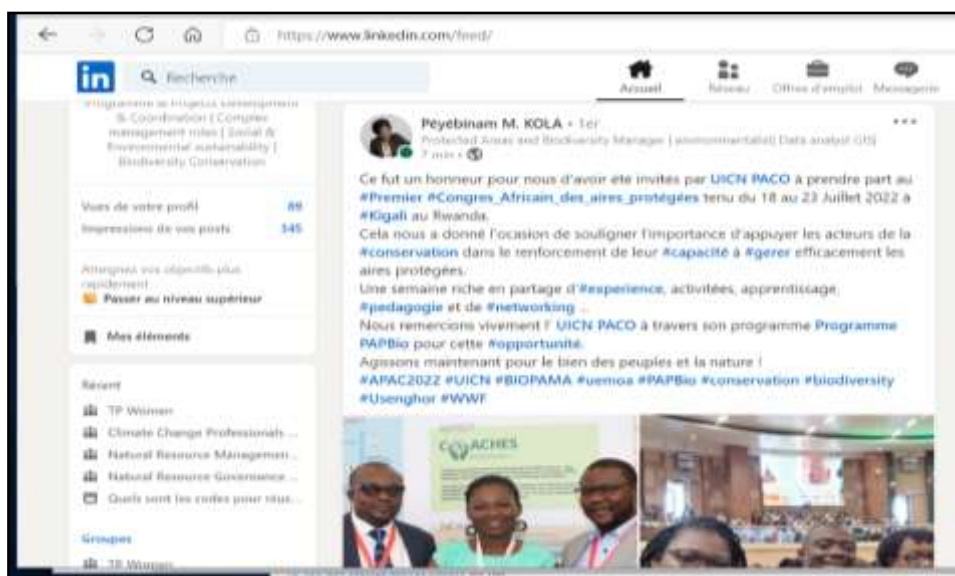


Figure 28: Témoignage d'une bénéficiaire d'une bourse Master attribuée dans le cadre de l'action suite à sa participation à l'APAC

En outre, l'action a coorganisé avec l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso, une conférence publique sur le thème « Quel avenir pour les aires protégées au Burkina Faso ? ». Tenue le 28 juillet 2022 à Ouagadougou, la conférence avait pour objectifs, entre autres, i) de faire connaître à l'opinion publique burkinabè le rôle et l'importance des aires protégées sur le développement du Burkina Faso aux plans environnemental, économique, social et culturel ; ii) à informer le public sur l'ampleur et l'impact du terrorisme dans les aires protégées ; iii) de contribuer à la sensibilisation des citoyens burkinabè sur les bienfaits des aires protégées ; iv) de faire connaître les modes de gestion durable des aires protégées au grand public ; v) d'informer le public burkinabè des interconnexions régionales pour une gestion et gouvernance renforcées des aires protégées du pays ; vi) d'accroître la visibilité de l'ANSAL-BF, du MEEEA, du programme PAPBio et de ses partenaires.

En outre, 03 mécanismes régionaux ont reçu des appuis à travers des subventions octroyées par le projet Gouvernance, en l'occurrence le Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO), le Partenariat Régional pour la Conservation Marine (PRCM) et Centre de Suivi Ecologique (CSE).

L'accord de mise en œuvre entre l'UICN et le RAMPAO a permis :

- ✓ L'extension du réseau national d'AMP du Sénégal : deux nouvelles AMP ont été créées au Sénégal (AMP du Kaalolal Blouf Fogny et AMP de Gorée) et dotées de Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) ;
- ✓ La première AMP du Bénin en l'occurrence l'AMP de la Bouche du Roy a été créée et dotée d'un PAG, en collaboration avec le Ministère en charge du Cadre de Vie et de l'Environnement du Bénin et la Convention d'Abidjan. Cette action est conjointement soutenue par le projet « Gestion Intégrée de la Zone Marine et Côtière, GIZMaC » ;
- ✓ Les 03 nouvelles AMP susmentionnées ont adhéré au RAMPAO lors de l'Assemblée Générale du réseau tenue à Dakar en mars 2022.

L'accord de mise en œuvre avec le PRCM visait à contribuer à l'organisation de 02 fora régionaux sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes côtiers. Le premier forum a été organisé du 29 mars au 1^{er} avril 2022 au Sénégal et a regroupé environ 400 participants concernés par la question de la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers. En marge de ce forum PRCM 2022, outre le side-event sur l'actualisation de la stratégie régionale AMP, le PRCM a bénéficié d'un appui pour également organiser un side-event pour la présentation et la dissémination de l'information sur le développement d'un protocole additionnel à la Convention d'Abidjan portant sur les AMP. Le 2^e Forum du PRCM ayant bénéficié de l'appui de l'action s'est déroulée du 23 au 26 avril 2024 à Bissau (Guinée Bissau). Lors de ce forum également, un premier side event a été organisé en collaboration avec la Convention d'Abidjan, le PRCM, le RAMPAO et la Commission de l'UEMOA pour faire le point des progrès depuis le précédent forum. Ainsi, un draft de Protocole Additionnel à la Convention d'Abidjan portant sur les AMP a été élaboré et est en

cours d'analyse au niveau des conventions sœurs de la Convention d'Abidjan (Conventions de Nairobi, Cartagena et Barcelona). Une fois cette validation technique obtenue, le projet de protocole sera envoyé aux points focaux de la Convention d'Abidjan dans les pays membres pour leurs inputs.

Aussi, 01 système d'information pour le suivi du domaine marin et côtier (SIDMC) a d'abord été conçu et est disponible et à accès libre via l'url <https://sidmc.obapao.org/fr/> avant la tenue d'un atelier virtuel de présentation du SIDMC organisé le 13 février 2023 et ayant regroupé une quarantaine de 40 participants de la région), dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée avec le CSE. Par la suite, deux sessions de familiarisation des acteurs avec le SIDMC ont été organisées (27 février 2023 pour les francophones et le 28 février pour les anglophones) pour une trentaine d'acteurs de la région. En outre, un atelier d'appropriation et de formation des acteurs de la région sur le SIDMC et ses fonctionnalités a été organisée en mai 2023 à Lomé (Togo) pour une meilleure dissémination de l'outil dans la région. Cette formation a permis de renforcer les capacités d'une vingtaine de participants des pays du littoral et a permis aux participants de faire des propositions d'amélioration de la plateforme. SIDMC sera par la suite intégré à l'Observatoire régional de la Biodiversité et des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest (OBAPAO ; www.obapao.org)

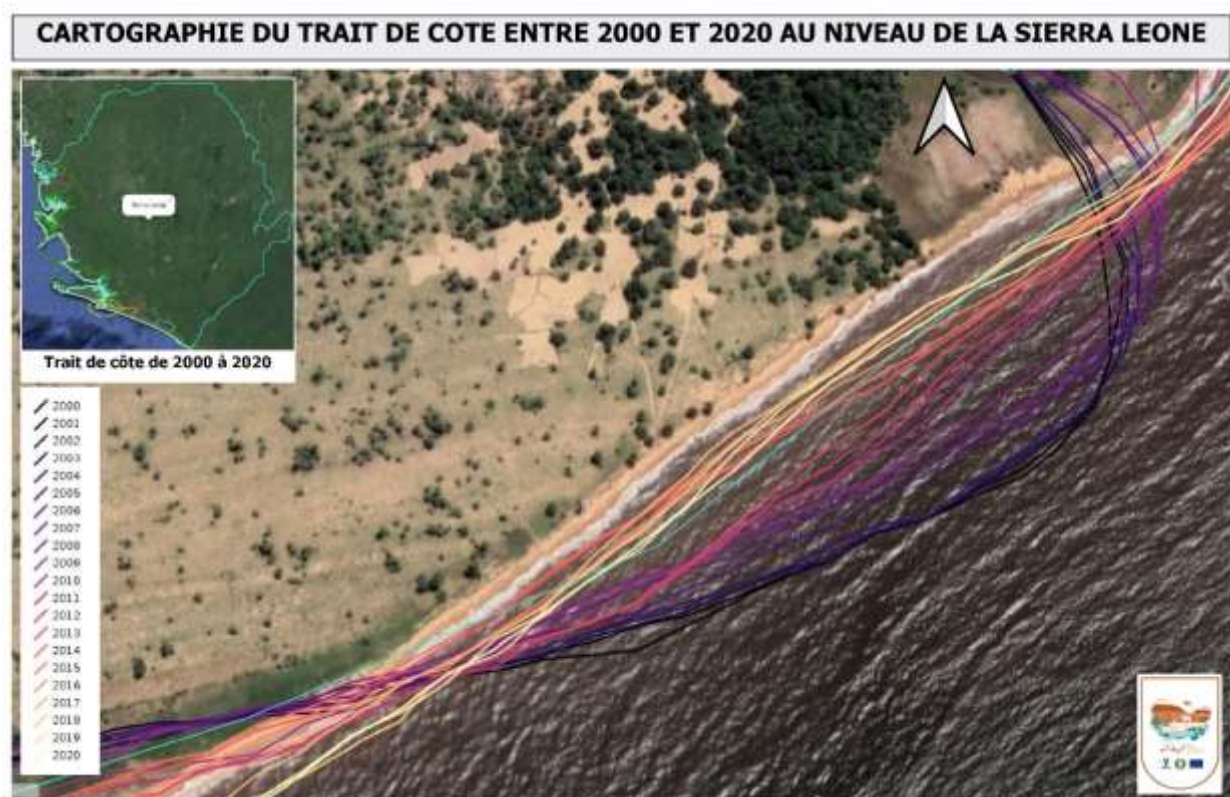


Figure 29: Cartographie du trait de côte marin et côtier entre 2000 et 2020 au niveau de la Sierra Leone extraite du SIDMC (avril 2023)

Afin d'améliorer la coordination de la gestion des aires protégées avec la mise en œuvre des différentes politiques, programmes et/ou stratégies sectorielles régionales, une mission de consultance a été effectuée pour la production de plusieurs livrables comme énumérées dans le document du projet. Les rapports produits portent sur i) Analyse de la prise en compte des AP et biodiversité dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels ; ii) Cadre régional commun de référence pour la coordination, le suivi de la prise en compte et de l'application de mesures de gestion des aires protégées dans la mise en œuvre des politiques et/ou stratégies sectorielles régionales. Quant à la dernière étude, qui porte sur le Cadre régional commun de référence, elle a été développée sous la forme de Stratégie régionale de gestion des aires protégées et conservées (APC) d'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050 qui est l'indicateur de l'objectif global du PAPBio (Promouvoir un développement économique endogène, durable et inclusif, répondant aux défis du changement climatique). Enfin, un article scientifique sur les résultats obtenus de la CECN de

la phase 1 est publié dans le journal MDPI (Multidisciplinary Digital Publishing Institute) et un ouvrage sur le processus de mise en place de la capacité régionale en matière de CECN en cours de publication.

L'ensemble des données, résultats et informations issus de la mise en œuvre de la composante



Figure 30: Publication UICN sur la CECN en littérature grise

Comptabilité Écosystémique du Capital Naturel (CECN) a été mis à la disposition des experts et décideurs politiques de la région à travers l'OBAPAO afin de leur permettre, non seulement d'évaluer les impacts des programmes et projets mis en œuvre, mais également de développer et définir de nouvelles actions et stratégies en vue de renforcer l'efficacité de la gestion de la biodiversité de la région. Dans le processus de leur valorisation, les résultats ont été présentés durant la session sur « Data for decision-making » pendant le African Forum on Green Economy tenu en juillet 2020 en format virtuel et à l'APAC en juillet 2022. La plateforme CECN Sys4ENCA et les comptes écosystémiques ont également été présentés lors de la troisième conférence ESP Africa tenue en format hybride à Kigali (Rwanda) en juin 2022. Aussi, 01 policy brief a été développé comme outil de sensibilisation et de plaidoyer en vue d'une plus large utilisation de la comptabilité écosystémique. Enfin, 01 article scientifique sur les résultats obtenus de la CECN de la phase 1 a été soumis pour publication dans le MDPI (Multidisciplinary Digital Publishing Institute). Aussi, il faut noter la publication d'un autre ouvrage en français et en anglais sur la composante CECN du projet en ligne depuis le 10 juillet 2024 (Anglais : <https://portals.iucn.org/library/node/51494> et Français : <https://portals.iucn.org/library/node/51495>). S'agissant du renforcement de capacités des acteurs dans le cadre de la synergie établie avec l'OSS à travers le projet Copernicea, 35 acteurs de la région ont bénéficié d'une sensibilisation/formation sur les concepts de la CECN et l'outil Sys4ENCA durant l'atelier régional d'échanges sur les comptes AFRIK'ENCA pour la valorisation des écosystèmes à l'échelle continentale tenu en septembre 2022 à Ouagadougou (Burkina Faso). Le comité national chargé de la création des comptes au Burkina a bénéficié également d'une formation sur la création de comptes au

niveau national. Cette équipe a également été mobilisée et renforcée pour la création et l'analyse des comptes écosystémiques TIER-2 et TIER-3 au niveau du complexe WAP dans le cadre de l'action.

Pour la phase 2 dédiée au WAP, une première formation sur l'analyse des résultats issus de l'outil s'est tenue en avril 2023 à Cotonou (Bénin) avec 15 participants dont 2 femmes. La rencontre a permis d'analyser les résultats des quatre (4) comptes écosystémiques produits (eau, carbone, infrastructure et occupation des terres). Ces comptes du Tier 3 basés sur des données globales ont permis aux acteurs d'apprécier le niveau de précision de l'outil semi-automatique SYS4ENCA en comparant les résultats obtenus et l'existant (réalité du terrain). La capacité écosystémique totale (CET) et la tendance de la CET ont été également produites afin de mesurer le niveau de restauration et de dégradation de l'écosystème. Afin de faciliter la dissémination de l'outil, une formation technique a été réalisée au profit des acteurs des aires protégées du Complexe WAP, du Bafing et des pays de l'OSS en octobre 2023. Cette formation a permis de créer des comptes au niveau 3 pour les conservateurs des aires protégées et du niveau national pour les acteurs des pays de l'OSS. Ces acteurs formés sont prévus d'être les formateurs de formateurs afin de faciliter la dissémination de l'outil SYS4ENCA dans la région.

Enfin, dans la perspective d'améliorer durablement l'efficacité de gestion des aires protégées de la région, et en complémentarité avec le programme BIOPAMA, 14 acteurs (12 hommes et 02 femmes provenant du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Liberia, Mali, Nigeria, Sénégal et Togo) de la région sélectionnés à la suite d'un appel à candidatures ont été formés en mars 2021 à l'utilisation de l'outil IMET (*Integrated Management Effectiveness Tool* / outil intégré sur l'efficacité de gestion). Par la suite, en avril 2022, 21 personnes supplémentaires (dont 02 femmes) constituées de gestionnaires des sites du Bien complexe WAP ont participé à un atelier de recyclage à l'outil IMET 2.0. Ce sont au total 35 gestionnaires d'AP dont 4 femmes qui ont bénéficié de renforcement de leurs capacités d'utilisation de l'outil IMET 2.0 par le projet.

Quatorze (14) campagnes de collecte de données IMET ont déjà été réalisées au niveau de paysages de mise en œuvre du PAPBio :

- 05 campagnes IMET au Burkina Faso (*Forêt Classée et Ranch de Gibier de Nazinga, Forêt Classée de la Sissili, Parc National Kabore Tambi, PN W - Burkina et PN d'Arly*) ;
- 02 en Côte d'Ivoire (*PN Comoé et Monts Tingu*) ;
- 02 au Bénin (*PN Pendjari et PN W - Bénin*) ;
- 01 au Niger (*PN W – Niger*) ;
- 01 au Ghana (*Mole National Park*) ;
- 01 au Mali (*Réserve de Biosphère du Gourma*) ;
- 02 en Sierra Leone (*les aires marines protégées de Sherbro River Estuary et Yawri Bay*).

La figure suivante illustre les résultats des collectes de données IMET :

BURKINA FASO	
•	Forêt Classée et Ranch de Gibier de Nazinga
	• 2021

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée

Contexte de gestion	65.9	0%	65.9 %	100%
Planification	66.4	0%	66.4 %	100%
Intrants	25.5	0%	25.5 %	100%
Processus	29.1	0%	29.1 %	100%
Resultats	28.5	0%	28.5 %	100%
Effects et Impacts	49.5	0%	49.5 %	100%



Contexte de gestion	Planification	Intrants	Processus	Resultats	Effects et Impacts	IMET index
65.9	66.4	25.5	29.1	28.54	49.5	44.16

2023

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée

Contexte de gestion	68.1	0%	68.1 %	100%
Planification	61.0	0%	61.0 %	100%
Intrants	37.3	0%	37.3 %	100%
Processus	31.8	0%	31.8 %	100%
Resultats	43.6	0%	43.6 %	100%
Effects et Impacts	53.1	0%	53.1 %	100%



Contexte de gestion	Planification	Intrants	Processus	Resultats	Effects et Impacts	IMET index
68.1	61	37.3	31.8	43.64	53.1	49.16

- Forêt classée de la Sissili

• 2021

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée

Contexte de gestion	55.9	0%	55.9 %	100%
Planification	37.3	0%	37.3 %	100%
Intrants	7.0	0%	7.0 %	100%
Processus	16.5	0%	16.5 %	100%
Resultats	11.6	0%	11.6 %	100%
Effects et Impacts	34.8	0%	34.8 %	100%



Contexte de gestion	Planification	Intrants	Processus	Resultats	Effects et Impacts	IMET index
55.9	37.3	7	16.5	11.57	34.8	27.18

2023

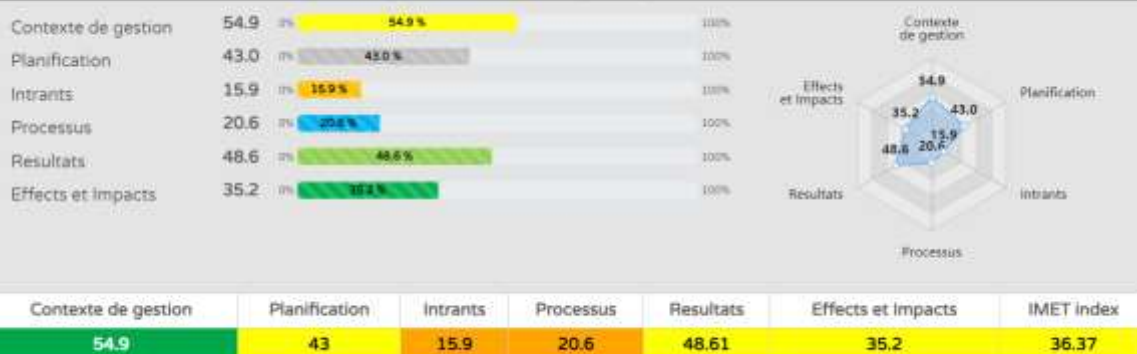
Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée



• Parc National Kaboré Tambi

• 2021

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée



2023

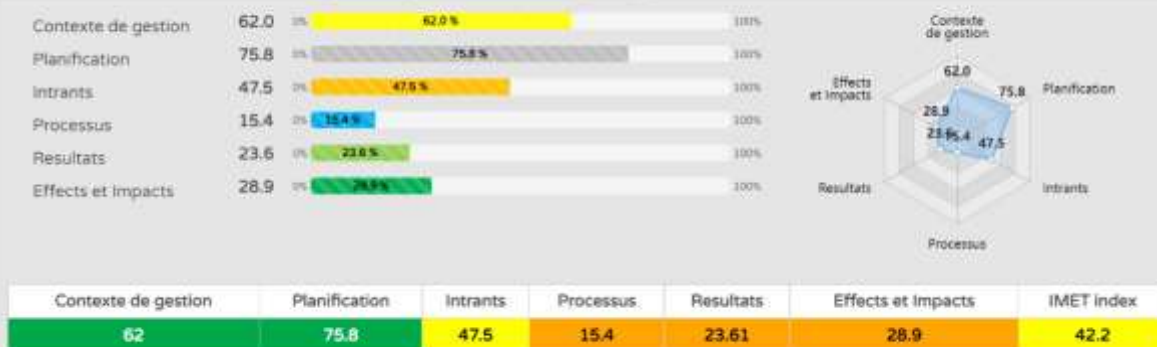
Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée



• Parc National W

• 2022

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée



• Parc National d'Arly

• 2022

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée



COTE D'IVOIRE

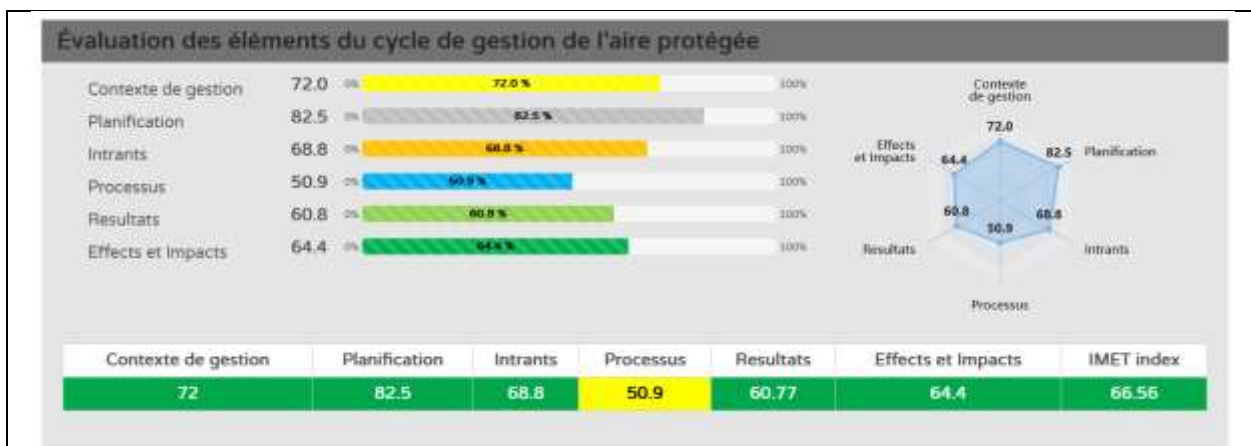
• Parc National de la Comoé

• 2021

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée



2023

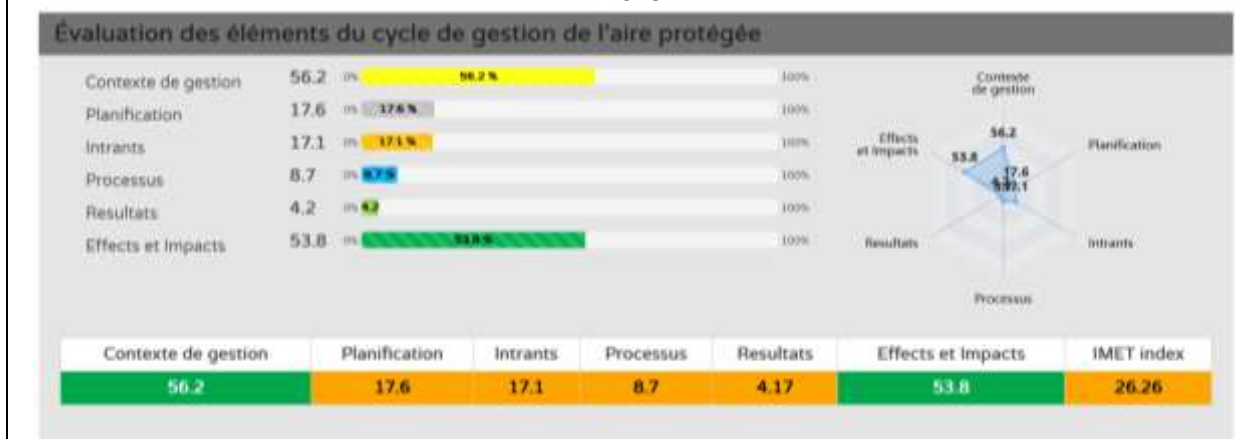


- Site de biodiversité des Monts Tingu

• 2021



2023



BENIN

- Réserve de Biosphère Transfrontalière W

• 2023

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée

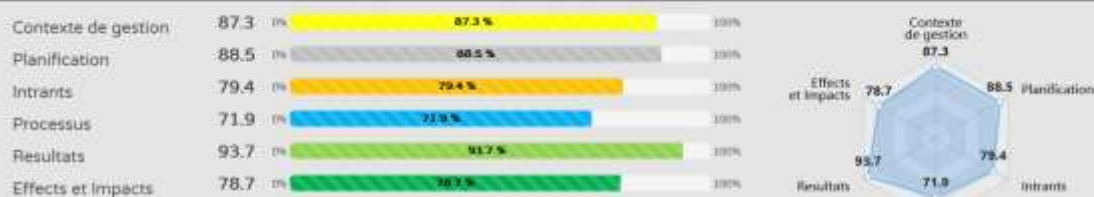


Contexte de gestion	Planification	Intrants	Processus	Resultats	Effects et Impacts	IMET index
75.8	82	73.2	63.2	93.98	67.5	75.95

- Parc National de la Pendjari

• 2023

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée



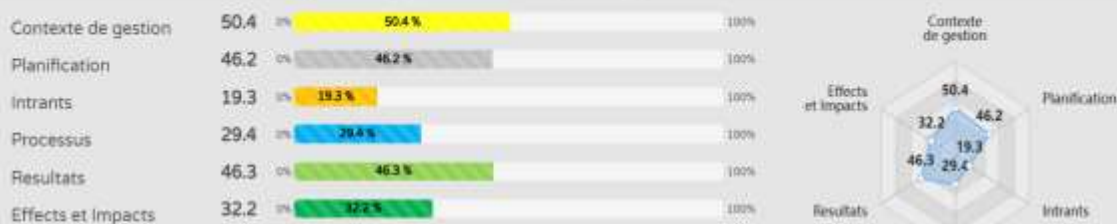
Contexte de gestion	Planification	Intrants	Processus	Resultats	Effects et Impacts	IMET index
87.3	88.5	79.4	71.9	93.7	78.7	83.25

MALI

- Réserve de Biosphère du Gourma

• 2023

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée



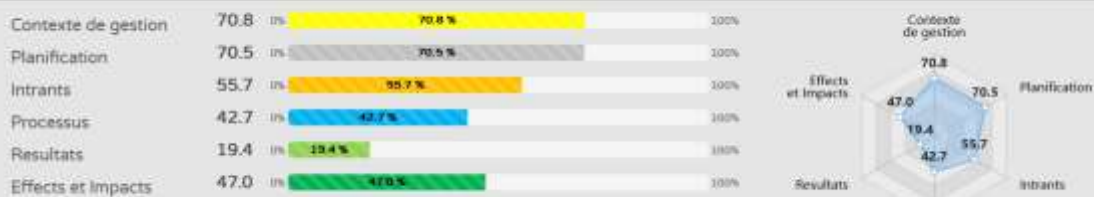
Contexte de gestion	Planification	Intrants	Processus	Resultats	Effects et Impacts	IMET index
50.4	46.2	19.3	29.4	46.3	32.2	37.3

NIGER

- Parc National W

• 2023

Évaluation des éléments du cycle de gestion de l'aire protégée



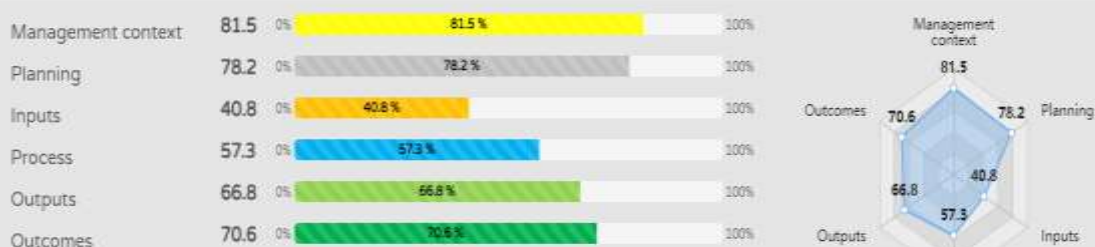
Contexte de gestion	Planification	Intrants	Processus	Resultats	Effects et Impacts	IMET index
70.8	70.5	55.7	42.7	19.44	47	51.02

GHANA

• Mole National Park

• 2021

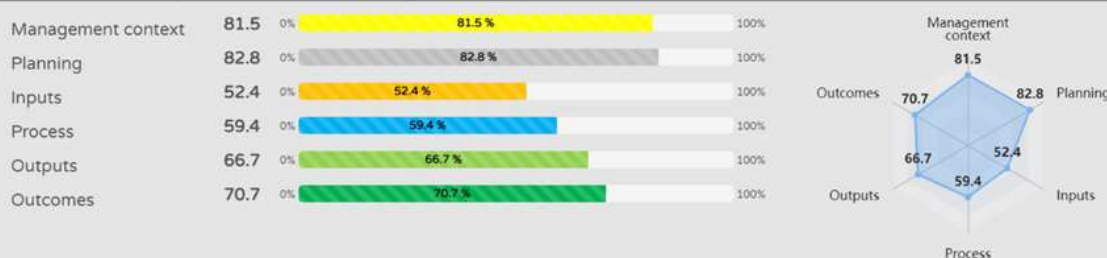
Evaluation of the protected area management cycle elements



Management context	Planning	Inputs	Process	Outputs	Outcomes	IMET index
81.5	78.2	40.8	57.3	66.81	70.6	65.87

• 2023

Evaluation of the protected area management cycle elements



Management context	Planning	Inputs	Process	Outputs	Outcomes	IMET index
81.5	82.8	52.4	59.4	66.67	70.7	68.9

SIERRA LEONE

• Sherbro River Estuary, Marine Protected Area

• 2023

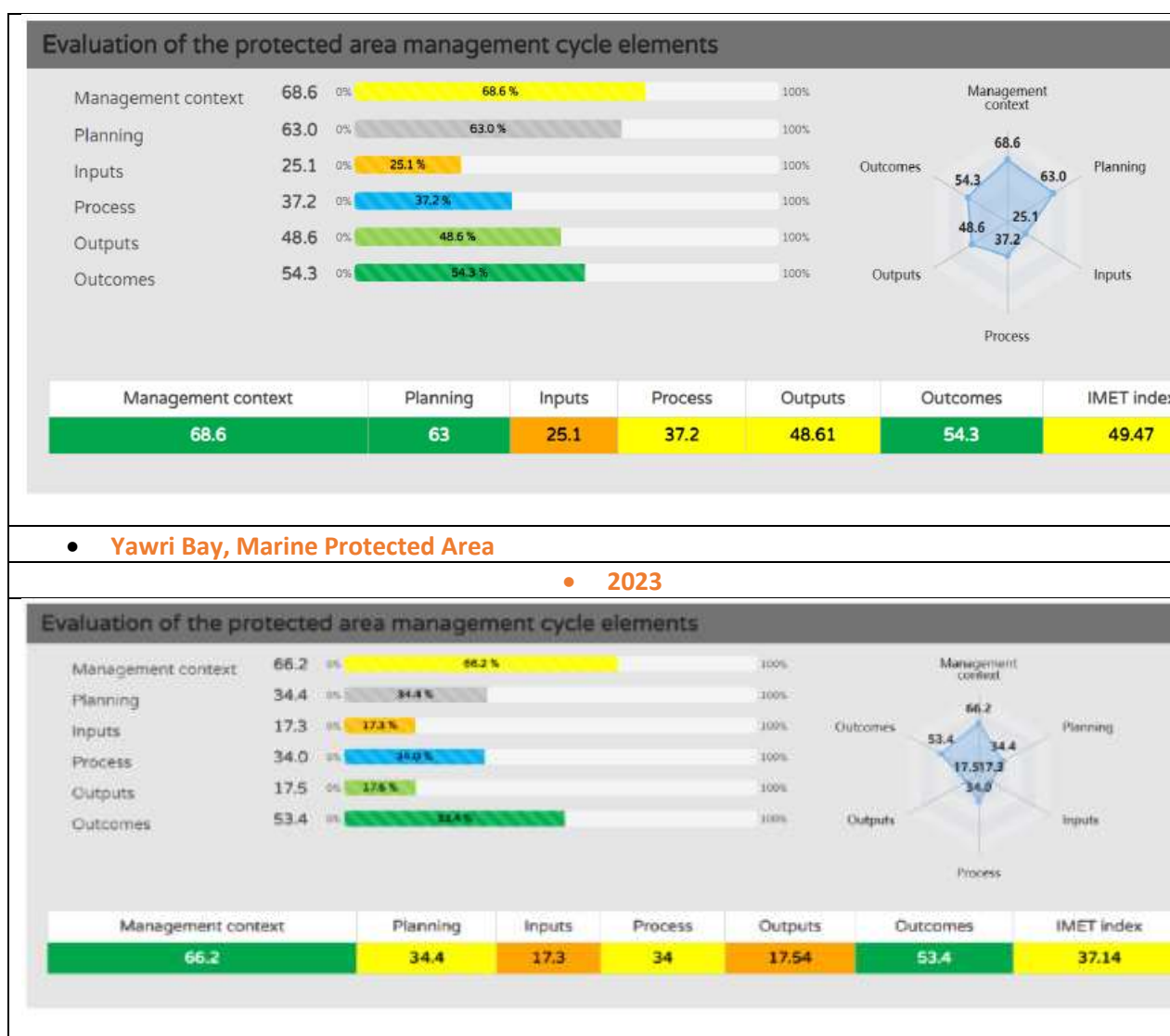


Figure 31: Résultats des collectes de données IMET de quelques sites évalués

Des ateliers de restitution aux administrations de tutelle des AP des résultats des campagnes IMET ont été organisés. Ces rencontres ont été l'occasion de présenter aux administrations les états actuels de l'efficacité de la gestion des AP concernées, de mettre en lumière les principaux défis auxquels font face les AP et les recommandations formulées lors des campagnes IMET afin d'améliorer la situation.

De plus, l'atelier de restitution des campagnes IMET du Complexe WAP a été l'occasion d'évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations des précédentes campagnes IMET.

Il est important de noter que certains paysages de mise en œuvre du PAPBio ont bénéficié des deuxièmes campagnes de collecte de données IMET après un intervalle de 2 années depuis la précédente campagne (Ranch de Gibier de Nazinga, FC Sissili, PNKT, PN Comoé et zone de biodiversité des Monts Tingui et Mole National Park).

Résultat 5 : Les expériences, connaissances et compétences sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional

27 acteurs (dont 02 femmes) engagés dans la conservation en issus de 09 pays de l'Afrique de l'Ouest (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Conakry, Mali, Niger, Sénégal et Togo) sélectionnés à la suite d'un appel à candidatures ont été formés sur la capitalisation et le partage d'informations en vue d'impulser une dynamique de partage, d'échanges et de consolidation des expériences collectives dans la

perspective de susciter l'émergence d'une communauté de pratique sur la conservation et la gestion durable des aires protégées en Afrique de l'Ouest. 01 réseau d'apprentissage et de partage d'expériences a été mis en place à travers la publication des récits de bonnes pratiques sur des plateformes de visibilité et de partage de connaissances (papaco.org ; panorama.org ; Newsletter de la CMAP, etc.).

En plus, 20 acteurs supplémentaires issus des équipes de mise en œuvre des projets de la composante 1 de PAPBio ont également été formés à la capitalisation en octobre 2021. En marge de cette formation, les participants ont également pris part à l'identification et la documentation de bonnes pratiques pour l'élaboration de 02 guides de bonnes pratiques dans le cadre de la mise œuvre du projet.

Aussi, 01 hub virtuel est mis en place et accessible à l'adresse suivante <https://conservationhub-wa.org/> dans le cadre de l'action et sera bientôt intégré à l'OBAPAO (intégration retardée en attente d'une pleine opérationnalisation de l'OBAPAO). En effet, le hub virtuel est une application informatique constituant un point de rencontre, d'échanges et de partage d'expériences des acteurs intervenant dans la conservation de la biodiversité et des aires protégées en Afrique de l'Ouest. Pour son animation, plus d'une quarantaine de publications et de diffusions d'information ont été réalisées sur le hub virtuel alors que plus de 100 documents sont disponibles et téléchargeables sur le hub virtuel. Enfin, s'agissant de son utilisation, plus de 1000 téléchargements (hits) de documents ont été réalisés sur le web virtuel.

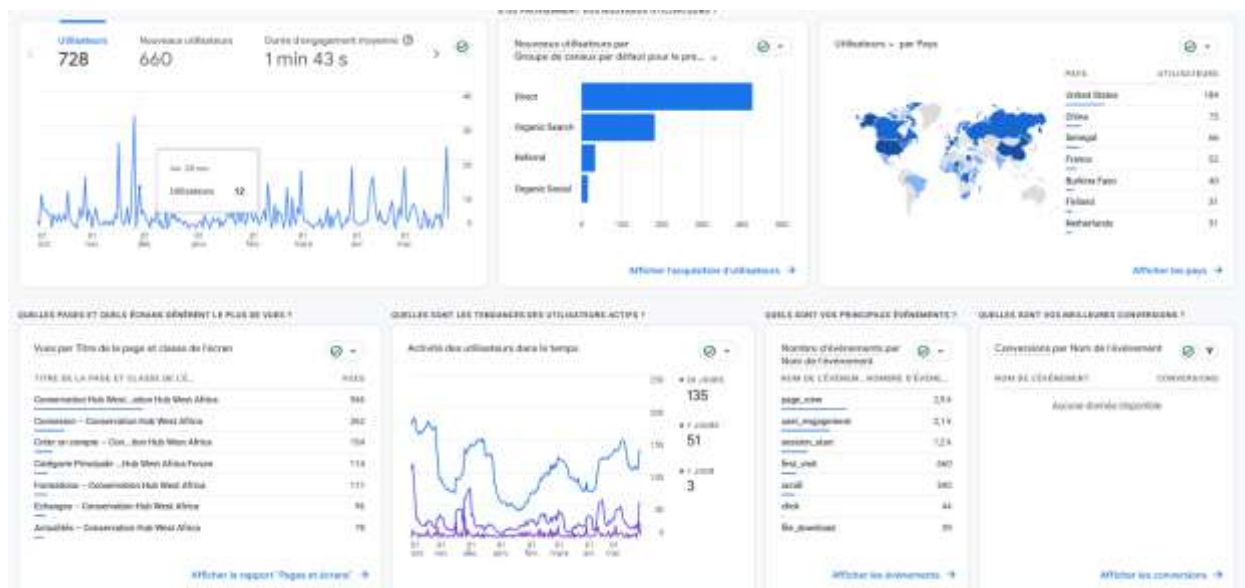


Figure 32: Rapport d'utilisation du hub virtuel à travers Google Analytics (Avril 2023)

Aussi, deux (02) guides de bonnes pratiques sur la gestion durable de la biodiversité et des aires protégées dans les paysages de mise en œuvre du PAPBio ont été produits et leurs versions finalisées sont disponibles.

Le premier guide contient des bonnes pratiques sur (i) *Le développement communautaire à la périphérie du Parc National de la Pendjari : l'expérience de la gestion participative des aires protégées au Bénin* ; (ii) *La société civile à l'initiative d'une plateforme multi-acteurs de protection de la faune et de la flore : l'expérience de la Réserve Naturelle Nationale de Termitt –Tintoumma (RNNTT) au niveau des régions d'Agadez et de Zinder* et (iii) *La mise en place et la gestion d'une Aire et Territoire du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) : l'expérience Kawawana (Casamance, Sénégal)*.

Le second guide quant à lui concentre des bonnes pratiques sur (i) *La gestion communautaire des zones de conservation (CREMA)* ; (ii) *La conservation de la biodiversité par la certification Bio des zones de collecte du karité par les femmes du Parc National de la Comoé* et (iii) *Les conventions locales de gestion communautaire des ressources naturelles au niveau de la future Réserve des Éléphants du Gourma au Mali*. La prochaine étape porte sur la mise en page des 2 guides par un infographiste pour leur édition en document fini et la production en version papier de quelques exemplaires des guides.

Enfin, 03 ateliers d'échanges d'expériences et de formulation de recommandations ont été organisés :

Le premier atelier a été organisé en novembre 2021 à Niamey (Niger) sur le thème « Aires protégées et zones périphériques : de la nécessité de réconcilier les enjeux de conservation et les objectifs de développement socio-économique des territoires ». La rencontre a permis de mettre autour de la même table une trentaine de participants issus des administrations publiques ou agences gouvernementales en charge de la gestion des aires protégées, d'organisations non gouvernementales, de la société civile et d'associations communautaires d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger et Sénégal). Un communiqué final a sanctionné la rencontre dans lequel des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer la gestion de la biodiversité à travers des approches plus inclusives.

Le deuxième atelier régional de partage d'expériences a été organisé en mai 2023 à Cotonou (Bénin) sur le thème « Conservation ex-situ et translocation des espèces menacées en Afrique de l'Ouest ». Cette rencontre a regroupé 28 participants issus de 8 pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria et Togo). Le rapport de l'atelier incluant des recommandations visant à soutenir les initiatives de conservation ex situ et translocation pour une plus grande contribution à la sauvegarde des espèces menacées a été partagé avec les parties prenantes.

Le troisième atelier régional de partage d'expériences a été organisé du 28 au 30 novembre 2023 à Cotonou (Bénin) sur le thème : « Atelier régional de partage d'expériences au profit des bénéficiaires de subventions du programme PAPBio en Afrique de l'Ouest ». 33 personnes ont participé à cet atelier représentant 7 des 10 projets du programme PAPBio. Le rapport a été finalisé et partagé avec les parties prenantes. Ces rencontres ont à chaque fois permis de mettre autour de la même table une trentaine de participants issus des administrations publiques ou agences gouvernementales en charge de la gestion des aires protégées, d'organisations non gouvernementales, de la société civile et d'associations communautaires d'Afrique de l'Ouest

Le résultat 5 du projet visait à aboutir également à la mise en place de i) un curriculum et des dispositifs de formation harmonisés pour les éco-gardes ; ii) un cursus régional de formation, soutenu par un système de financement de la formation d'éco-gardes, et iii) un système d'accréditation et de certification sanctionnant les formations des cadres et professionnels d'aires protégées. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, plusieurs actions ont été menées. Il s'agit en autres :

- Un curriculum et des dispositifs de formation harmonisés ont été validés en décembre 2020 lors d'un atelier régional. Ils sont composés de i) Liste des compétences clés de la fonction « Eco-garde » ; ii) Fiche de poste de la fonction « Eco-garde » ; iii) Evaluation des capacités nécessaires pour la fonction « Eco-garde » ; iv) Priorités de renforcement des capacités des éco-gardes ; v) Cursus et programme de formation des éco-gardes ;vi) Propositions de centres d'accueil de la formation éco-garde ; vii) Propositions de modalités d'accréditation/certification ; viii) Recommandations en vue de la mise en œuvre des formations.

De ce fait, la région de l'Afrique de l'Ouest, y compris les réseaux WAP et RAMPAO, dispose d'un référentiel métier de Profil 1 (selon le registre mondial de compétence de la CMAP).

- Le contenu des modules et le plan de la formation ont été développés et disponibles.
- 42 éco-gardes formés : La phase pilote de la formation des écovigilants du réseau RAMPAO s'est déroulée du 7 avril au 31 juillet 2022 aux niveaux du Centre de Formation et de Recherche de Dalaba et du Centre d'instruction militaire de Toubakouta (Sénégal). Quarante-deux participants (dont 13 femmes) venant du Sénégal, Guinée, Guinée Bissau et Mauritanie ont été outillés au métier d'écovigilants.

La fragilisation de la situation sécuritaire en périphérie du WAP a perturbé la programmation de la tenue de la formation pour les écovigilants issus du WAP (certaines administrations de tutelle ont par la suite renoncé à la tenue de la formation dans des centres de formation initialement ciblés).

Le projet a cherché à renforcer les capacités et l'expertise des acteurs engagés dans la conservation au niveau de la région sur les questions d'efficacité de gestion des aires protégées et de la planification de la

conservation à travers notamment une mise à jour des modules de formation sur la gestion des AP soutenue par un dispositif de bourses de formation

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, plusieurs actions ont été menées :

La mise à jour des curricula des formations de Master en Gestion des Aires Protégées et de la Biodiversité (Master GAPB) et du Diplôme Universitaire en Gestion des Aires Protégées (DUGAP) co-administrés par l'Université Senghor d'Alexandrie, le Programme Aires Protégées d'Afrique et Conservation (PAPACO) de l'UICN et l'UICN-PACO.

En vue de la finalisation de cette action, un atelier de validation a été tenu en vue de discuter des propositions formulées et sur la base de leur faisabilité, retenir les plus pertinents. En termes d'innovation majeure, deux (04) DU thématiques ont été proposés : i) DU-Gestion des Aires Protégées ; ii) 02 DU Gestion des Aires Protégées, option Lutte contre la criminalité environnementale et iii) DU Gestion des Aires Protégées, option Bio monitoring.

A la suite d'appels à candidatures, les bourses de niveau Master ont été attribuées à des étudiants (24 hommes et 06 femmes) de la région (issus de huit (08) pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo) inscrits dans divers programmes de Master en gestion des aires protégées et/ou changement climatique. Ainsi, sur les 30 bourses octroyées à des étudiants, tous les 30 bénéficiaires ont déjà soutenu les mémoires de Master 2 à octobre 2023

.



Available online at <http://www.ijbcdg.org>

Int. J. Biol. Chem. Sci. 17(3): 837-847, April 2023

ISSN 1997-342X (Online), ISSN 1991-8631 (Print)

International Journal
of Biological and
Chemical Sciences

Original Paper

<http://ajol.info/index.php/ijbcs>

<http://indexmedicus.afro.who.int>

Social factors explaining poor fishing practices on Buyo Lake in N'zo Partial Wildlife Reserve, Côte d'Ivoire

Kouadio Juslin Hervé KOIGNY^{1*}, Abdoulaye DIARRASSOUBA², Martin YELKOUNI¹,
Djeyao Roy Hartman ASSIE² and Velmah Wambui WAIRIMU³

¹Environment Department, Senghor University, Alexandria, Egypt; 1, Place Ahmed Orabi, Al Mancheya; BP: 415, 21111 Alexandria-Egypt.

²Direction Zone Sud-Ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, Soubre, BP: 1342 Soubre, Côte d'Ivoire.

³Department of environmental sciences and education, Kenyatta University, Nairobi, Kenya.

*Corresponding author; E-mail: kouadio.koigny.2019@alumni-usenghor.org

ACKNOWLEDGMENTS

This study was carried out with funding from the International Union for Conservation of Nature (IUCN). We are grateful to IUCN under the PAPBioC2 project Regional Governance of Protected Areas in West Africa funded by the European Union and implemented by IUCN PACO.

Received: 19-02-2023

Accepted: 14-04-2023

Published: 30-04-2023

Figure 33: Publication scientifique issue du mémoire de Master d'un étudiant de l'Université Senghor ayant bénéficié du dispositif de bourses mis en place par le projet PAPBioC2 Gouvernance

Résultat 6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation est améliorée

01 système d'information sur la criminalité environnementale (SICE) est disponible, comprenant i) une base de données dynamique donnant accès aux informations nécessaires pour une bonne intelligence de décision et action rapide et informée sur la criminalité environnementale et ii) un schéma directeur d'approvisionnement, exploitation de données, enquête et analyse pour fournir un cadre et des orientations permettant d'alimenter systématiquement la base de données en information sur la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest. La base de données, intégrée à l'OBAPAO, est déjà disponible et peut être consultée [ici](#). Le modèle conceptuel a préalablement été présenté et validé par les acteurs de la région engagés dans la lutte contre la criminalité environnementale lors d'un atelier virtuel tenu en novembre 2020. Aussi, cette base de données a également été présentée aux participants des réunions transfrontalières des acteurs engagés dans la lutte contre la criminalité environnementale autour du Complexe WAP en avril 2021 à Cotonou et autour du Complexe Ponasi-Mole-Comoé en août 2021 à Ouagadougou (voir plus bas) pour en évaluer l'opérationnalité et procéder aux améliorations nécessaires pour une pleine appropriation de l'outil par les acteurs de la région. Enfin, l'outil a également été présenté à la réunion virtuelle globale du projet Aircop de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) qui a réuni en octobre 2021 plus de 200 participants de plusieurs institutions de lutte contre les fraudes et les trafics illégaux à travers le monde.

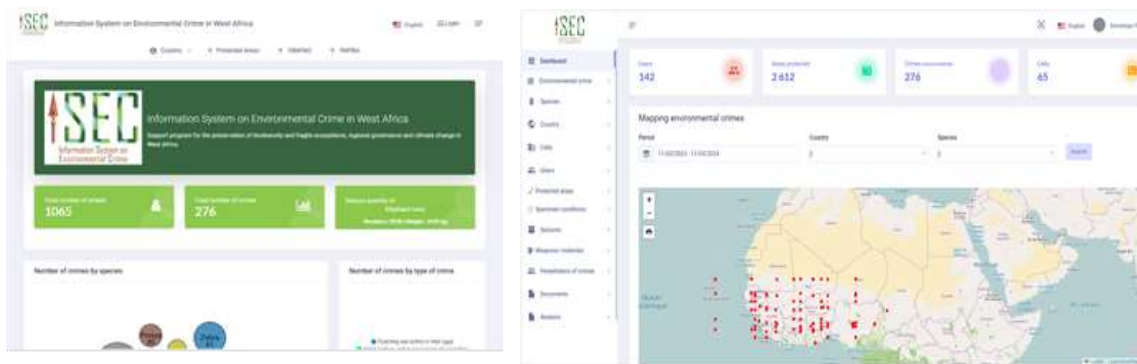


Figure 34: Capture d'écran de la version anglaise du SICE



Figure 35: Capture d'écran de la version android du SICE

Au total 07 protocoles de partage de données ont été signés avec les administrations d'application des lois (Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) du Niger, Office National des Aires Protégées (OFINAP) du Burkina Faso, Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) en Côte d'Ivoire, Federal Department of Forestry au Nigeria, la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) du Bénin, l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF), la Direction des Parcs Nationaux (DPN) du Sénégal grâce à un accord de partage de données qui a été élaboré et proposé aux potentiels fournisseurs de données. Par ailleurs une campagne d'information et d'échanges sur le SICE et le protocole de partage de données a été menée auprès de 14 administrations et institutions nationales en charge de la conservation des espèces sauvages et d'application des lois dans la région ouest africaine. Aussi, un article d'information a été publié dans la revue Nouvelles des Aires protégées d'Afrique (NAPA) d'octobre 2022 (202210_NAPAFR.pdf

(papaco.org)) afin d'accroître la visibilité du SICE. Dans les perspectives, le SICE devrait progressivement recevoir les données mises à disposition par les acteurs de terrain et les caractérisations des pressions et menaces sur la biodiversité établies régulièrement. Le SICE actuellement disponible en deux langues (français et anglais) afin de faciliter la mobilisation de l'ensemble des pays de la région.



Figure 36: Capture d'écran de la lettre NAPA #167 d'octobre 2022 présentant l'article sur le SICE

Aussi, des unités opérationnelles engagées dans la chaîne de contrôle et de surveillance de zones de conservation, de même que leurs besoins en renforcement des capacités techniques et d'intervention (équipement) ont été identifiées au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal grâce à un audit institutionnel des structures et acteurs institutionnels, champions et professionnels pertinents à appuyer dans le cadre des actions de lutte contre la criminalité environnementale dans les pays les plus touchés. Les appuis visent à optimiser l'efficacité opérationnelle des champions identifiés sur le chantier de la lutte contre la criminalité environnementale, mais également à faciliter leur mise en réseau et à les doter de capacités nécessaires pour conduire les affaires liées à la criminalité environnementale. Les cinq champions identifiés sont les suivants : Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC, Bénin) ; Office National des Aires Protégées (OFINAP, Bénin) ; Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR, Côte d'Ivoire) ; Direction de la Faune, de la Chasse, des Parcs et Réserves (DFC-PR, Niger) ; Direction des Parcs Nationaux (DPN, Sénégal). Ainsi des dotations en équipement de lutte contre la criminalité environnementale (équipement choisi par les bénéficiaires sur la base des besoins matériels identifiés lors de l'audit institutionnel préalablement évoqué), d'une valeur d'environ 30 000 Euros chacune, leur ont été octroyés..

Tableau 5 : Liste des équipements fournis aux champions

Nom du champion	Composition de la dotation en équipement LCE
DGEFC, Bénin	• 02 ordinateurs portables • 02 ordinateurs fixes (de bureau) • 04 imprimantes • 04 smartphones Blackview • 06 motos Cross
OFINAP, Burkina Faso	• 10 motos • 10 GPS • 09 caméras pièges • 10 kits de bivouac et camping • 05 kits de survie et de premiers secours • 05 ordinateurs portables

	• 08 smartphones pour collecte de données
OIPR, Côte d'Ivoire	• 05 ordinateurs portables • 04 ordinateurs fixes (de bureau) • 05 smartphones Blackview • 05 caméras pièges • 05 motos
DFC-PR, Niger	• 05 ordinateurs portables • 01 ordinateur fixe (bureau) • 08 motos Cross • 05 GPS • 07 tablettes Android • 06 jumelles • 05 caméras pièges • 50 kits (tenues militaires, chaussures, sacs au dos) • 04 tentes de 4 places chacune
DPN, Sénégal	• 05 motos Cross • 10 Talkies Walkies • 12 ordinateurs portables • 02 ordinateurs fixes (bureau) • 04 vidéo projecteurs • 20 Fly Bow mobiles rechargeables

Dans la même veine, une formation a été organisée au profit de 10 cadres forestiers (deux agents de chacune des cinq agences ci-haut identifiées) sur les techniques de surveillance et suivi des espèces sauvages par la technologie UAV (*Unmanned Aerial Vehicle*) dont les drones, en décembre 2021 au sein de la Réserve de Bandia (Sénégal) sur la base du travail d'identification préliminaire des besoins. Cette formation visait spécifiquement à i) appuyer les efforts de lutte anti-braconnage des agents forestiers à travers la reconnaissance du terrain par drone pour rechercher et fournir les indices en limitant leur exposition et mise en danger et ii) améliorer la gestion des périphéries et activités illégales notamment grâce à la cartographie précise via l'imagerie par drone ; etc.

A l'issue de la formation, chaque agence nationale a été dotée d'un drone.

Par ailleurs, 6 séries de formations ont été réalisées de novembre 2021 à avril 2022 et ont permis de toucher 101 professionnels engagés (dont 18 femmes) issus des 16 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, et Togo). En outre, trois (03) réunions transfrontalières de mise en réseau des acteurs engagés dans la lutte contre la criminalité environnementale (LCE) au sein et autour du complexe WAP, du Complexe PoMoCo (Complexe PONASI (Burkina Faso), Mole National Park (Ghana) et Parc National de la Comoé (Côte d'Ivoire)) et des aires marines protégées et les écosystèmes marins et côtiers d'Afrique de l'Ouest ont été organisées, respectivement en avril 2021 à Cotonou (Bénin), août 2021 à Ouagadougou (Burkina Faso) et octobre 2023 à Dakar (Sénégal). A chaque rencontre, environ une trentaine d'acteurs y compris des champions identifiés plus haut ont partagé leurs méthodes de travail et expériences, les difficultés rencontrées, les mécanismes de collaboration et d'action en réseau, etc. Les rapports techniques mentionnent également qu'à chaque réunion, des groupes WhatsApp ont été créés pour faciliter la mise en réseau et le partage d'informations.

Enfin, le projet a participé au deuxième dialogue sur les économies illicites, l'instabilité et le terrorisme violent autour et à l'intérieur des aires protégées qui a eu lieu à Cotonou en octobre 2022. Ce dialogue a été organisé par la Coopération des affaires étrangères allemande et Global Initiative against Transnational Organised Crime et a réuni une cinquantaine de participants, acteurs du monde de la conservation de la biodiversité et des aires protégées ainsi que des institutions de recherche sur les conflits armés et le terrorisme venus des 15 pays de la CEDEAO, du Cameroun et du Tchad.

Ainsi, dans la mise en œuvre de cette activité, le projet s'est fortement impliqué dans la finalisation du processus d'élaboration de la « Stratégie de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest (SLCES) » conduite par la Commission de la CEDEAO avec l'appui du programme WABICC (West Africa Biodiversity and Climate Change programme). L'équipe du projet a ainsi successivement participé à l'atelier de validation technique puis à l'atelier de validation ministérielle de ladite stratégie.

Aussi, la mission d'harmonisation des cadres juridiques nationaux et la formulation d'un instrument juridique communautaire sur la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest a été réalisée par un consultant recruté à cet effet. La mission a produit des livrables qui ont été examinés et validés techniquement par les administrations en charge de la conservation des espèces sauvages de la région lors d'un atelier régional tenu à Cotonou (Bénin) en septembre 2022. A la suite de cet atelier, l'UICN a transmis en juin 2023 l'instrument juridique communautaire (Directive communautaire portant lutte contre les infractions constitutives de crimes en matière environnementale dans l'espace de la CEDEAO) à la Commission de l'UEMOA pour son adoption lors d'un prochain Conseil des Ministres de l'environnement des pays membres de l'Union.

De plus la collaboration été intensifiée avec le Groupe de travail de l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages pour faciliter l'adhésion des Etats d'Afrique de l'Ouest audit accord.



Figure 37: Participants à l'atelier régional de validation des rapports de la mission d'harmonisation des cadres juridiques nationaux de lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest

Par ailleurs, 09 pays d'Afrique de l'Ouest (Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse du Bénin ; Sous-Directeur de la Chasse, de la Protection de la Faune et des Zones Humides de Côte d'Ivoire ; Operations Manager of the Wildlife Division du Ghana ; Directeur Général du corps de la conservation de la nature de la Guinée ; Confiscation & Anti- Smuggling Manager, Forestry Development Authority (FDA) of Liberia ; Directeur Général des Eaux et Forêts du Niger ; Conservator of Parks, National Park Service, Nigeria ; Directeur Adjoint des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols du Sénégal et Chef Division Aires Protégées et Faune, Point Focal National CITES du Togo) grâce à l'appui du projet ont participé au 13^e Conseil d'Administration des Parties à l'Accord de Lusaka tenu en mars 2022 en Zambie afin d'accroître leur connaissance de l'accord dans le but de faciliter leur adhésion (sur les 9 pays ayant participé, seul le Liberia a déjà adhéré à l'accord). Cette participation a permis aux participants de mieux connaître les objectifs, les organes statutaires, les Etats membres et signataires, le fonctionnement de l'accord et les conditions d'adhésion à l'accord.

Enfin, 04 projets visant le renforcement du statut de conservation d'espèces menacées ont été mis en œuvre. Il s'agit notamment de l'appui à des centres de conservation ex-situ et l'octroi de bourses de recherche doctorale orientées sur des projets de translocation et de réintroduction d'espèces sauvages. Cette activité a pour objectif la mise en place d'une capacité régionale d'accueil, de translocation et conservation ex situ des espèces en danger critique d'extinction et issues des saisies de la lutte contre la criminalité environnementale.

Tableau 6 : Liste des subventions accordées aux centres de conservation ex-situ

Nom de l'organisation bénéficiaire	Titre de l'initiative soutenue	Montant de la subvention accordée par le projet	Statut de mise de l'initiative soutenue
West African Primate Conservation Action (WAPCA) - Ghana	Conservation translocation of captive bred white-naped mangabeys, <i>Cercocebus lunulatus</i> , to reinforce wild populations in western Ghana	48 000 EUR (budget total 99 450 EUR)	Terminé
Nature Tropicale ONG - Bénin	Conservation ex-situ et réintroduction des tortues marines menacées (<i>Lepidochelys olivacea</i> , <i>Dermochelys coriacea</i> , <i>Chelonia mydas</i> et <i>Eretmochelys imbricata</i> le long du littoral-Atlantique au Bénin	48 000 EUR (budget total de 264 304 EUR)	Terminé
Sahara Conservation Fund (SCF) - Niger	Restauration de l'autruche d'Afrique du Nord (<i>Struthio camelus camelus</i> L., 1858) au Niger	48 000 EUR (budget total de 104 270 EUR)	Terminé
Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré (CREDI-ONG) - Bénin	Projet d'Appui à la Conservation ex situ et à la translocation en milieu naturel du crocodile nain (<i>Osteolaemus tetraspis</i>) (VU, UICN Red List) et du crocodile d'Afrique de l'ouest dans la Vallée du Sitatunga (Bénin)	46 263 EUR (budget total de 60 000 EUR)	Terminé



Figure 38: Soins apportés à un spécimen de crocodile nain avant sa mise en conservation ex-situ (CREDI ONG)



Figure 39: Transport de deux (02) autruchons à leur enclos dans la Réserve de biosphère de Gadabédji (ONG Sahara Conservation Fund)

Huit (08) espèces animales menacées ont bénéficié d'actions visant à améliorer leur statut de conservation. Par ailleurs, deux (02) bourses de recherches doctorales sont également engagées à la suite de plusieurs appels à candidatures :

Tableau 7 : Liste des bourses de recherche doctorale octroyées

Titre du projet de recherche doctorale	Pays d'origine du doctorant	Montant de la subvention accordée	Statut de mise en œuvre
Conservation du lion (<i>Panthera leo</i> Linnaeus, 1758) en Afrique de l'Ouest : Etude de la faisabilité d'une réintroduction de lions dans le Parc National de la Comoé	Bénin	48 000 EUR (budget total de 60 000 EUR)	Démarré en juin 2021 et soutenu le 31 octobre 2023 ayant abouti à 03 publications scientifiques de rang A.
Translocation de la gazelle dama (<i>Nanger dama</i>) de la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré à la Réserve de Biosphère de Gadabedji au Niger	Niger	48 000 EUR (budget total 60 098 EUR)	Démarrage en février 2022, le projet de recherche est dans un état très avancé avec les travaux de terrain bouclés, le document de thèse rédigé et deux articles soumis (en attente de décision des revues). La soutenance de cette thèse de doctorat interviendra en dehors de la durée de l'action.



Figure 40: Renforcement des capacités du bénéficiaire de la bourse de doctorat dédié à la translocation du lion sur les techniques de capture et de soins aux grands carnivores (lion et lycaon) au Zambia Carnivore Programme au South Luangwa National Park (Zambie)

Ainsi, les bourses de recherche doctorales soutenues vont permettre de renforcer le statut de conservation de deux (02) espèces menacées supplémentaires.

De plus, 01 mission d'analyse des cadres juridiques nationaux pertinents susceptibles de contribuer à la réduction des risques d'extinction dans six (06) pays les plus touchés par les problèmes d'extinction ou qui constituent des relais importants dans les trafics d'animaux protégés vivants (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Niger et Sénégal) a été commandité par le projet. Des propositions d'amélioration et d'harmonisation des cadres juridiques ont été formulées dans un rapport



Figure 41: Page de garde du résumé analytique synthétique élaboré pour les besoins de sensibilisation et de plaidoyer des autorités politiques et des décideurs de la région



Figure 42: Sensibilisation et plaidoyer auprès de Madame la Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger



Figure 43: Sensibilisation et plaidoyer auprès de Madame la Présidente de la Commission Développement Rural et Environnement de l'Assemblée Nationale du Niger



Figure 44: Sensibilisation et plaidoyer auprès de Monsieur le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable du Bénin



Figure 45: Sensibilisation et plaidoyer auprès de Monsieur le Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) au Bénin

Résultat 7 : Suivi du programme PAPBio

Un cadre de suivi harmonisé du PAPBio (utilisé en début du présent rapport pour présenter le cadre de performance du PAPBio) a été développé selon un processus participatif ayant impliqué l'ensemble des opérateurs de la composante 1 de PAPBio. Ce cadre est régulièrement renseigné par l'ensemble des opérateurs dans la perspective de production des rapports semestriels de suivi global du PAPBio.

Aussi, le programme PAPBio a été doté d'un dispositif de mesure des impacts afin de pouvoir documenter la contribution dudit programme au bien-être des communautés et à leurs capacités de résilience face aux changements climatiques.

Deux (02) rapports, dont l'un établissant la situation de référence et l'autre les impacts socio-économiques des paysages de mise en œuvre du PAPBio sont disponibles. Le tableau ci-après donne les valeurs des indicateurs socio-économiques au démarrage (2019) et à la fin (2024) du PAPBio.

Par ailleurs, il ressort des résultats du rapport de l'évaluation des impacts socio-économique que la plupart des valeurs atteintes par les indicateurs socio-économiques du PAPBio indiquent des améliorations notamment au niveau :

- des revenus agricoles et des entreprises liées aux AP des ménages
- des rendements des différentes spéculations ;
- des biens possédés par le ménage par rapport à la baseline ;
- des populations bénéficiaires dans la gestion intégrée des AP ;
- de l'application des pratiques agricoles et pratiques de gestion des entreprises liées aux AP ;
- de la cohésion sociale se traduisant par une baisse des conflits de tous genres au sein des communautés bénéficiaires.

Globalement, le bilan socio-économique est satisfaisant. Il faut néanmoins noter que le contexte d'insécurité fragile dans plusieurs sites du programme PAPBio ne lui a pas permis d'optimiser les impacts positifs et de répondre à toutes les attentes, notamment dans l'est du Burkina (sites des parcs du W et d'Arly), au nord du Bénin (sites des parcs du W et la Pendjari), et au nord de la Côte d'Ivoire (sites des Monts Tigui et de la Comoé) et au Mali (site des éléphants du Gourma).

Tableau 8: Tableau de bord présentant les valeurs des indicateurs socio-économiques au niveau des paysages de mise en œuvre du PAPBio au démarrage(2019) et à la fin (2024) du programme

Libellé		Mode de calcul	Valeur de référence des indicateurs en 2019 (baseline)		Valeur finale des indicateurs en 2024 (endline)		Impact (mode de calcul à inclure)	Commentaire
			Bénéficiaire	Témoin	Bénéficiaire	Témoin	(Valeur Beneficiaire_En dline- Valeur Témoin_Endline)- (Valeur Beneficiaire_Ba seline- Valeur Témoin_Baselin e)-	
1. Revenus moyens générés par ménage		Moyenne Simple (SOMME(Revenu_Végétal_ménage (i); Revenu_Elevage_ménage (i); Revenu_pêche_ménage (i))	678 298	598 117	1 341 810	1 200 331	61 298	
2. Pourcentage de Ménages/familles bénéficiant de la gestion intégrée des ressources naturelles dans les aires protégées (AP)		A/n A=Nombre de ménages ayant déclaré mener des activités génératrices de revenus directement liées à l’exploitation des ressources des AP n=Nombre total de ménages enquêtés	50,89%	42,78%	56,10%	46,30%	2%	
3. Niveau d’implication des Populations	Pas impliqué		4,17%	25%	17%	31%		
	Moyennement impliqué		33,33%	50%	25%	15%		

Libellé				Mode de calcul	Valeur de référence des indicateurs en 2019 (baseline)		Valeur finale des indicateurs en 2024 (endline)		Impact (mode de calcul à inclure)	Commentaire
					Bénéficiaire	Témoin	Bénéficiaire	Témoin	(Valeur Beneficiaire_En dline- Valeur Témoin_Endline)- (Valeur Beneficiaire_Ba seline- Valeur Témoin_Baselin e)-	
riveraines aux activités de conservation		Parfaitement impliqué			62,50%	25%	58%	54%		
4. Superficies km² gérées de façon efficace et durable (dans l’intérieur des AP)				La somme des Superficies gérées de façon efficace et durable déclarée par les gestionnaires des AP	Impact	<u>NA[1]</u>	<u>15 217</u>	<u>NA</u>	15 217	
5. Superficie dégradée et réhabilitée dans l’intérieur des AP (ha)				La somme des Superficies dégradées et réhabilitée dans l’intérieur des AP (ha) déclarée par les gestionnaires AP			327,5	<u>NA</u>	327,5	Ne concerne que les aires protégées contigües aux populations bénéficiaires.
6. Nombre de communautés ayant déclaré disposer de Plans de Développement Locaux (PDL) participatifs intégrant des objectifs de conservation et de développement					12	4	12	4	0	
7. Nombre et types d’espèces fauniques/ végétales	Espèces fauniques	Niveau Bas	PONASI	Nombre d'espèces ayant le niveau d'extinction (i) allant de Bas, Moyen et élevé	5	N/A	4			Ne concerne que les aires protégées contigües aux populations
			WAP/ Burkina		5	N/A	6		1	
			Eléphants / Gourma		2	N/A	6		4	

Libellé			Mode de calcul	Valeur de référence des indicateurs en 2019 (baseline)		Valeur finale des indicateurs en 2024 (endline)		Impact (mode de calcul à inclure)	Commentaire
				Bénéficiaire	Témoin	Bénéficiaire	Témoin	(Valeur Beneficiaire_Endline- Valeur Témoin_Endline)- (Valeur Beneficiaire_Baseline- Valeur Témoin_Baseline)	
dont le risque d'extinction a été réduit (indice spécifique de faune/ végétation)		Mangroves/Sénégal		0	N/A	1		1	bénéficiaires. Le chiffre représente le nombre d'espèces (voir tableaux 25 et 26 ci-dessus)
		Mangroves/Bénin		1	N/A	0		-1	
		Monts-Tigui/ Comoé		ND[2]	N/A	0			
	Niveau Moyen	PONASI	Nombre d'espèces ayant le niveau d'extinction (i) allant de Bas, Moyen et élevé	7	N/A	5		-2	
		WAP/Burkina		4	N/A	0		-4	
		Eléphants / Gourma		2	N/A	0		-2	
		Mangroves/Sénégal		1	N/A	0		-1	
		Mangroves/Bénin		6	N/A	1		-5	
		Monts-Tigui/ Comoé		ND	N/A	5			
		PONASI		2	N/A	2			

Libellé				Mode de calcul	Valeur de référence des indicateurs en 2019 (baseline)		Valeur finale des indicateurs en 2024 (endline)		Impact (mode de calcul à inclure)	Commentaire
					Bénéficiaire	Témoin	Bénéficiaire	Témoin	(Valeur Beneficiaire_Endline- Valeur Témoin_Endline)- (Valeur Beneficiaire_Baseline- Valeur Témoin_Baseline)-	
		Niveau Elevé	WAP/ Burkina	Nombre d'espèces ayant le niveau d'extinction (i) allant de Bas, Moyen et élevé	5	N/A	0		-5	
			Eléphants / Gourma		0	N/A	0			
			Mangroves/Sénégal		5	N/A	1		-4	
			Mangroves/Bénin		5	N/A	4		-1	
			Monts-Tigui/ Comoé		ND	N/A	3			
	Espèces végétales	Niveau Bas	PONASI	Nombre d'espèces ayant le niveau d'extinction (i) allant de Bas, Moyen et élevé	8	N/A	5		-3	
			WAP/ Burkina		5	N/A	5		0	
			Eléphants / Gourma		2	N/A	10		8	
			Mangroves/Sénégal		0	N/A	2		2	
			Mangroves/Bénin		0	N/A	0		0	

Libellé				Mode de calcul	Valeur de référence des indicateurs en 2019 (baseline)		Valeur finale des indicateurs en 2024 (endline)		Impact (mode de calcul à inclure)	Commentaire
					Bénéficiaire	Témoin	Bénéficiaire	Témoin	(Valeur Beneficiaire_Endline- Valeur Témoin_Endline)- (Valeur Beneficiaire_Baseline- Valeur Témoin_Baseline)-	
			Monts-Tigui/ Comoé		ND	N/A	3			
		Niveau Moyen	PONASI	Nombre d'espèces ayant le niveau d'extinction (i) allant de Bas, Moyen et élevé	4	N/A	5		-1	
			WAP/ Burkina		0	N/A	0		0	
			Eléphants / Gourma		3	N/A	0		-3	
			Mangroves/Sénégal		0	N/A	0		0	
			Mangroves/Bénin		7	N/A	1		-6	
			Monts-Tigui/ Comoé		ND	N/A	7			
		Niveau Elevé	PONASI	Nombre d'espèces ayant le niveau d'extinction (i)	2	N/A	2		0	
			WAP/ Burkina		0	N/A	0		0	

Libellé				Mode de calcul	Valeur de référence des indicateurs en 2019 (baseline)		Valeur finale des indicateurs en 2024 (endline)		Impact (mode de calcul à inclure)	Commentaire
					Bénéficiaire	Témoin	Bénéficiaire	Témoin	(Valeur Beneficiaire_Endline- Valeur Témoin_Endline)- (Valeur Beneficiaire_Baseline- Valeur Témoin_Baseline)-	
			Eléphants / Gourma	allant de Bas, Moyen et élevé	2	N/A	0		-2	
			Mangroves/Sénégal		6	N/A	0		-6	
			Mangroves/Bénin		5	N/A	3		-2	
			Monts-Tigui/Comoé		ND	N/A	0			
8. Pourcentage de personnes appliquant les bonnes pratiques d'exploitation durable des ressources naturelles et d'agriculture grâce aux formations reçues				A/n A=Nombre de personnes appliquant une des bonnes pratiques agricoles n=nombre total de ménages enquêtés	92,70%	88,10%	87,88%	59,18%	24%	
9. Nombre d'entreprises locales, de groupements et coopératives produisant des revenus supplémentaires à partir	Nombre d'entreprises locales, de groupements et coopératives			Nombre d'entreprises enquêtées	122	NA	98			Ne concerne que les populations bénéficiaires

Libellé		Mode de calcul	Valeur de référence des indicateurs en 2019 (baseline)		Valeur finale des indicateurs en 2024 (endline)		Impact (mode de calcul à inclure)	Commentaire
			Bénéficiaire	Témoin	Bénéficiaire	Témoin	(Valeur Beneficiaire_Endline- Valeur Témoin_Endline)- (Valeur Beneficiaire_Baseline- Valeur Témoin_Baseline)	
des ressources naturelles issues des aires protégées	Revenu moyen généré en FCFA		253 535	NA	2 243 443			Idem
10. Pourcentage de ménages dans les communautés vivant au-dessus du seuil de pauvreté		Revenu par actif>=Seuil de pauvreté du pays dans lequel le ménage est enquêté Revenu par actif=Revenu total du ménage/Nombre d'actifs	36,10%	29,22%	47,50%	44,80%	-4,18%	
11. Rendement (en Kg/Ha) des principales spéculations agricoles produites par les ménages	Anacarde	Production déclarée de la culture/Superficie déclarée de la culture	241,57	261,13	258,44	154,96	123	
	Arachide		560,83	661,7	1031,90	1020,15	113	
	Coton		1233,67	1581,41	1755,39	1990,28	113	
	Igname		4308,71	3325,61	2149,44	2200,00	-1034	
	Maïs		1067,32	947,38	1511,32	1592,56	-201	
	Mil		657,33	648,8	730,19	841,67	-120	
	Riz pluvial		929,11	796,48	1282,99	720,34	430	
	Sorgho		686,83	622,99	682,82	702,74	-84	

Libellé		Mode de calcul	Valeur de référence des indicateurs en 2019 (baseline)		Valeur finale des indicateurs en 2024 (endline)		Impact (mode de calcul à inclure)	Commentaire
			Bénéficiaire	Témoin	Bénéficiaire	Témoin	(Valeur Beneficiaire_Endline- Valeur Témoin_Endline)- (Valeur Beneficiaire_Baseline- Valeur Témoin_Baseline)	
12.1 Proportion d'interventions anti-trafficking (anti-fraude/braconnage/ autres activités illégales menant à des condamnations juridiques)		A/B A=Nombre d'interventions anti-trafficking (anti-fraude/braconnage/ autres activités illégales menant à des condamnations juridiques B=Nombre total d'interventions anti-trafficking (anti-fraude/ braconnage/ autres activités illégales)	8%		8,6%		-0,6%	Sanctions infligées en cas d'infraction
12.2. Nombre d'interventions et d'infractions sur sites	Nombre interventions	Somme des d'interventions des différentes AP	500		289		-211	L'indicateur 12.2 ne fait partie du tableau de bord des indicateurs, mais il a été jugé utile de le documenter
	Nombre infractions	Somme des infractions des différentes AP	40		25		-15	

Libellé		Mode de calcul	Valeur de référence des indicateurs en 2019 (baseline)		Valeur finale des indicateurs en 2024 (endline)		Impact (mode de calcul à inclure)	Commentaire
			Bénéficiaire	Témoin	Bénéficiaire	Témoin	(Valeur Beneficiaire_Endline- Valeur Témoin_Endline)- (Valeur Beneficiaire_Baseline- Valeur Témoin_Baseline)-	
13. Nombre et types d'utilisation du RRIS (Regional Reference Information System) de l'Observatoire Régional des AP de l'Afrique de l'Ouest	Nombre utilisations du RRIS	Somme des AP qui utilisent le RRIS	0	N/A	1		1	
	Types utilisations du RRIS	Liste des utilisations faites du RRIS	0	N/A	- Pour avoir une vision globale - Prioriser et résoudre les problèmes - Pour évaluer l'efficacité des AP			
14. Nombre d'agences de gestion des AP de la Région ayant adopté officiellement IMET et nombre d'utilisations annuelles	Nombre d'agences de gestion des AP de la région	Somme des AP qui utilisent le IMET	5	N/A	2		-3	
	Nombre utilisations annuelles	Moyenne Simple des nombres d'utilisation des AP qui en utilisent	3	N/A	1		-2	

Une stratégie et un plan de communication, ainsi qu'un plan de gestion des connaissances et de plaidoyer ont été développés pour soutenir la mise en œuvre du PAPBio. La mise en œuvre de ces instruments de communication et de visibilité, ainsi que d'apprentissage collaboratif, se matérialise progressivement avec l'accompagnement des cabinets privés DAI/BENNETT sous contrat avec la Délégation de l'Union européenne à Ouagadougou. L'équipe du projet a facilité la relation entre les cabinets et les opérateurs PAPBio et a assuré, par ailleurs, le suivi régulier de la production des livrables attendus. La Délégation de l'UE à Ouagadougou a assuré la validation ultime de la production des livrables.

Durant la mise en œuvre du programme, les livrables suivants ont été produits et mis à la disposition des délégations de l'UE en charge du suivi des contrats de subvention PAPBio, des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, aux opérateurs de mise en œuvre des projets PAPBio :

- **Résultat 1** : 300/300 autocollants, 300/300 dépliants, 100/100 posters et 40/40 kakemonos ;
- **Résultat 2** : 03/09 récits/narrations visuelles déjà élaborés (PONASI, WAP, zones de mangroves) ;
- **Résultat 3** : 03/16 podcasts réalisés (PONASI, WAP, zones de mangroves) ;
- **Résultat 4** : 30/40 pièces visuelles élaborées en lien avec le calendrier environnemental mondial (journées internationales), l'animation de la communication digitale du programme, l'organisation d'évènements majeurs par le programme, etc.) ;
- **Résultat 5** : 03/08 banques photographiques constituées (PONASI, WAP Bénin et zones de mangroves au Bénin) ;
- **Résultat 6** : 0/01 publi reportage sur les réalisations du programme effectué en fin de sa mise en œuvre ;
- **Résultat 7** : 30+/16 bénéficiaires issus des projets du PAPBio sont formés sur 03/03 modules de media training ;
- **Résultat 8** : 20/20 animations du réseau des professionnels de la conservation en Afrique de l'Ouest organisées.

Aussi, le site web du PAPBio (<https://www.papbio.org/>) est en ligne et régulièrement mis à jour pour une plus grande visibilité des activités du programme.



Figure 46: Capture d'écran du site web du PAPBio

Au total, 04 sessions du Comité de Suivi Régional (CdS-R) du PAPBio ont été réalisées à date. Il faut cependant souligner qu'il est prévu une cinquième et dernière session de CdS-R pour septembre 2024.

En effet, la 1^{ère} session du Comité de Suivi Régional (CdS-R) du PAPBio a été organisée en novembre 2020 en mode virtuel. Ont pris part à cette rencontre, les administrations de tutelle des AP dans l'espace CEDEAO/UEMOA + Mauritanie ; les Délégations UE des paysages de mise en œuvre du PAPBio ; les Commissions CEDEAO/UEMOA ; les opérateurs de mise en œuvre des programmes PAPBio, PAPFor et BIOPAMA ; les bénéficiaires des subventions ; la Convention d'Abidjan et la FSOA, etc. Le CdS-R a permis de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conventions de financement exécutées par les opérateurs de mise en œuvre du PAPBio. Les niveaux de mise en œuvre étaient très disparates entre projets, ces derniers ayant eu des démarrages échelonnés dans le temps (certains projets ont démarré dès 2018 alors que d'autres n'ont été lancés qu'en 2020). Du reste, la plupart des projets étaient encore en phase démarrage, en dehors du projet de la GIZ engagé depuis 2018.

En marge de ce CdS-R, une réunion de coordination des acteurs de mise en œuvre du PAPBio a été organisée afin d'harmoniser les compréhensions sur le besoin d'un fonctionnement en réseau des opérateurs, de présenter les outils et cadres harmonisés prévus dans le cadre du suivi du programme, de convenir des modalités de mise en œuvre des actions conjointes nécessitant une coordination au niveau du Programme PAPBio, etc.

Par ailleurs, une 2^e réunion de coordination régionale PAPBio a été organisée en septembre 2021. Elle a permis de passer en revue les éventuels besoins d'amélioration du rapport de suivi global PAPBio à juin 2021 ; de convenir des étapes en vue de la production du prochain rapport de suivi global PAPBio et du CdS-R 2021 ; de présenter le Système d'information sur la criminalité environnementale et inciter les acteurs de PAPBio à contribuer à son opérationnalisation (partage de données sur la LCE, etc.) ; etc.

Le 2^e CdS-R du PAPBio s'est tenu en décembre 2021 en mode hybride, présentiel et virtuel. Ont pris part à cette rencontre, des administrations de tutelle des AP de l'espace CEDEAO/UEMOA + Mauritanie ; les Délégations UE ; les Commissions CEDEAO/UEMOA ; les opérateurs de mise en œuvre des programmes PAPBio, PAPFor et BIOPAMA ; les bénéficiaires des subventions ; la Convention d'Abidjan et la FSOA. Le CdS-R a permis de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des subventions accordées aux opérateurs de mise en œuvre.

Ensuite, une 3^e réunion de coordination régionale PAPBio a eu lieu en septembre 2022 en mode virtuel. Elle a permis de passer en revue les éventuels besoins d'amélioration du rapport de suivi global PAPBio ; de convenir des étapes en vue de la production du prochain rapport de suivi global du PAPBio et de l'organisation de la session du prochain comité du CdS-R PAPBio ; etc.

Le 3^e CdS-R du PAPBio s'est tenu en janvier 2023 à Ouagadougou (Burkina Faso) en mode hybride. Ont pris part à cette rencontre, des administrations de tutelle des AP de l'espace CEDEAO/UEMOA + Mauritanie ; les Délégations UE ; les Commissions CEDEAO/UEMOA ; des représentants de bénéficiaires des subventions ; les opérateurs de mise en œuvre des programmes PAPBio, PAPFor et BIOPAMA. Le CdS-R a permis de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des subventions accordées aux opérateurs de mise en œuvre et de formuler des recommandations pour une meilleure performance de mise en œuvre.

En fin, une 4^e session du CdS-R du PAPBio s'est tenu en décembre 2023 à Ouagadougou (Burkina Faso) en mode hybride. Ont pris part à cette rencontre, des administrations de tutelle des AP de l'espace CEDEAO/UEMOA + Mauritanie ; les Délégations UE ; les Commissions CEDEAO/UEMOA ; des représentants de bénéficiaires des subventions ; les opérateurs de mise en œuvre des programmes PAPBio, PAPFor et BIOPAMA. Le CdS-R a permis de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des subventions accordées aux opérateurs de mise en œuvre et de formuler des recommandations pour une meilleure performance de mise en œuvre.

Une mission de visite et de suivi de réalisations de projets financés dans le cadre du PAPBio a été organisée en juin 2023 au Togo et au Ghana. La mission avait pour objectif de permettre aux bailleurs (UE et UEMOA) de constater de visu les réalisations d'opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du PAPBio afin de se rassurer de leur adéquation avec les politiques nationales et les besoins au niveau local et formuler des recommandations au besoin. Pour ce voyage, des sites de mise en œuvre du projet PAPBioC1 Mangroves mis en œuvre par l'UICN dans des paysages de mangroves au Togo et au Ghana ainsi que des sites du projet SIBCI en périphérie du PN Mole ont été visités. Des résultats et réalisations importantes ont été constatés sur le terrain, certains acquis suite à des efforts appréciables et à l'esprit d'ingéniosité des opérateurs.



Figure 47 : Participants à la mission de visite et de suivi des réalisations du PAPBio

6. Défis, difficultés et contraintes liés à la mise en œuvre des projets du Programme PAPBio

La mise en œuvre du Programme PAPBio s'est faite dans un contexte marqué par une crise sanitaire mondiale, accentuée par une crise sécuritaire aigue dans certaines parties de la région. Si l'impact négatif de la crise sanitaire sur la mise en œuvre des activités du programme continue de s'estomper progressivement, en revanche, la crise sécuritaire persistante à certains endroits de la région handicape davantage chaque jour certains opérateurs de terrain.

Le tableau ci-dessous recense, de manière non exhaustive, les défis et contraintes majeurs auxquels font face les opérateurs, en fonction de leur localisation. Il établit leurs potentiels impacts sur la performance des projets, relèvent les alternatives promues pour continuer à implémenter les activités et présentent par ailleurs les éventuels besoins d'appui en vue d'améliorer le contexte d'intervention.

Tableau 9: Défis et contraintes majeurs ayant affecté la mise en œuvre des projets du Programme PAPBio

Défis/contraintes majeurs	Niveau de l'impact (1 - 3 ³) sur les projets affectés	Impacts sur la mise en œuvre des activités PAPBio	Solutions (et/ou alternatives) développées	Besoin d'appui éventuel
Situation sécuritaire	3 (pour les sites concernés)	○ Limitation de l'accès à certaines zones d'intervention, réduisant fortement le champ d'action et la performance des projets ○ Menace constante pour les équipes de projet de même que les populations bénéficiaires qui oblige à plus de précautions, ce qui demande généralement plus de temps et de moyens financiers ○ Contexte rendant plus difficile la mise en œuvre du projet, mobilisant des ressources humaines importantes pour chaque déplacement et activité ○ Organisation visuelle des rencontres et report ou annulation de certaines activités physiques de terrain dans des zones fortement impactées ○ Diminution des déplacements (par voie terrestre notamment) dans les pays et à l'international, impactant ainsi la mise en œuvre des projets ○ Présence de groupes armés au niveau des principaux refuges des éléphants obligeant les animaux à fréquenter davantage les zones anthropisés villageois avec comme	○ Adapter en permanence la stratégie d'intervention (gestion adaptative) pour atteindre les objectifs et résultats escomptés ○ Renforcer la politique en matière de sécurité afin de protéger les employés et les partenaires au niveau local (par exemple les éco-gardes communautaires) ○ Promouvoir l'approche « faire faire » en développant des collaborations avec les ONG locales actives en périphérie (limiter le déplacement d'acteurs externes vers les zones à sécurité fragile) ○ Mise à profit des solutions digitales (notamment pour le suivi des activités) ○ Adapter le rythme et la fréquence de mise en œuvre des activités à la situation du terrain ○ Promouvoir les recrutements au sein des communautés locales d'intervention si les	○ Dans l'urgence, mettre en œuvre le plan de la LAB aérienne pour l'ensemble du complexe WAP. Idéalement, diligenter l'opérationnalisation effective de l'Accord tripartite entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger ○ Diligenter le processus de reconnaissance formelle de la fonction d'« Eco-garde » (Niger) pouvant à termes légitimer le port d'armes automatiques par ces derniers ○ Faire évoluer les législations nationales pour la reconnaissance du statut de l'Eco-garde, voir l'harmonisation des cadres légaux et juridiques encadrant le métier d'Eco-garde au niveau de la région. ○ Permettre aux projets une gestion flexible et adaptative pour faire face aux urgences situationnelles (changement de lieux de travail ou d'actions prioritaires à mener).

³ Echelle de niveau d'impact sur la mise en œuvre des projets : 1 : faiblement impacté ; 2 : moyennement impacté et 3 : fortement impacté

		conséquences une recrudescence des conflits homme-éléphant. Cette situation nécessite d'adresser en urgence afin d'éviter un envenimement de la situation de cohabitation déjà fragile. ○ Incidents sécuritaires avec échanges de tirs à l'arme automatique contre des braconniers et trafiquants issus des communautés ○ ○ Des activités ont été annulées en périphérie du Parc National de la Comoé (SRADT, développement d'activité écotouristique) à la fin du 1^{er} trimestre de l'année 2, en raison de la progression de la zone d'insécurité au nord du pays.	ressources humaines qualifiées existent ○ Les activités du projet sont réorientées vers ces zones afin de promouvoir le modèle du projet dans la perspective d'une cohabitation moins conflictuelle ○ Concertation et mobilisation des autorités régionales, locales et coutumières pour que celles-ci condamnent les attaques sur les agents de la RNNTT ○ Mise en place d'une stratégie d'application de la loi adoptée pour la période 2023 – 2027 ○ ○ De nouvelles activités ont été introduites en prenant en compte le caractère stratégique de la zone de projet en terme de stabilité et de construction de la paix	○ Soutien financier pour assurer la continuité du service et doter la réserve des moyens nécessaires pour répondre efficacement à l'évolution des enjeux sécuritaires
Capacités limitées et manque de volonté/réactivité de certains partenaires bénéficiaires des projets (services étatiques/organisations bénéficiaires de subventions, etc.)	3	○ Retard dans la mise en œuvre des activités de terrain	○ Inciter les acteurs étatiques à prendre leurs responsabilités, et éventuellement à compenser le manque de capacités ○ Renforcement des capacités des partenaires afin d'améliorer leurs capacités opérationnelles (activités non toujours initialement prévues et imposant par moment des coûts et des délais supplémentaires)	○ Soutien des PTF pour améliorer la gouvernance institutionnelle

Lourdeurs administratives/ Exigences importantes et rigides de certains donateurs	3	○ Retard dans la mise en œuvre des activités ○ Délais importants pour la mise en œuvre des engagements notamment par certaines administrations de tutelle des AP ○ Risque de réduction de l'efficacité d'un modèle d'engagement communautaire existant qui fonctionne, basé sur la confiance et ancré dans la culture locale, avec l'introduction de mesures de sauvegarde pas suffisamment adaptées qui « contractualisent » les rapports avec les partenaires communautaires	○ Pour pallier aux délais dans la réponse de certains donateurs en lien avec leur décision de financer (ou pas) des actions, plusieurs demandes auprès d'organismes différents ont dû être introduites afin d'obtenir des fonds d'urgence ○ Renforcement du dialogue, de la concertation avec les autorités administratives en charge des AP et recherche de stratégies pour diligenter la mise en œuvre des engagements de part et d'autre. ○ Engagement avec les bailleurs pour présenter le modèle en place et procéder aux adaptations nécessaires dans les mesures de sauvegarde (processus chronophage)	○ Diligenter la mise en œuvre des engagements en gardant à l'esprit le calendrier de mise en œuvre ou la durée du projet ○ Prise en compte des éventuelles contraintes majeures survenant sur le terrain et lorsque justifié, les donateurs devraient juger l'opportunité de rendre les règles plus flexibles et adaptatives ○ Bailleurs : flexibilité et adaptation des mesures de sauvegarde aux contextes d'intervention
Pandémie de la Covid-19	3	Même s'il est observé une reprise quasi normale des habitudes d'avant la pandémie, il faut néanmoins relever que la Covid-19 a substantiellement impacté la mise en œuvre des projets pendant la phase active de la pandémie : ○ Impact sur toutes les activités en lien avec des déplacements, voyages, rencontres, etc. (en régression progressive) ○ Impact sur le calendrier de mise en œuvre de certaines activités (en régression progressive) ○ Retard dans la mise à disposition de certains fonds complémentaires demandés	○ Report ou modification des formats (recours au mode virtuel) de certaines activités afin de s'adapter à la situation sanitaire. Du reste, le format virtuel ne s'est pas montré suffisamment efficace dans certains cas, et surtout, limite la capacité d'absorption financière des projets	
Instabilité politique	2	○ Retard dans la mise à disposition de certains fonds complémentaires sollicités auprès d'autres donateurs		

Sanctions internationales (à la suite d'instabilité politique)	2 (pour les sites concernés)	○ Risque de suspension ou de retards importants dans la mise en œuvre des activités sur le terrain (déficit de trésorerie en raison d'impossibilité de transfert de fonds vers les pays sanctionnés)		
Perspectives géopolitiques	3 (pour les sites concernés)	○ Difficulté avérée de sécuriser des financements pour la mise en œuvre de projets dans des zones à risque (sécuritaire notamment) élevé : peu de visibilité sur la stabilité et la durabilité des interventions	○ Trouver d'autres bailleurs enclins à financer des projets dans des zones à risque	
Exploitation minière illégale	2	○ Risque de mise en péril des actions et investissements réalisés en faveur de la conservation ○ Potentielle résurgence du braconnage et autres trafics liés à la vie sauvage ○ Sources d'utilisation non durable des ressources naturelles (eau, terre, etc.) et de pollutions multiformes (cyanure, mercure, etc.)	○ Renforcement de la sécurisation des AP et autres sites d'intervention dédiés à la conservation	○ Appui à la sécurisation des AP par l'utilisation de moyens plus dissuasifs (implication des FDS, etc.)
Conditions climatiques (inondations, etc.)	2 (pour les sites concernés)	○ Inaccessibilité de certains sites pendant de longues périodes se traduisant par des retards dans la mise en œuvre des activités prévues ○ Aléas météorologiques importants et extrêmes endommageant les biens, matériels et infrastructures ○ La sécheresse a impacté négativement l'implantation de certaines cultures vivrières réalisées par le projet	○ Anticiper dans la mise en œuvre des activités pouvant être affectées par les possibles inondations ○ Sécurisation d'un fonds d'entretien et de maintenance des infrastructures et besoin d'adapter les acquisitions en réponse à ces aléas climatiques extrêmes (grêle, vent, tempête de sable) ○ Les autres sites ont bénéficié d'équipement d'irrigation	○ Inclusion d'une enveloppe dédiée ou d'un fonds dédié d'urgence pour les projets touchés

7. Conclusion

Le présent rapport fait le bilan de la mise en œuvre des projets du Programme PAPBio et décrypte les progrès réalisés depuis le démarrage du programme à juin 2024.

A la lumière de l'analyse de l'état de mise en œuvre des projets, il ressort une disparité dans les périodes de clôture des projets pris individuellement, cela étant pour une part importante imputable à la signature individuelle et échelonnée dans le temps des contrats de subvention entre le bailleur et chaque opérateur de mise en œuvre.

Nonobstant cet état de fait, des progrès sont perceptibles dans l'exécution du programme, avec des réalisations concrètes et des impacts à mettre, bien naturellement, au compte d'opérateurs actifs depuis plusieurs années. Plusieurs autres projets ont eu des démarrages tardifs, certains n'ayant démarré qu'en 2021 (voir après), soit plus d'une année de décalage avec certains projets.

De manière globale, la performance de mise en œuvre du Programme PAPBio est estimée à 98% pour son exécution technique et 90% pour l'exécution financière avec une consommation du temps de mise en œuvre de 100% (avant l'extension) contre environ 97% à l'issue de l'extension de la phase opérationnelle du programme.

En termes de réalisations notoires, il est important de relever :

- Identification et la validation du modèle opérationnel d'ancrage du dispositif régional (format associatif) suivies de vingt (20) animations virtuelles mensuelles du réseau informel des acteurs engagés dans la conservation en Afrique de l'Ouest ;
- La mise en place d'un Hub virtuel de la conservation en Afrique de l'ouest qui offre divers services aux gestionnaires et professionnels de la conservation en Afrique de l'ouest ;
- Mise à la disposition de la région d'une stratégie régionale de gestion des aires protégées et conservées d'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050 ;
- La mise à disposition de la région d'une Directive communautaire portant lutte contre les infractions constitutives de crimes en matière environnementale dans l'espace de la CEDEAO ;
- La mise en œuvre d'actions majeures sur le terrain en vue de renforcer la gestion durable et la gouvernance des aires protégées et de leurs périphéries, de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et d'améliorer la reconnaissance internationale de ce patrimoine ;
- La fourniture d'appuis multiformes (techniques, matériels et opérationnels, institutionnels, etc.) aux unités de gestion d'aires protégées de la région afin de renforcer leur capacité opérationnelle et l'efficacité de gestion de ces paysages, mais également la sécurisation et/ou l'intégrité des sites. Il faut également souligner le développement d'outils orientés vers l'influence des politiques publiques environnementales de la région ;
- La mise en place d'initiatives de renforcement et/ou de diversification des moyens d'existence des communautés riveraines d'aires protégées, certaines se traduisant déjà par la génération de revenus additionnels substantiels au profit des communautés. Au-delà des aspects financiers, certaines initiatives ont adressé d'autres dimensions de la vie sociale (éducation, santé humaine et animale, etc.) ;
- Le renforcement du dialogue avec les autorités de tutelle des aires protégées et/ou la diversité de parties prenantes concernées dans la perspective de rendre la gestion des AP davantage inclusive et participative, d'allier davantage le développement économique recherché aux objectifs de conservation de la nature, et même pour la mise en place de mécanisme de financement durable de la conservation.

Du reste, des défis importants ont limité la performance de certains opérateurs de mise en œuvre du PAPBio, parmi lesquels :

- La crise sécuritaire se propageant en Afrique de l'Ouest a limité les déplacements dans certaines zones tandis qu'elle a empêché complètement la mise en œuvre des activités prévues au niveau de certaines aires protégées. Outre le fait de servir de bases arrière pour de nombreux groupes armés, le faible niveau de sécurisation de certaines aires protégées facilite par ailleurs la propagation d'activités illégales (exploitation minière, braconnage, etc.), très souvent liées à l'existence de groupes armés (mais pas toujours).
- La crise sanitaire liée à la Covid-19 a perturbé les activités de plusieurs opérateurs au temps fort de la pandémie. Pire, elle a retardé l'accès à des financements complémentaires au profit de certains opérateurs.
- Des lourdeurs administratives, associées à la faible capacité opérationnelle de certaines administrations de tutelle des AP ont retardé davantage la mise en œuvre de certains projets.
- Et enfin, l'instabilité politique récurrente dans certains pays a fragilisé la durabilité des impacts positifs durement acquis au niveau de certaines aires protégées.



Gestion durable de la Biodiversité et des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

Le Programme PAPBio est financé par le 11^e Fonds Européen de Développement.

